

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de MON TSAUCHE LES SETTONS
(58180)



PIECE N°2.1 – DIAGNOSTIC COMMUNAL

Prescrit par délibération du : 28/09/2022
Arrêté par délibération du :
DATE ET VISA



Mandataire : Cabinet d'urbanisme DORGAT

3 Avenue de la Découverte
21 000 DIJON
03.80.73.05.90
dorgat@dorgat.fr
www.dorgat.fr



QU'EST-CE QU'UN PLAN LOCAL D'URBANISME ?

Le plan local d'urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme de planification. À partir d'un état des lieux multithématique et circonstancié de la Commune dans son territoire environnant, il traduit de manière réglementaire la politique de développement communal définie par le conseil municipal, en concertation avec les habitants, et dans le respect du cadre des lois et réglementations applicables.

Le PLU régit l'utilisation qui est faite du sol au sein de la Commune. Il fixe également les règles de construction (en particulier en termes de desserte, de localisation, d'implantation et d'architecture). Ainsi, avant d'entreprendre la réalisation de tout projet, il apparaît opportun de consulter ce document. En effet, la simple lecture du PLU doit permettre de connaître les droits et les contraintes liés à chaque terrain de la Commune. La connaissance préalable du droit applicable permet ainsi d'adapter le projet, ce qui conduit souvent à des gains de temps et financiers.

Conformément à l'article L101-2 du code de l'urbanisme dans sa version issue de la loi n°2021-1104 du 25 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, il doit assurer, dans le respect des **objectifs du développement durable** :

« 1° L'équilibre entre :

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain et rural maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la lutte contre l'étalement urbain ;
- c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;
- e) Les besoins en matière de mobilité ;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

6° bis La lutte contre l'artificialisation des sols, avec un objectif d'absence d'artificialisation nette à terme ;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ;

8° La promotion du principe de conception universelle pour une société inclusive vis-à-vis des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie dans les zones urbaines et rurales. »

Le PLU comprend :

- Le présent **rapport de présentation**. Non générateur de droit, il relate l'analyse préalable à l'élaboration du document, détaille et explique les options d'aménagement retenues, ainsi que la cohérence avec les grands enjeux identifiés sur le territoire. Le rapport de présentation comporte également un ensemble d'annexes permettant au porteur de projet de connaître les contraintes (non réglementaires) applicables sur les territoires.

- Le **projet d'aménagement et de développement durable** (PADD) qui définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement générales retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement.
- Les pièces opposables :
 - Les **orientations d'aménagement et de programmation** qui permettent de définir et préciser les actions, opérations et conditions d'aménagement et d'équipement de certains secteurs qui vont connaître, après les choix à décider, un développement ou une restructuration. Elles sont obligatoires et opposables aux tiers, les opérations doivent ainsi respecter une notion de compatibilité avec elles.
 - Le **règlement** qui fixe pour chaque zone les règles applicables en matière d'utilisation du sol.
 - Les **documents graphiques** qui permettent de localiser le lieu d'application des règles écrites dans le règlement, et de localiser les servitudes et contraintes.
 - Les **annexes** qui regroupent les contraintes supra communales qui sont imposées aux communes (ex. passage de lignes électriques, faisceaux hertziens, etc..), notamment les servitudes d'utilité publique (SUP).



COMMENT CONNAITRE LES PRESCRIPTIONS APPLICABLES A MON PROJET ?

Dans les territoires couverts par la un plan local d'urbanisme, les autorisations d'occuper et d'utiliser le sol sont instruites et délivrées sur le fondement des prescriptions réglementaires traduites au sein du document en fonction d'un zonage spécifique.

Une lecture préalable des plans graphiques est nécessaire afin de déterminer la zone concernée et, en conséquence, le droit applicable sur le tènement concerné détaillé dans le règlement textuel. Les plans graphiques peuvent faire état de prescriptions réglementaires éventuellement opposables (telles que les orientations d'aménagement et de programmation) auxquelles il convient également de se référer.

Tout porteur de projet est également invité à prendre connaissance des annexes du PLU, ainsi que de celles du rapport de présentation qui dressent une liste de préconisations sur lesquelles les services instructeurs pourront s'appuyer pour refuser ou imposer des prescriptions spéciales conformément aux articles R.111-2 et suivant du Règlement National d'Urbanisme.

Lorsque la Commune sera couverte par le SCOT, un principe de compatibilité directe avec le document d'orientations et d'objectifs du SCOT s'imposera en vertu des articles L.142-1 et R.142-2 du Code de l'Urbanisme, pour :

- *Les zones d'aménagement différé et les périmètres provisoires de zones d'aménagement différé ;*
- *Les zones d'aménagement concerté ;*
- *Les lotissements, les remembrements réalisés par des associations foncières urbaines et les constructions soumises à autorisations, portant sur une surface de plancher de plus de 5 000 m² ;*
- *La constitution, par des collectivités et établissements publics, de réserves foncières de plus de 5 hectares d'un seul tenant.*
- *Les autorisations prévues par l'article L. 752-1 du code de commerce et l'article L. 212-7 du code du cinéma et de l'image animée ;*
- *Les permis de construire tenant lieu d'autorisation d'exploitation commerciale prévus à l'article L. 425-4.*

I- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNE	5
QUELLES SONT LES ORIGINES HISTORIQUES DU TERRITOIRE ?	7
LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE ET PATRIMONIAL	10
II- ANALYSE SOCIODÉMOGRAPHIQUE	11
LES TENDANCES DE L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE A MONTSAUCHE LES SETTONS	11
A.1 - Une population réduite de 40% depuis 1968	13
COMPOSITION DE LA POPULATION	16
ÉVOLUTION ET COMPOSITION DU PARC DE LOGEMENTS	19
III- ANALYSE COMMUNALE	28
LES COMPOSANTES ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE	28
A.1 - L'activité économique	28
<i>Données de cadrage</i>	28
<i>Caractéristiques de l'activité économique</i>	29
<i>Mobilité et équilibre emploi-habitat</i>	30
<i>Les pôles pourvoyeurs d'emplois</i>	32
A.2 – L'activité touristique	34
<i>Le lac des Settons : cœur de l'activité touristique</i>	34
<i>Le tourisme mémoriel</i>	42
A.3 - Les activités associatives	43
A.4 - L'activité agricole	44
A.5 - Les activités forestières	46
LES TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS	49
B.1 - Les infrastructures et les transports en commun	49
B.2 - Les mobilités douces	50
<i>La desserte du territoire</i>	50
<i>Le réseau de randonnée pédestre, équestre et de VTT</i>	51
LES ÉQUIPEMENTS (ET LEURS CAPACITÉS) PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE	54
C.1 - Les équipements scolaires	54
C.2 - Les équipements sportifs	55
C.3 - Les autres équipements publics	56
C.4 - Le service d'ordures ménagères	59
C.5 - Les services de soin et de secours à proximité	60
C.6 - Le réseau d'eau potable	61
C.7 - Le réseau d'assainissement	62
C.8 - Le réseau de distribution d'électricité	63
C.9 - Le réseau d'énergie	63
C.10 - Le réseau de communication	64
IV- ANALYSE TERRITORIALE	67
LES PRINCIPALES COMPOSANTES PAYSAGÈRES DU BOURG	67
ÉVOLUTION DE LA TACHE URBAINE	69
COMPOSANTES ET MORPHOLOGIE URBAINE	74
C1- L'organisation de l'urbanisation à Montsauche-les-Settons	74
C2- Les entrées de ville	77
COMPOSITION ET ÉLÉMENTS IDENTITAIRES DE LA TRAME URBAINE	81
D1- Les caractéristiques architecturales du bâti	81
D2 - Le patrimoine local	85
D3 - Le traitement de l'espace public dont les abords des équipements publics	87
LA MOBILITÉ AU SEIN DE LA TRAME URBAINE	88
E1 - La mobilité piétonne	88
E2 – Les cheminements piétonniers spécifiques	89
E3 – L'offre en stationnement public	90
SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS SUPRA-COMMUNALES APPLICABLES SUR LE TERRITOIRE	93
Point sur les orientations de la Charte du Parc Naturel Régional du Morvan	94

I- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNE

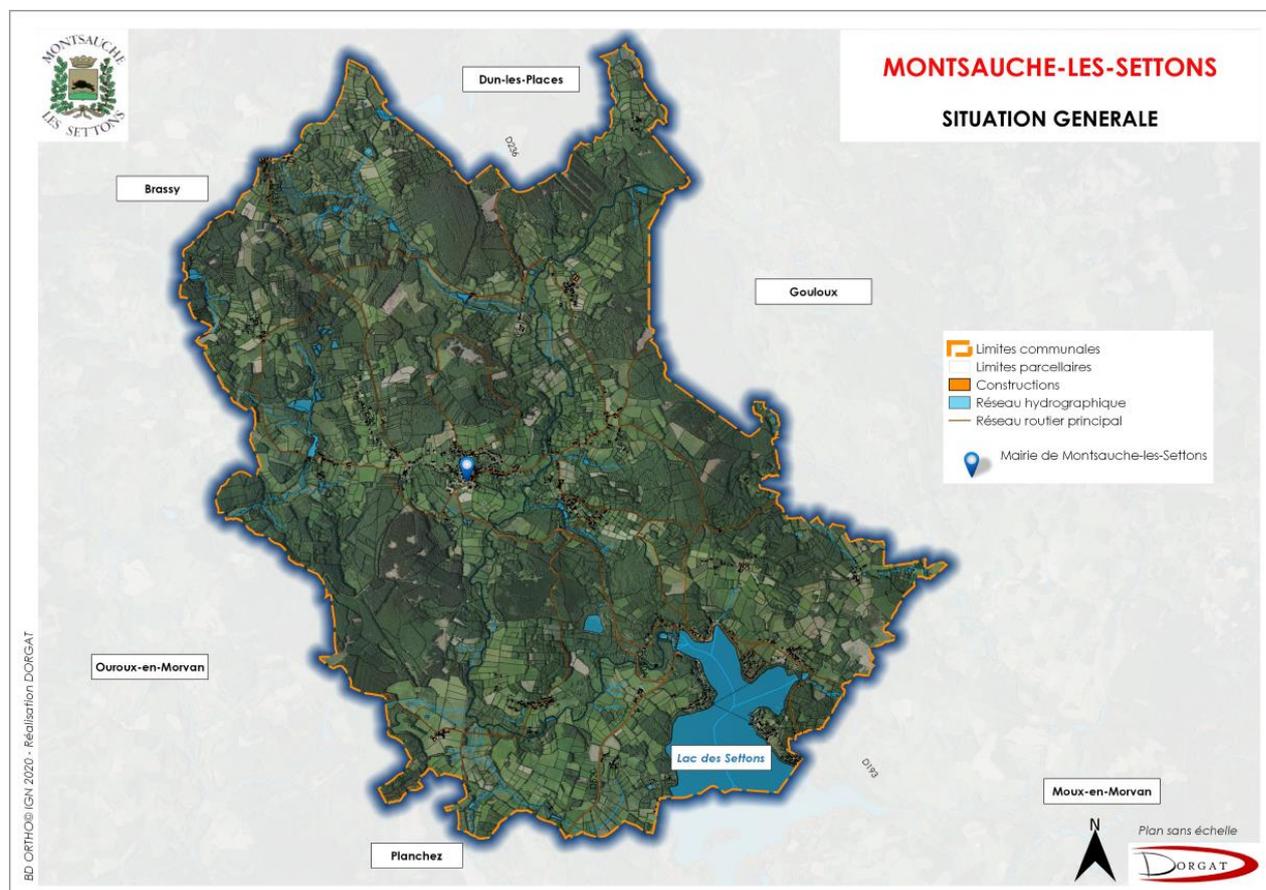
La commune de MON TSAUCHE LES SETTONS est une commune rurale située au cœur du Parc Naturel Régional du Morvan au sein du département de la Nièvre (58), hors de toute aire d'attraction des villes.

Carte d'identité de la Commune :

	MON TSAUCHE LES SETTONS (58180)
	513 habitants (population municipale au 01/01/2022)
	4430 hectares
	Appartient à la Communauté de Communes Morvan, Sommets et Grands Lacs. Appartient au PETR Nivernais Morvan
	Intégrée au Parc Naturel Régional du Morvan

Auparavant, Montsauche les Settons appartenait à la Communauté de communes des Grands Lacs du Morvan, dont elle était le siège. La réforme de la carte de l'intercommunalité découlant de la loi NOTRe de 2015 a engendré une nécessaire refonte des EPCI. Montsauche les Settons appartient désormais à la Communauté de communes Morvan, Sommets et Grands Lacs dont le siège est localisé à Château-Chinon Ville.

La commune n'est pas couverte par un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), document de planification intercommunale. Pour cette raison, le PLU doit réaliser une analyse de compatibilité directe avec les normes supérieures conformément à l'article L131-4 du Code de l'Urbanisme.



Au regard de sa densité de population, l'INSEE identifie Montsauche les Settons comme une commune rurale à l'habitat très dispersé avec un niveau de densité le plus faible de la grille d'analyse. Plus des trois quarts du territoire du village ne sont pas urbanisés. Il est situé selon l'INSEE, hors de l'aire d'attraction des villes. L'INSEE définit l'aire d'attraction d'une ville comme : « un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail ». Le zonage en aires d'attraction a succédé à l'ancien zonage en aire urbaines de 2010. Implanté au cœur du Morvan, le village de Montsauche les Settons n'entre pas dans le périmètre d'une aire d'attraction, bien que certaines soient relativement proches : au Nord celle d'Avallon (Yonne 89) et au Sud celle d'Autun (Saône-et-Loire 71)

De la sorte, étant implanté au cœur du massif du Morvan, Montsauche les Settons est situé au centre de l'ancienne région Bourgogne, dans le département de la Nièvre (58) mais à proximité des départements de Côte-d'Or (21) à l'Est, de Saône-et-Loire (71) au Sud et de l'Yonne (89) au Nord. Les communes limitrophes sont : Gouloux, Moux-en-Morvan, Planchez, Ouroux-en-Morvan, Brassy et Dun-les-Places.

La commune appartient au bassin de vie de Saulieu (21), à la zone d'emploi du Morvan et est classée en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).



L'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre auquel appartient Montsauche les Settons : la Communauté de communes Morvan, Sommets et Grands Lacs, est composé de 34 communes et compte 12 780 habitants sur une superficie de 1008 km². Il intervient dans les domaines relevant de 2 grands types de compétences :

Les compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace ;
- Développement économique ;
- Développement touristique ;
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Collecte et traitement des déchets.

Les compétences optionnelles et facultatives :

- Environnement ;
- Voirie ;
- Logement et cadre de vie ;
- Transport à la demande ;
- Action sociale ;
- Santé : maisons médicales et aide à l'installation de professionnels ;
- Actions scolaires : transport scolaire et soutien aux actions socio-éducatives ;
- Culture, sport et soutien aux associations ;
- Enfance et jeunesse : accueil et loisirs ;
- Développement des Technologies de l'information et de la communication (TIC).

La commune de Montsauche les Settons bénéficie donc des services offerts par la communauté de communes tels que l'école de danse et de musique ou le réseau de bibliothèques.



QUELLES SONT LES ORIGINES HISTORIQUES DU TERRITOIRE ?

Préhistoire et Antiquité :

Les sources ne permettent pas de déterminer strictement si le territoire communal était habité durant la préhistoire. Toutefois, la présence humaine dans le massif du Morvan est attestée dès le Mésolithique (entre le Paléolithique et le Néolithique). Cette présence humaine est mise en évidence plus au Sud du massif par la découverte, au cours du XIX^{ème} siècle, de la ville-*oppidum* de Bibracte sur le Mont Beuvray ; capitale du peuple gaulois des Eduens.

L'occupation du territoire s'est accrue à l'époque gallo-romaine durant l'antiquité, en raison de la proximité d'une route romaine. La commune tire son nom d'un ancien fief « le Saulce », altération du terme originel de « Sauge » ou « Saule » ; ayant donné « Mont-Saulce » puis « Montsauche ». Une légende raconte que durant le contexte de la guerre des Gaules, alors que les peuples Gaulois du Morvan se sont retournés contre l'occupant romain pour suivre Vercingétorix dans sa quête ; une tribu gauloise s'est réfugiée au hameau actuel de Champ-Gazon avant d'être débusquée et anéantie par des légionnaires romains à *Palmaromanorum*, ayant donné le nom du hameau de Palmaroux.

Ces événements légendaires conduisirent à considérer que le bourg de Montsauche fut une ambulance, soit une formation mobile destinée originellement au suivi et aux soins médicaux des troupes en campagne. D'où la croyance en une étymologie tirée de *Mons Sauciorum* : « Mont des blessés » (de *saucius* : blessé). Au-delà des légendes, ont été mis au jour des traces de castramétation au sein du hameau de Montelesme ou Mont-Elesme ; ce qui atteste de l'établissement d'un camp militaire romain au cours de l'antiquité.

Moyen-Age et temps modernes :

Dès le Moyen-Age, la dénomination du village est fixée, dans le cadre du régime féodal qui s'est installé sur le territoire Français depuis la chute de l'Empire Romain. Ainsi, le fief de Saulce, dépendant du comté de Château-Chinon, prend le nom de « Montsauches » en 1285.

Le régime féodal est mis en évidence par la présence de 4 châteaux sur le territoire actuel de la commune : Palmaroux, Nataloup, Argoulais et Meurot. Ne subsiste aujourd'hui que celui de Nataloup suite à sa reconstruction au XIX^{ème} siècle (*cf patrimoine archéologique et patrimonial*).

Le prêtre-géographe du XIX^{ème} siècle Jacques-Felix Baudiau (1809-1880), natif de Planchez et décédé à Quarré-les-Tombes, a rédigé une étude du Morvan : « Le Morvan ou essai géographique, topographique et historique de cette contrée ». Véritable référence de l'histoire du Morvan sous l'Ancien-Régime, son ouvrage documente largement les châteaux et manoirs évoqués ci-avant sur le territoire de Montsauche-les-Settons.

La paroisse s'est vue dotée d'une église dédiée à Saint-Barthélemy au XVI^{ème} siècle mais l'église actuelle n'est plus celle d'origine.

L'époque contemporaine :

La Révolution Française en 1789 vient modifier la physionomie du village ainsi que ses caractéristiques administratives. D'une part, le château du Meurot est détruit dans le cadre de la Terreur, tandis que d'autre part la commune de Montsauche est créée par décret du 27 janvier 1790 de l'Assemblée Constituante dans le contexte de la réforme administrative mettant fin à l'organisation territoriale héritée de l'Ancien Régime.

La Constitution de l'an VIII (1799), qui instaure le Consulat et met fin à la période Révolutionnaire, organise notamment une réforme administrative qui conduit à faire de Montsauche le chef-lieu du canton. A l'aune du XIXème siècle, Montsauche acquiert donc un rôle de centralité au niveau local.

Les évolutions liées à la Révolution Industrielle :

Le massif du Morvan est depuis des siècles une source majeure d'approvisionnement en bois (notamment de chauffage) de Paris et de sa région. La tradition du flottage sur bois consistait à faire flotter le bois depuis les rivières du Morvan (comme la Cure à Montsauche) jusqu'à Paris. Afin d'améliorer l'efficacité de ce mode de transport, fut construit entre 1854 et 1858, le barrage sur la rivière Cure au Sud de Montsauche. C'est ainsi que fut créé le lac « des Settons ». Ce lac artificiel d'une superficie de quelques 366 hectares constitue l'un des grands lacs du Morvan ainsi que l'emblème du village de Montsauche-les-Settons.

Les progrès techniques et technologiques de la fin du XIXème permettent l'ouverture d'une voie ferrée traversant le Morvan de Corbigny à Saulieu, laquelle est mise en service en 1901. La vocation de ce transport public est de désenclaver le massif du Morvan tout en assurant des connexions au réseau Paris-Lyon-Marseille. Le voyage est assuré par le « tacot du Morvan » qui dessert notamment la gare de Montsauche. L'usage mixte de la ligne permet en premier lieu le transport de marchandises mais également le transport de voyageurs. Alors que la Belle Epoque est une période de mutations, elle se distingue par l'intensification des voyages des classes supérieures. Dans ce contexte, les Parisiens viennent séjourner dans le Morvan pour y trouver l'air pur et le repos. Depuis lors, la vocation de villégiature de Montsauche s'est développée et intensifiée.

La meilleure connexion du village à son environnement permet d'accompagner son développement. Ainsi, Montsauche devient un bourg commerçant à l'importance locale. L'atmosphère de bourg-centre composé de petits commerçants et de divers lieux de vie et de sociabilité sera maintenue telle quelle jusqu'aux événements malheureux des années 1940.

La Seconde Guerre Mondiale :

Le village de Montsauche, bien qu'isolé au centre du massif du Morvan, n'est pas épargné par la Seconde Guerre Mondiale. Suite à la débâcle Française et à la signature de l'armistice le 22/06/1940, le territoire national métropolitain est scindé en deux parties, délimitées par une ligne de démarcation. La totalité du département de la Nièvre, et donc la commune de Montsauche, est intégrée à la zone Nord dite « zone occupée » car caractérisée par l'Occupation militaire allemande.

Les caractéristiques naturelles et l'isolement du massif du Morvan offrent des conditions de refuge qui favorisent la constitution de Maquis, témoignages de l'importance des réseaux de Résistance au cœur de la Bourgogne. Les premières formes de maquis y apparaissent dès 1943 et se développent fortement à partir du printemps 1944. Les Alliés alimentent ce mouvement grâce aux parachutages d'armes visant à préparer les membres à combattre pour la Libération du pays. De la sorte, les maquis sont les principaux responsables de la Libération des territoires du Morvan.

Le 6 juin 1944 marque un tournant dans l'issue du conflit mondial avec le débarquement des troupes Alliées en Normandie. Les forces militaires nazies font alors face aux efforts de Libération venues de l'extérieur et à l'intensification des actions des forces de Résistance provenant de l'intérieur du pays. Dans ce contexte, les soldats ennemis sont engagés dans une dynamique de retraite tout en ne desserrant pas l'étau existant sur la population.

Le Morvan étant caractérisé par une importante présence de Résistants, l'attention des forces d'Occupation se fait plus forte. La Kommandantur, localisée à Château-Chinon, envoie un détachement de 75 hommes afin d'entourer et surveiller le bourg de Montsauche le samedi 24 juin 1944. Les maquisards

et les soldats Britanniques tendent une embuscade au détachement en début de soirée au lieu-dit « la Verrerie », laquelle occasionne des affrontements dont les français et Alliés sortent vainqueurs (44 morts et 3 prisonniers nazis).

Cette attaque menée par la Résistance est suivie par une forte réaction des autorités d'Occupation. Le dimanche 25 juin 1944 en début d'après-midi, un important détachement de soldats encercle et envahit le village. Face au refus de collaboration des locaux, et suite à une nouvelle attaque de la Résistance, les Allemands ordonnent en fin de journée l'évacuation immédiate du bourg avec défense d'y revenir sous 48h. Les villageois évacuent le bourg avec quelques vivres et effets personnels, suite à quoi les soldats perquisitionnent et pillent les habitations avant de les incendier. La totalité du bourg de Montsauche brûle durant la nuit, à l'exception de la gendarmerie et de la poste, semble-t-il en raison de leur utilité dans la réception des ordres. Le village devient un village martyr, d'autant plus quand un éleveur est fusillé le 26 juin pour être rentré trop tôt afin de s'occuper de son bétail. A leur retour le mardi 27 juin, 120 familles sinistrées découvrent un bourg anéanti. Ces événements tragiques font écho dans la commune voisine de Dun-les-Places où 27 personnes sont fusillées et massacrées par les troupes Allemandes.

Depuis la Libération :

La commune martyre a connu un important mouvement de reconstruction afin de rebâtir son centre-bourg. La reconstruction rapide fut terminée en 1952, au détriment toutefois du charme pittoresque du bourg ancien.

Le village reçoit la Croix de Guerre avec étoile Vermeil des mains du Général de Lattre de Tassigny le 26 juin 1949. François Mitterrand qui avait déjà réalisé une visite en tant que secrétaire d'Etat aux anciens combattants en 1946, et qui est également élu conseiller général de la Nièvre dans le canton de Montsauche de façon continue entre 1949 et 1981, revient réaliser un discours en tant que Président de la République Française le 24 juin 1984.

Dans la période récente, afin d'identifier davantage sa vocation touristique en lien avec le lac des Settons ; le village change de nom, Montsauche devient ainsi : « Montsauche les Settons » en 1987.

Héritière d'une histoire longue et riche mais également marquée par des drames, Montsauche les Settons demeure pour autant une commune qui embrasse l'avenir, notamment en développant sa vocation de destination d'écotourisme au sein du Morvan.



LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE ET PATRIMONIAL

À titre liminaire il est rappelé que les aménagements de type ZAC ou permis de lotir d'une superficie égale ou supérieure à 3 hectares doivent obligatoirement faire l'objet d'une saisine de la Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté (Service régional de l'archéologie – 39-41 rue Vannerie – 21005 DIJON Cedex ; Tel : 03.80.68.50.18 ou 03.80.68.50.20), en application de l'article R. 523-4 du Code du patrimoine.

Il en va de même pour les travaux d'affouillement ou de création de retenue d'eau, d'une surface égale ou supérieure à 1 hectare (article R. 523-5 du Code du patrimoine).

En application des articles L. 531-14, R. 531-8 et R. 531-9 du Code du patrimoine réglementant les découvertes fortuites, toute découverte archéologique de quelque nature qu'elle soit, doit être signalée immédiatement à la Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté (Service régional de l'archéologie), soit directement, soit par l'intermédiaire de la mairie. Les vestiges découverts ne doivent en aucun cas être détruits avant examen et avis d'un archéologue habilité. Tout contrevenant serait passible des peines prévues aux articles L. 544-1) L. 544-13 du Code du patrimoine, livre V archéologie, chapitre 4, dispositions pénales.

L'article R. 523-1 du Code du patrimoine prévoit que : « Les opérations d'aménagement de construction d'ouvrages ou de travaux qui, en raison de leur localisation, de leur nature ou de leur importance affectent ou sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ne peuvent être entreprises que dans le respect des mesures de détection et le cas échéant de conservation et de sauvegarde par l'étude scientifique ainsi que des demandes de modification de la consistance des opérations ».

Conformément à l'article R. 523-8 du Code du patrimoine : « En dehors des cas prévus au 1° de l'article R. 523-4, les autorités compétentes pour autoriser les aménagements, ouvrages ou travaux mentionnés au même article, ou pour recevoir la déclaration mentionnée au dernier alinéa de l'article R. 523-7, peuvent décider de saisir le préfet de région en se fondant sur les éléments de localisation du patrimoine archéologique dont elles ont connaissance

Le Porter A Connaissance de l'Etat indique que la commune de Montsauche les Settons ne comporte pas d'édifices protégés au titre du Code du patrimoine. Toutefois, le barrage des Settons édifié à la fin du XIX^e siècle fait l'objet d'une procédure de demande de protection au titre des Monuments historiques.

La commune comporte des servitudes d'utilité publique (SUP) de type AC2 au titre des Sites :

- **Lac-Réservoir des Settons** qui est un site classé par arrêté ministériel du 15 février 1937 (site naturel classé)
- **Rive Est du lac des Settons** qui est un site inscrit par arrêté ministériel du 13 janvier 1944 (site naturel inscrit)

Les services de l'Etat précisent par ailleurs que les limites des périmètres de protection de ces sites devraient faire l'objet d'une nouvelle analyse afin de permettre au tracé de limiter géomorphologiquement ces zones protégées en prenant pour référence les lignes de crêtes et non les infrastructures telles que les routes souvent réalisées en fond de vallons.

Le bâtiment dit de « la pagode », localisé sur le plan d'eau du réservoir du lac des Settons, en site classé, a été identifié comme d'une architecture contemporaine remarquable (ACR) et reçu ce label qui succède au label « Patrimoine XXème » depuis le 7 juillet 2016.

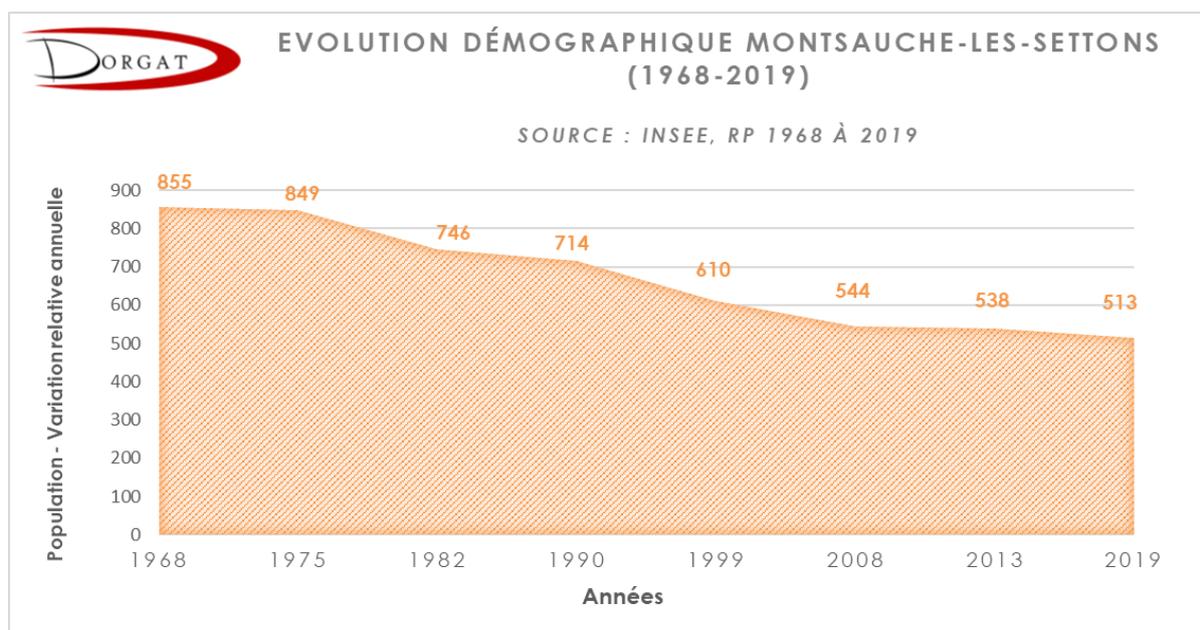
II- ANALYSE SOCIODÉMOGRAPHIQUE

A

LES TENDANCES DE L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE A MONTSAUCHE LES SETTONS

Les données ci-après sont issues du dossier complet de recensement INSEE en vigueur au 01/01/2022. Elles prennent en compte la situation démographique au 01/01/2019.

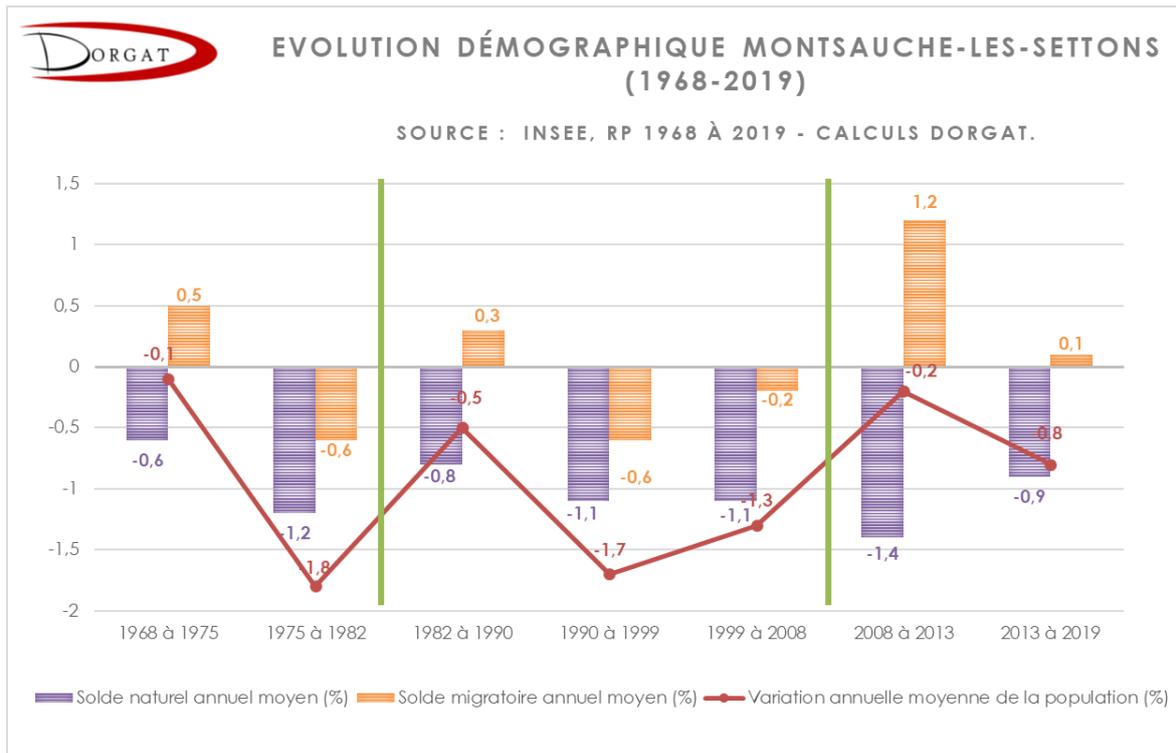
Les données présentées dans le présent rapport prennent en compte la population municipale, définie comme telle par l'INSEE : « la population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune. »



Il convient de souligner d'emblée que la population municipale de 2019 (513 Hab.) est inférieure à celle enregistrée en 1968 (855 Hab.), témoignant d'une baisse globale du nombre d'habitants en 50 ans. En effet la commune a vu sa population se réduire de 342 habitants durant ces 50 années ; ce qui est significatif.

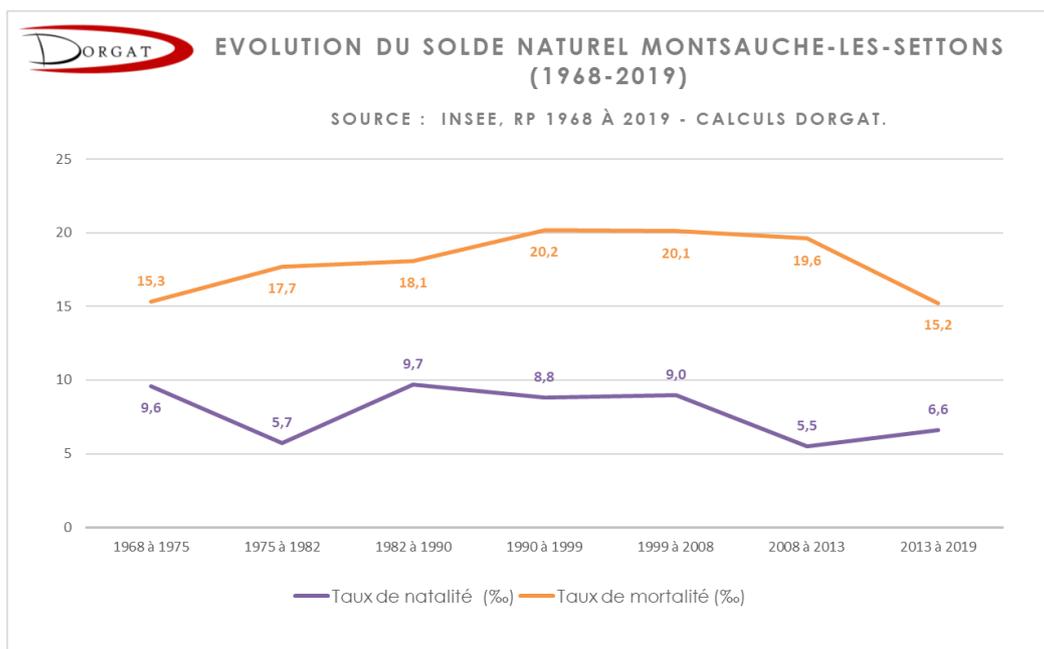
L'analyse de ces deux composantes (solde migratoire et solde naturel) permet de mettre en exergue les problématiques auxquelles fait face la Commune en matière de développement démographique. Ces deux notions permettent d'exprimer :

- la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de la même année pour le solde migratoire (« dû au solde apparent des entrées / sorties en % »).
- la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès pour le solde naturel.



Comme l'illustre le graphique ci-dessus, l'analyse combinée de ces deux facteurs permet d'évaluer le taux de variation entre deux périodes. Pour une meilleure compréhension, la variation annuelle moyenne est exprimée sous forme de taux c'est-à-dire en %. Si ce taux est positif la population augmente, s'il est négatif elle diminue. Par exemple : si une population comptant 100 habitants au cours de l'année X connaît une variation annuelle moyenne de + 10 %, cela signifie qu'il y aura 110 habitants lors de l'année X+1, 121 habitants au cours de l'année X+2 et ainsi de suite.

La plupart des données du diagnostic font référence à ce taux de variation, qui permet également de définir les projections démographiques auxquelles la Commune souhaite répondre dans les prochaines années à venir.



A.1 - UNE POPULATION REDUITE DE 40% DEPUIS 1968

Globalement, la population est passée de 855 à 518 habitants en 51 ans (1968 – 2019). Il semble que l'évolution de la population soit directement liée au solde naturel, lequel est demeuré négatif sur l'ensemble de la période 1968-2019. Ce solde négatif a porté atteinte à la variation annuelle moyenne de la population, laquelle est restée négative depuis 1968. Bien qu'impacté fortement par le solde naturel, le village a connu plusieurs phases d'accueil de population nouvelle.

De la sorte, la perte d'habitant est majoritairement la conséquence d'un non renouvellement de la population, lequel découle des effets combinés du vieillissement de la population et du déficit d'accueil de nouveaux jeunes ménages.

L'analyse combinée des trois graphiques précédents permet de mettre en avant l'émergence de trois principales phases d'évolution de la population présentées ci-après en détail :

Phase 1 : Un léger déclin entre 1968-1975

⇒ **Une phase de léger déclin entre 1968 et 1975 avec un solde naturel négatif et un solde migratoire positif :**

Sur cette première période, la variation annuelle moyenne de la population est de -0.1%. Le village passe de 855 habitants en 1968 à 849 habitants en 1975. Cette période de léger déclin, matérialisée par la perte de 6 habitants s'explique alors par la conjonction d'un solde naturel négatif : -0.6%, et d'un solde migratoire positif mais insuffisant (0.5%) pour compenser la perte d'habitants liée à un taux de mortalité supérieur à la natalité.

Durant cette période, la commune a donc accueilli de nouveaux ménages mais a perdu des habitants en raison d'une mortalité trop importante, s'expliquant notamment par le vieillissement de la population.

A la fin des Trente glorieuses, Montsauche-les-Settons fait alors face à un besoin d'accueillir un nombre suffisant de nouveaux habitants pour assurer le renouvellement de la population et contrer un solde naturel négatif.

Phase 2 : Un déclin démographique marqué et continu entre 1975 et 2008

Cette seconde phase de 33 années est elle-même divisée en 3 sous-périodes :

⇒ **Une sous-période de déclin très prononcée entre 1975 et 1982 :**

A partir de 1975, la situation démographique de Montsauche-les-Settons se dégrade fortement. Alors qu'il connaissait un léger déclin, le village entre dans une dynamique prononcée de perte d'habitants. Au cours de ces 7 années, 103 habitants de moins sont recensés, ce qui est considérable. La variation annuelle moyenne de la population tombe alors à -1.8%.

Cet épisode de décroissance démographique s'explique par le cumul de deux facteurs : une dégradation du solde naturel à -1.2%, lequel était pourtant déjà négatif, et un retournement du solde migratoire qui, alors qu'il était positif avant 1975, s'élève à -0.6% sur 1975-1982.

En somme, la commune a souffert sur cette courte période d'une situation ancienne qui s'est dégradée ainsi que d'une fuite d'une partie de ses habitants. La dégradation du solde migratoire doit être mise en

perspective avec la tendance globale observée au sein du Morvan sur la même période. Le massif du Morvan est en effet concerné par un « dépeuplement rural », particulièrement notable entre la fin du XIX^{ème} siècle et la seconde partie du XX^{ème} siècle, comme le démontre Pierre George de l'Institut de Géographie de Reims dans son article « Dépeuplement rural et croissance urbaine sur les façades nord et ouest du Morvan », paru dans le numéro thématique « Les disparités spatiales de la démographie – L'agriculture en Champagne-Ardenne » de 1983. La commune de Montsauche-les-Settons n'a pas échappé à cette tendance générale à l'échelle du territoire.

Cette forte dégradation de l'évolution démographique a une double conséquence dans la mesure où elle détériore la situation recensée en 1982 par l'INSEE mais également en ce qu'elle prive la commune des éléments de croissance pour l'avenir. En effet, la « fuite » d'habitants consiste en principe en celle des jeunes ménages, qui vont trouver dans les pôles régionaux (Nevers, Autun, Dijon) ou nationaux (région Parisienne), de meilleures opportunités d'emploi. Le départ de jeunes ménages renverse donc le solde migratoire qui devient négatif et participe également à la détérioration du solde naturel. Le territoire ne comporte plus suffisamment de jeunes ménages avec où en âge d'avoir des enfants, ce qui aggrave le vieillissement de la population, entraînant un cercle vicieux de décroissance.

⇒ **Un ralentissement de la décroissance démographique entre 1982 et 1990 :**

Entre 1982 et 1990, la population de Montsauche-les-Settons se réduit encore de 32 habitants. Si le résultat net est une perte de population, la dynamique démographique se révèle moins préoccupante que sur la période précédente, comme l'indique la variation annuelle moyenne de la population qui bien que toujours négative, s'améliore pour atteindre -0.5.

Cette relative amélioration s'explique par la conjonction de deux facteurs : une légère amélioration du solde naturel et un retournement du solde migratoire. D'une part, le taux de natalité évolue de 5.7‰ en 1982 à 9.7‰ en 1990, ce qui permet une amélioration du solde naturel qui demeure néanmoins négatif. D'autre part, un regain d'attractivité touche la commune puisque le solde migratoire redevient positif pour s'élever à 0.3%.

Cette courte période de 8 années marque donc une pause dans la dynamique de forte décroissance initiée au milieu des années 1970.

⇒ **Un situation démographique dégradée entre 1990 et 2008 :**

Contrairement à la décennie 1980 qui avait marqué un ralentissement de la décroissance démographique, la période 1990 – 2008 renoue avec une dégradation du rythme d'évolution de la population. En effet, l'INSEE recense 714 habitants en 1990, contre 610 en 1999 puis 544 en 2008, soit une réduction totale de 170 habitants. La variation annuelle moyenne de la population est de -1.7% entre 1990 et 1999, puis de -1.3% entre 1999 et 2008.

Cette dégradation s'illustre par le maintien d'un solde naturel négatif sur toute la période : -1.1%, caractérisé par un taux de mortalité très élevé et un taux de natalité modeste ; ainsi que par un solde migratoire négatif. Ce dernier s'améliore toutefois sur la période, passant de -0.6% sur 1990-1999 à -0.2% sur 1999-2008. Encore une fois, c'est donc davantage le solde naturel négatif qui tire le plus la décroissance de la population.

Le tournant du XXI^{ème} siècle à Montsauche les Settons est donc marqué par la poursuite d'un déclin démographique significatif.

Phase 3 : Le retour d'une certaine attractivité entre 2008 et 2019 qui explique un ralentissement du déclin

⇒ Une légère amélioration de la situation démographique entre 2008 et 2019 :

Entre 2008 et 2019, la population de Montsauche-les-Settons se réduit de 31 habitants pour atteindre 513 habitants selon l'INSEE en 2019. La variation annuelle moyenne de la population s'améliore entre 2008 et 2013 pour atteindre -0.2%, mais celle-ci est suivie d'une nouvelle dégradation entre 2013 et 2019 : -0.8%. La tendance est donc toujours négative mais elle se révèle plus favorable que par le passé en ce qu'elle démontre un rythme plus modéré de perte d'habitants.

Concernant le solde naturel, le constat dressé sur les périodes précédentes ne change pas : la commune connaît un excès de mortalité par rapport à sa natalité, ce qui témoigne d'une population âgée et vieillissante, qui ne dispose pas de capacités de renouvellement. Le solde naturel varie en effet entre -1.4% sur 2008-2013 et -0.9% sur 2013-2019. En revanche, le solde migratoire se distingue de la période de déclin précédente dans la mesure où il s'avère positif : +1.2% entre 2008 et 2013, puis +0.1% jusqu'au dernier recensement INSEE. Ceci signifie que la commune a retrouvé une certaine attractivité avec l'accueil de davantage de ménages comparativement aux sorties du territoire. Toutefois, le solde migratoire conséquent de la période 2008-2013 démontre le déficit d'accueil de jeunes ménages en âge d'avoir des enfants puisque les années suivantes (2013-2019) ne témoignent que d'une faible amélioration du solde naturel. En conséquence, la commune a accueilli de nouveaux ménages et est attractive, mais cette attractivité concerne en majorité des ménages qui ne participent pas au renouvellement naturel de la population : pré-retraités et retraités.

⇒ L'évolution démographique depuis 2019

Les dernières données de recensement de la population de l'INSEE datent de 2019. Elles sont donc relativement anciennes et ne présentent pas une description des plus fidèles de la situation démographique actuelle à Montsauche-les-Settons. Elles n'intègrent notamment pas la période COVID-19, laquelle a pourtant eu pour conséquence de favoriser l'installation de nouveaux ménages dans certains territoires ruraux. Le Morvan étant une localisation privilégiée certains urbains, en particulier les Parisiens depuis le XIX^{ème} siècle, il est légitime de considérer la possibilité de l'installation de nouveaux ménages venus de ces territoires pour trouver dans la commune une qualité de vie et un environnement plus propice. **Sujet à questionner avec les élus.**

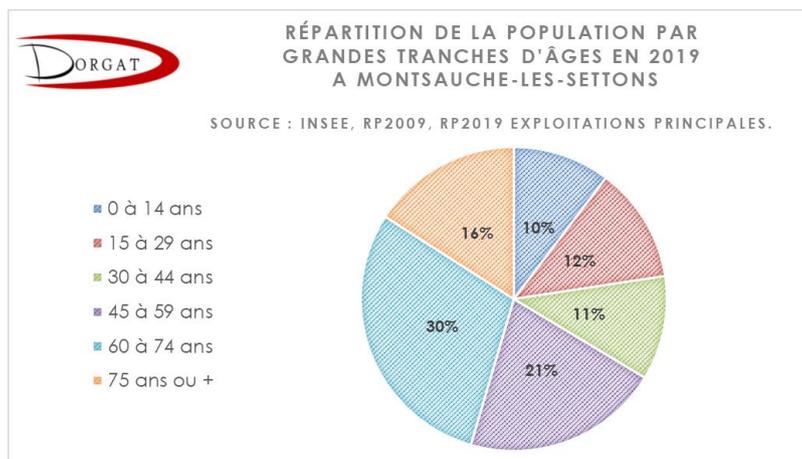
En résumé :

Dès lors, Montsauche-les-Settons fait face à plusieurs problématiques :

- Un **déclin démographique global** qui s'inscrit dans une dynamique installée et marquée à l'échelle du territoire du Morvan
- Un **déficit de renouvellement naturel** de la population avec des décès supérieurs au nombre de naissances
- Une **attractivité réelle mais** qui, lorsqu'elle ne concerne pas la villégiature (la plus importante), se concrétise **en majorité** par l'installation de ménages qui ne sont **pas en mesure de participer au renouvellement naturel de la population** (ménages déjà âgés : pré-retraités ou retraités).



COMPOSITION DE LA POPULATION



Le graphique ci-contre permet de confirmer le constat du vieillissement de la population de Montsauche les Settons précédemment évoqué.

En effet, environ 33% de la population a moins de 45 ans en 2019. Or, lorsque la part des plus de 45 ans excède 50%, le mécanisme de vieillissement de la population fragilise l'équilibre démographique. Parti est pris de considérer que la tranche d'âge charnière est celle des 45 ans puisque globalement, le taux de natalité des tranches d'âge supérieur est quasi nul.

Le phénomène de vieillissement est donc fortement établi dans la commune et risque de s'aggraver dans les années à venir compte-tenu de deux critères d'analyse. La tranche d'âge des 30-44 ans, susceptible de basculer dans celle des 45 ans, représente 11% de la population, soit près de 1/3 des moins de 45 ans. Parallèlement, la tranche d'âge des 0-14 ans, susceptible de quitter le territoire pour se rapprocher des bassins de vies, d'emplois et de scolarité, représente quant à elle 10% des moins de 45 ans. Ainsi, la commune ne peut espérer redynamiser sa population via le solde naturel qu'en comptant sur les 12% de 15-29 ans (en partant du principe que les habitants concernés ne vont pas quitter le territoire, ou qu'ils vont chercher à y retourner pour y installer et fonder leur famille).

On constatera que l'analyse des données permet de mettre en évidence le déséquilibre des différentes tranches d'âges dans la mesure où les 60-74 ans représentent 30% de la population. Les « séniors » de 60 ans et plus constituent 46% de la population communale, ce qui est très conséquent et est le marqueur d'un village peu jeune. Un paradoxe relatif à l'attractivité semble mis en lumière :

- Le territoire apparaît comme peu attractif car il compte peu de jeune ;
- Le territoire apparaît comme attractif car il compte une part importante de séniors, notamment de 60-74 ans, soit de jeunes retraités.

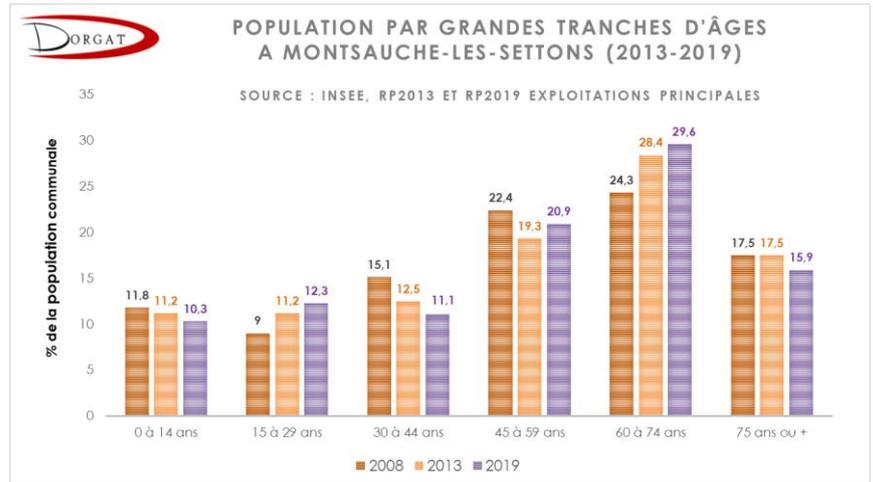
Ce paradoxe peut être analysé sous le prisme des facteurs d'attractivités : les jeunes privilégient les territoires plus dynamiques qui concentrent les emplois, les services (publics et privés) ... lesquels sont des enjeux au sein du Morvan ; tandis que les ménages plus âgés (notamment en fin de carrière ou les jeunes retraités) privilégient la qualité de vie et l'environnement (vecteurs de sérénité), lesquels sont indéniables au sein de cette commune du Morvan.

Ainsi, il est possible de présumer que les jeunes quittent le territoire pour rejoindre des pôles plus dynamiques (métropole Dijonnaise, agglomération de Nevers ou encore bassin Autun-Le Creusot par exemple) tandis que les plus âgés cherchent à s'installer dans la commune.

Par ailleurs, l'important taux de résidences secondaires à Montsauche les Settons peut constituer la première étape d'une installation permanente au fil des étapes de la vie. Ainsi, un couple d'actifs y achetant une résidence secondaire pour les congés et week-end peut songer à s'y installer à l'année une fois venu le temps de la retraite par exemple.

L'évolution de la répartition de la population par grandes tranches d'âges, entre 2008 et 2019, permet également d'illustrer et exposer le phénomène de vieillissement auquel fait face la commune.

Ainsi, la tranche d'âge 60-74 ans augmente sur la période, passant de 24.3% de la population en 2008 à 29.6% en 2019. Toutefois, l'analyse plus détaillée permet de mettre en avant un léger recul des 75 ans et plus (qui doit être modéré compte-tenu du nombre réel de personnes concerné).



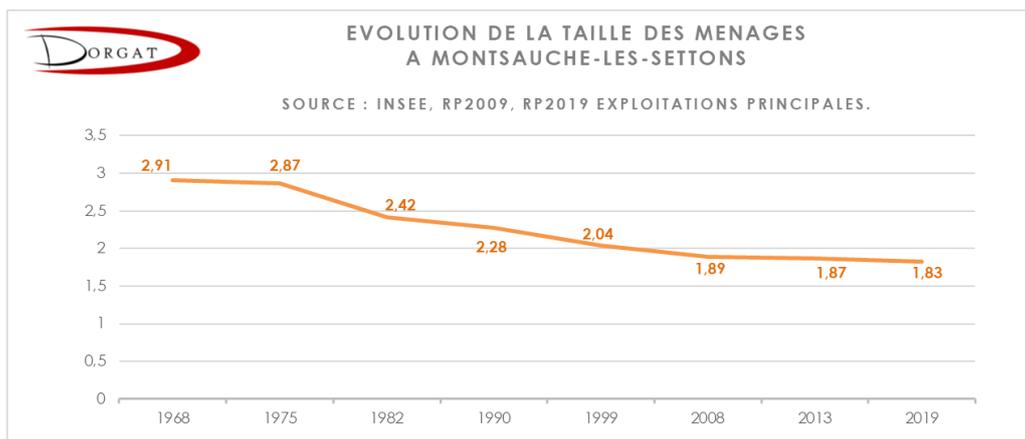
La réduction la plus significative est celle des 30-44 ans qui passe de 15.1% en 2008 à 11.1% en 2019, la réduction s'étant fortement creusée entre 2008 et 2013 (passage de 15.1% à 12.5% de la population. De même, la part des 0-14 ans s'est réduite de 11.8% à 10.3% de la population sur la période. En définitive, le vieillissement de la population s'accroît depuis 2008 et la hausse de la part de 15-29 ans tend à s'expliquer par le vieillissement de ceux auparavant dans la tranche de 0 à 14 ans.

En résumé : Montsauche les Settons connaît actuellement un déséquilibre démographique, lequel se dégrade depuis 2008. La part des jeunes décroît tandis que la part des 60-74 ans augmente. Un enjeu tenant au renouvellement de la population est mis en évidence. Une problématique semble consister en l'attractivité de la commune, laquelle est indéniable mais davantage orientée vers les ménages plus âgés, ce qui ne permet pas d'enclencher un renouvellement actif de la population.

Une autre composante du territoire consiste à analyser l'évolution du nombre de personnes par ménages pour évaluer l'impact de la diminution du solde migratoire. Ce phénomène est identifié comme le « desserrement de la population » (ou desserrement des ménages). Il permet de mesurer l'impact des modes de vie sur la population notamment au regard des enjeux sociétaux, d'habitat et de santé. Le premier impact de ce phénomène est qu'il nécessite, à population égale, la réalisation de plus de logements.

Ainsi, les données permettent de mettre en avant que le nombre d'habitant par ménage décroît sur le territoire communal, parallèlement à la dynamique observée au niveau national. En effet, les ménages sont de plus en plus petits en raison de divers facteurs :

- Une réduction du nombre d'enfants par femme.
- Les situations de veuvage et de vie solitaire (notamment accrues par l'allongement de la durée de vie et concerne en majorité les femmes qui vivent plus longtemps que leur mari).
- Les évolutions des formes familiales : divorces, séparations, familles monoparentales...



Cette tendance est observée de façon continue à Montsauche les Settons depuis 1968. En effet, la taille des ménages entre 1968 et 2019 s'est réduite de 1.08 individu. Ainsi en 1968, les ménages étaient en moyenne composés de 2.91 habitants contre 1.83 en 2019.

Le desserrement des ménages est donc une réalité à Montsauche les Settons et doit donc être pris en compte puisqu'il engendre un besoin supplémentaire de logements pour loger le même nombre d'habitants. Il peut trouver à s'expliquer notamment par la situation de vieillissement de la population, laquelle implique des ménages composés de 2 ou 1 seniors selon les situations de veuvage, perte d'autonomie...

FICHE SYNTHÈSE : POPULATION

Les éléments clés et les enjeux en présence :

- Constat de l'existence d'un **déséquilibre démographique caractérisé** par un **vieillissement de la population**. Nécessité de poursuivre, voire accentuer, l'accueil de nouveaux ménages en l'orientant vers ceux en âge d'avoir des enfants afin de rééquilibrer la pyramide des âges et assurer le renouvellement de la population. A défaut de cela, la persistance du village se trouverait menacée.
- Un solde naturel négatif depuis 1968 et favorisé par une population âgée, laquelle affiche un taux de mortalité important et un faible taux de natalité. Solde qu'il convient d'améliorer mais qui ne peut se faire qu'en réponse à une offre de logements adaptée sur le territoire.
- Un solde migratoire non continu, mais qui influence de manière prépondérante la croissance démographique. Positif sur la période récente. Une attractivité certaine pour le cadre naturel mais des questions à poser quant aux capacités à « figer » la population sur le territoire, notamment les jeunes ménages avec un accueil majoritairement orienté vers les pré-retraités/retraités.
- Un phénomène de desserrement des ménages à prendre en compte.

Exemples de prise en compte dans le PLU : Développer des zones d'urbanisation cohérentes à plus ou moins long terme et phaser leur ouverture, pour maîtriser la croissance démographique et permettre à la Commune d'assurer le renouvellement de sa population. Favoriser la diversité des logements (taille, statut, ...) pour s'adapter à l'évolution de la taille des ménages, attirer les jeunes couples



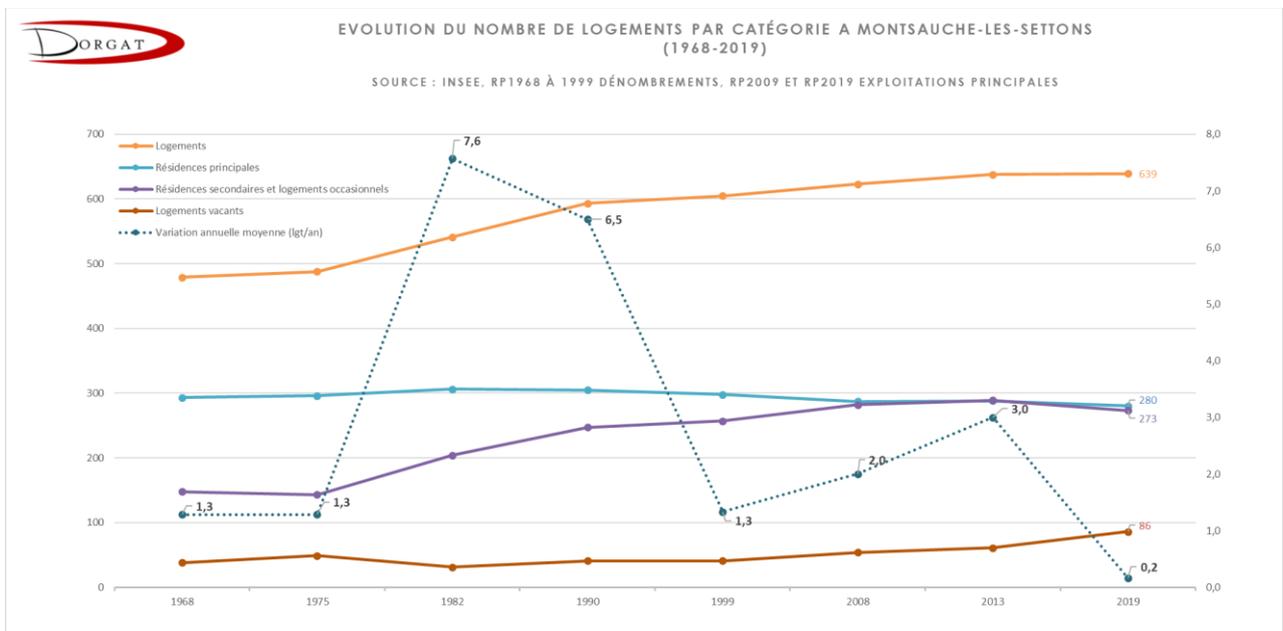
ÉVOLUTION ET COMPOSITION DU PARC DE LOGEMENTS

C.1 – LES TENDANCES D'ÉVOLUTION GÉNÉRALES

L'analyse du graphique ci-dessous permet de mettre en évidence l'évolution du parc de logements entre 1968 et 2019. Ainsi, le parc de logements de la commune se compose en 2019 de 639 logements dont 43.8% de résidences principales (280), 42.7% de résidences secondaires et logements occasionnels (273) ainsi que 13.5% de logements vacants (86).

La réduction de la population mise en évidence dans l'analyse de la population n'est pas observable au regard de l'évolution du nombre de logements entre 1968 et 2019. En effet, 160 logements ont été créés en 51 ans (soit une moyenne de 3 logements par an entre 1968 et 2019). La quantité de logements a suivi une progression continue mais marquée par une croissance d'intensité différente selon les périodes.

Le constat principal est celui qui consiste à affirmer que **la commune est entrée, dès 1975, dans une orientation de villégiature**, avec une croissance du parc de logements tirée en grande partie par la demande en résidences secondaires (ou occasionnelles). Ce constat coïncide avec celui de déclin démographique : **la commune a accueilli de plus en plus de résidences secondaires et a perdu en parallèle une part importante de ses résidents annuels**, les logements étant redirigés progressivement vers un usage de résidence secondaire.



	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Logements	479	488	541	593	605	623	638	639
Résidences principales	293	296	306	305	298	287	288	280
Résidences secondaires et logements occasionnels	148	143	204	247	257	282	289	273
Logements vacants	38	49	31	41	41	54	61	86

Les trois phases d'évolution démographiques précédemment mises en avant trouvent en partie leur explication à travers les données présentées ci-avant.

Phase 1968-1975 :

- Entre 1968 et 1975, le nombre de logements augmente faiblement sur le territoire (+9), le nombre de résidences principales augmente mais celui des logements vacants également tandis que les résidences secondaires sont moins nombreuses.
 - La population présente de manière permanente et les nouveaux arrivants plébiscitent des logements neufs, plus adaptés aux désirs et besoins de cette époque des Trente glorieuses. Le parc de logement croit ainsi, de même que la part de logements vacants, ces derniers étant probablement délaissés au profit d'habitations plus confortables et modernes, lorsqu'elles ne le sont pas en raison de la diminution de la population.

Phase 1975-2008 :

- Entre 1975 et 1990, le nombre de logements s'envole avec la création de 53 logements entre 1975 et 1982 puis de 52 logements entre 1982 et 1990, soit +105 logements en 15 ans. L'attractivité du territoire se manifeste à travers une politique de développement urbain, malgré un contexte de perte d'habitants, ce qui s'explique par la création de seulement 9 résidences principales sur la période de 15 ans en question, contre celle de 104 nouvelles résidences secondaires. Le nombre de logement vacants qui atteint son minimum en 1982 (31), reste toutefois inférieur en 1990 (41 logements) qu'en 1975 (49 logements).
 - A la suite des Trente glorieuses, un fort développement du parc de logements est identifié dans la commune, témoignant de son attractivité. Il apparaît toutefois qu'il s'agit davantage d'une attractivité liée à la villégiature.
- Entre 1990 et 2008, la progression du parc de logements se poursuit de façon continue mais selon un rythme plus modéré. Ainsi, 12 nouveaux logements sont recensés entre 1990 et 1999, puis 18 entre 1999 et 2008. En 18 ans, le parc global a cru de 30 logements pour atteindre 623 logements, tandis que celui des résidences principales s'est retractoré de 18 logements, contre une progression de 35 résidences secondaires. La vocation de villégiature se renforce de manière considérable dans la mesure où le nombre de résidences principales (287) et secondaires (282) deviennent presque équivalents. La vacance immobilière se renforce également et atteint 54 logements.
 - Le tournant du XXIème siècle démontre la poursuite conjointe du développement du parc de logement et son orientation de plus en plus déterminante vers la vocation de villégiature (résidences secondaires) alors même que la population municipale diminue.

Phase 2008-2019 :

- Entre 2008 et 2013, le parc accueille 15 nouveaux logements pour atteindre un total de 638 logements. Le changement déterminant réside en ce que le parc de résidences secondaires atteint son maxima : 289 logements, et dépasse celui des résidences principales. Alors que 15 nouveaux logements sont créés, 7 vacants supplémentaires sont recensés. La problématique de la vacance est donc un réel enjeu sur le territoire.

→ En 2013, Montsauche-les-Settons est véritablement devenue une commune de villégiature avec un parc de résidences secondaires supérieur à celui des résidences principales.

- Depuis 2013, la commune a continué à voir une progression de son parc immobilier mais cette dernière s'est révélée plus que réduite dans la mesure où seulement 1 logement supplémentaire est recensé par l'INSEE en 2019 par rapport à 2013. Le nombre de résidences principales atteint alors son niveau le plus faible de la période d'étude : 280 logements, tandis que le nombre de logements vacants atteint son niveau le plus élevé : 86 logements. Le parc de résidences secondaires ou occasionnel se révèle très important : 273 logements, soit presque autant que le nombre de résidences secondaires, ce qui atteste de l'attractivité de Montsauche les Settons pour la vocation « villégiature ». Il semble que la très légère inversion du rapport résidences principales – résidences secondaires soit essentiellement due à la forte progression des logements vacants et qu'elle ne remette donc pas en cause de manière déterminante les caractéristiques du parc immobilier à Montsauche-les-Settons.

→ En 2019, la commune est un lieu de villégiature caractérisé par un nombre important de logements vacants. Les constructions nouvelles sont globalement dédiées à la villégiature, tandis que la perte d'habitant engendre un délaissement (et donc la vacance) de certaines résidences principales.

Selon les données INSEE, Montsauche les Settons est en premier lieu un village au sein duquel les ménages s'installent pour leur résidence secondaire afin d'y profiter du cadre de vie, selon une pratique dite de villégiature. Le village est donc attractif, notamment en raison de son implantation au cœur du massif du Morvan et de la présence du lac des Settons. Montsauche les Settons apparaît comme une destination de repos, de loisirs et de villégiature, en particulier pour la belle saison. Dès lors, bien que la population totale soit importante (notamment en été), la population municipale recensée par l'INSEE continue de diminuer au vu du contexte d'intensification de la spécialisation du village dans la vocation de « villégiature ».

La méthode de l'INSEE distingue en effet la **population municipale** qui : « comprend les personnes : ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté ; détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune ; les sans-abri recensées sur le territoire de la commune ; résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune » de la **population comptée à part** qui : « comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune. Ce sont : 1) Les mineurs dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune ; 2) Les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ; 3) Les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune, dès lors que la communauté relève de l'une des catégories suivantes : services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou de long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales ; communautés religieuses ; casernes ou établissements militaires ».

Dès lors, la population de Montsauche-les-Settons connaît un déclin continu depuis 1968 en parallèle d'un développement continu de son parc de logement. Ce paradoxe s'explique par l'orientation de villégiature qu'a connu le village. Le parc s'oriente davantage vers les résidences secondaires au détriment des résidences principales. La population municipale est donc en décroissance. La population totale, qui intègre notamment les habitants des résidences secondaires (population comptée à part) est nécessairement plus élevée, ce que corrobore la fréquentation durant la saison estivale.

POPLEG T1 - Populations légales

	2008	2013	2019
Population municipale	544	538	513
Population comptée à part	15	5	3
Population totale	559	543	516

Sources : Insee, RP2019 (géographie au 01/01/2021), RP2013 (géographie au 01/01/2015) et RP2008 (géographie au 01/01/2010).

Population totale à Montsauche-les-Settons – Source : INSEE 2019

Toutefois, la limite de la méthodologie de recensement de l'INSEE est ici mise en évidence dans la mesure où, alors que le village comptabilise 273 résidences secondaires en 2019, seuls 3 habitants comptés à part à cet effet sont recensés par l'INSEE. Il semble évident que la population totale à Montsauche-les-Settons est donc largement sous-évaluée.

Du fait de son orientation touristique, la commune dispose d'un nombre important d'hébergements et autres logements de tourisme. Or cette réalité est en mesure de justifier un nombre de logements vacants plus faible que ce qui est mis en évidence par l'INSEE en 2019 dans la mesure où les gîtes sont des logements touristiques de particuliers, mais sont comptabilisés au sein des logements vacants, alors même qu'ils n'ont pas vocation à être remobilisés pour du logement puisqu'ils sont loués à des vacanciers. Il s'agit notamment des gîtes et autres hébergements de type Airbnb®.

Point sur la vacance immobilière à ajouter : analyse INSEE + effets COVID + données LOVAC et OTELO

Chiffres clés quantitatifs de l'évolution du parc de logements :

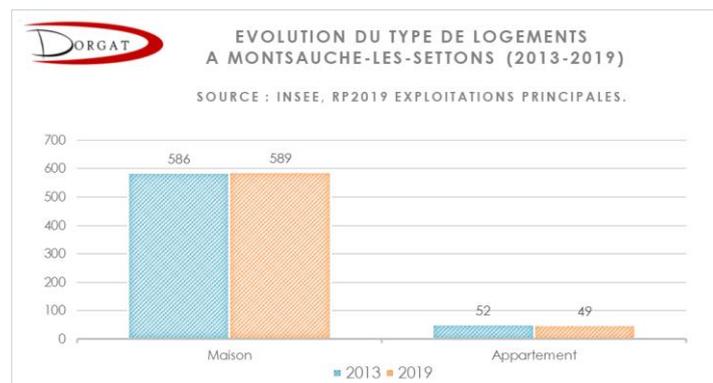
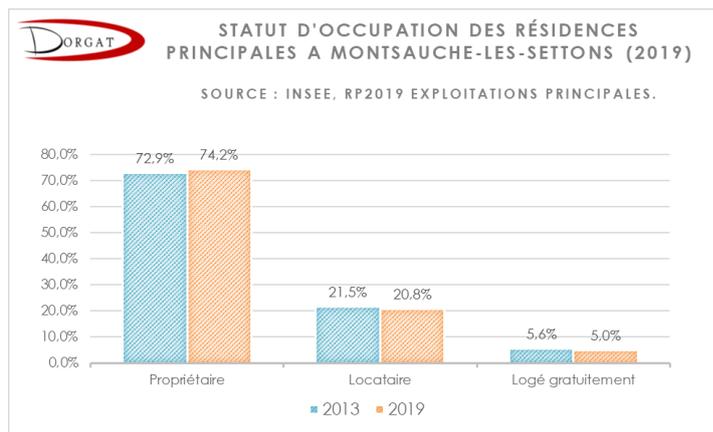
- 639 logements au 01/01/2019 dont 280 résidences principales
- + 160 logements entre 1968 et 2019, soit +3.14 lgt/an en moyenne
- Quasi équivalence du nombre de résidences principales et secondaires
- Taux de vacance des logements = 13.5% du parc (ne tient pas compte de la période post-COVID ni de la part de gîtes)

C.2 - LE STATUT D'OCCUPATION

En 2019, la Commune est composée pour 74.2 % de propriétaires pour ce qui concerne les résidences principales. Le taux est largement supérieur à la moyenne nationale estimée à 58 % par l'INSEE en 2019 mais est caractéristique d'une commune rurale.

On remarque que cette réalité s'est accrue légèrement entre 2013 et 2019, la part de propriétaire étant passée de 72.9% en 2013 à 74.2% en 2019. Sur la même période, le part de locataire s'est réduit de 21.5% à 20.8%. De même, les logés à titre gratuit ont vu leur part se réduire de 0.6 points de pourcentage.

Le parc de logements semble a priori peu diversifié puisque le nombre de maisons reste très largement supérieur au nombre d'appartements en 2019 : 589 maisons pour 49 appartements. De plus, ce constat s'est aggravé sur la période 2013-2019 dans la mesure où le parc de maisons s'est accru de 3 logements tandis que celui des appartements s'est réduit de 3 logements.

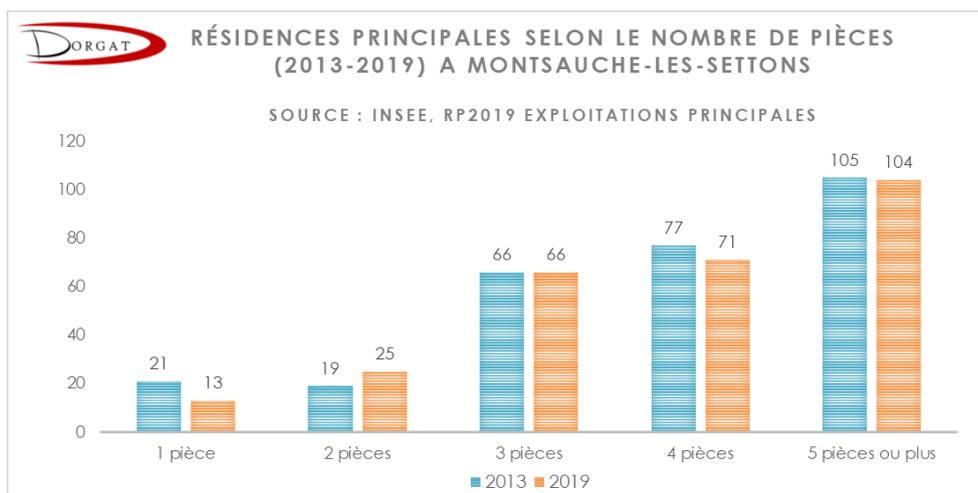


Le constat qui en est tiré est celui d'un territoire au sein duquel la maison individuelle est l'élément caractéristique. La commune tient notamment son attractivité aux possibilités foncières à vocation résidentielle individuelle, en cohérence avec son caractère de village rural ainsi qu'à l'environnement et la qualité de vie offerte au sein du PNR du Morvan. Bénéficiaire d'une maison individuelle et de son jardin afin de profiter des avantages offerts par la localisation du village semble être un critère d'implantation essentiel pour les ménages. Des freins à l'attractivité tenant essentiellement au relatif isolement du territoire justifient que les ménages qui s'y installent s'attachent à des critères d'attractivité tenant notamment à de vastes espaces privatifs.

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, il convient de valoriser les éléments d'attractivité du territoire tout en étudiant les possibilités de diversification du parc de logements ; notamment dans le but de répondre au mieux aux besoins de certaines tranches de la population auxquelles le modèle pavillonnaire ne répond pas nécessairement.

A cet effet, la commune de Montsauche-les-Settons a d'ores-et-déjà engagé la diversification de son parc de logements au moyen d'une intervention publique. La « maison Baroin », située rue Henri Bachelin en centre-bourg a été réhabilitée et renommée « Les coquelicots » afin d'offrir une plus grande diversité de logements dans le village. Ce bâtiment emblématique comprend désormais 10 logements de type T2/T3, dont 4 sont réservés aux seniors ou actifs et dont 6 sont réservés à des personnes en situation de handicap. Le bâtiment est inclusif et comprend des espaces de vie communs : salle de vie et cuisine ainsi qu'un jardin partagé, tout en étant complètement ouvert sur le village, en lien avec la nouvelle aire de jeux. La municipalité a donc engagé un important programme visant à pallier les difficultés mises en évidence par les données INSEE.

C.3 - LA DIVERSITE DU PARC



Les données INSEE révèlent que les résidences principales au sein de la commune sont en grande majorité des maisons de très grande taille, dont la plupart comprennent 5 pièces et plus. La commune recense néanmoins 13 studios, 25 T2 et 66 T3. Si plus le nombre de pièces est important, plus le type de logement est représenté en nombre dans le village ; il faut toutefois noter la hausse du nombre de T2 entre 2013 et 2019 : + 6 logements de ce type.

Point focus - l'augmentation du besoin en surface habitable par habitant

La surface moyenne par habitant des logements métropolitains a progressé rapidement dans les années 70 et 80 puis plus lentement après 1990. Elle a augmenté de 10m² depuis 30 ans. Cette tendance est vérifiée pour les maisons individuelles (dont la proportion par rapport aux appartements ne cesse d'augmenter), alors que le chiffre pour les appartements, après avoir stagné pendant 25 ans, est en léger recul. En 2013, la surface moyenne par habitant s'élevait à 45,1m² pour les maisons individuelles contre 32,4m² pour les appartements.

Le nombre moyen de pièces par logements et par habitant a également augmenté depuis 30 ans, tant dans les maisons (2 pièces/habitant en 2013) que dans les appartements (1,5 pièce/habitant en 2013.¹)

La taille des logements explique l'attractivité de la commune pour les ménages voulant profiter de vastes espaces et qui trouvent à Montsauche les possibilités foncières de mener à bien un tel projet. Les petits ménages comme les jeunes familles qui ne disposent pas nécessairement des ressources financières nécessaires ou dont le projet de vie ne permet pas de s'attacher à une propriété doivent se replier sur une offre de logements plus petits. De plus, si ce type de logements est le plus attractif, il est rappelé qu'il ne convient pas non plus aux séniors, notamment à ceux vivant seul et/ou en perte d'autonomie. De même, les très grands logements ne sont pas toujours adaptés à la diversité de formes familiales (familles monoparentales notamment).

Le manque de diversité d'un parc de logements est susceptible de pousser certains habitants à quitter le territoire afin de trouver un logement plus adapté à leurs besoins. C'est pourquoi la municipalité a souhaité engager, comme évoqué dans la partie C-2, le développement d'une offre de logements plus diversifiée. De plus, le nombre de logements du T1 au T3 en 2019 s'élève à environ 104 logements, soit l'équivalent du parc de T5, ce qui indique qu'au regard de son statut de commune rurale, Montsauche-les-Settons n'est pas la plus dépourvue en petits logements. Ce déficit de petits logements est souvent davantage observé dans les zones périurbaines au sein desquelles la typologie des grands logements est quasiment exclusivement représentée.

¹ Source : INSEE, Enquêtes logement 2006 et 2013

En somme, si le grand pavillon est un élément caractéristique et d'attractivité qu'il convient de préserver car les ménages recherchent à Montsauche un logement offrant des prestations qui permettent de profiter du cadre de vie naturel (notamment la présence d'un jardin) ; la commune n'est pour autant pas dépourvue de petits logements permettant d'accueillir certaines parties de la population et une véritable politique publique est conduite afin d'assurer une offre la plus complète et diversifiée possible.

En matière d'ancienneté des logements, 41 % sont antérieurs à 1945.

Un relatif cachet ou intérêt patrimonial au regard de leur ancienneté peut être envisagé pour les 31% ayant été achevés avant 1919 dans la mesure où ils mettent en œuvre des techniques et matériaux de constructions qui relèvent globalement de méthodes traditionnelles, inhérentes au territoire.

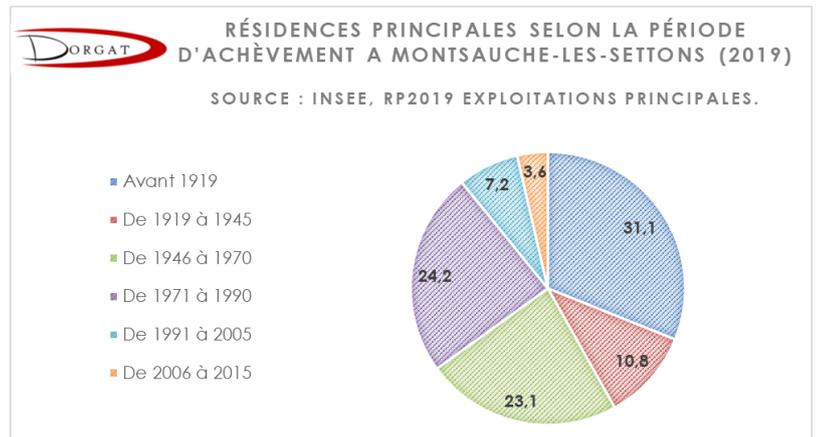
Cette part somme toute assez importante des logements anciens doit être questionnée pour savoir elle a un lien avec l'augmentation de la vacance. Les logements sont-ils insalubres ou nécessitent-ils de gros travaux ? De

même, il est parfois constaté que plus la part des logements anciens est importante, plus la part des logements vacants l'est également et ce compte-tenu des problèmes de successions parfois rencontrés sur les territoires. La question de l'adaptation du bâti existant aux besoins et désirs des ménages est un sujet important, susceptible d'avoir une réelle incidence sur le parc de logements vacants.

Les quelques 58% du parc de logement postérieurs à 1945 sont le fruit de la reconstruction d'après-guerre, du boom immobilier des années 1970-1980 et du développement pavillonnaire qui se poursuit depuis les années 1990. La question de la reconstruction est fondamentale à Montsauche-les-Settons puisque la quasi-totalité du bourg historique a été détruite lors des événements de juin 1944. Ainsi, le cœur du village a été reconstruit jusqu'en 1952, ce qui explique la perte de ses caractéristiques patrimoniales et du bâti traditionnel. La problématique de la vacance peut être aggravée par l'existence de ce type de constructions des années 1950, lesquelles ne bénéficient ni du charme du bâti ancien, ni des qualités tenant au confort requis pour des ménages actuels, ce qui nécessite des travaux de réhabilitation (le sujet sera abordé dans le diagnostic urbain et il sera mis en évidence que la commune est impliquée dans divers dispositifs qui visent à améliorer cette situation).

Environ 35% des habitations ont été construites après 1971, ce qui témoigne de la progression de la construction enregistrée dans la commune depuis environ 50 ans. Pour répondre aux questions précédentes, une part importante du parc immobilier est donc récente, ce qui garantit son adaptation aux besoins et nécessités actuels en termes de confort de logements (et de possession de véhicules), même s'il a été vu qu'il manque quelque peu de diversité pour s'adapter aux tendances d'évolution des modes de vie (vieillesse et desserrement des ménages). Ces logements récents sont également, pour une grande partie d'entre eux, dédiés à la résidence secondaire de ménages. Leur composition et leurs caractéristiques peuvent donc légèrement différer de celles qui sont attendues d'une résidence principale en ce qu'elles s'intègrent davantage dans une volonté de loisirs et de villégiature.

En matière de logement social, on constate au regard des données de l'INSEE que la commune dispose de 16 HLM, soit environ 5.7% du parc, ce qui est plutôt significatif au regard du caractère de commune rurale et de la localisation du village en dehors de l'aire d'attraction d'une ville. L'Office Public de l'Habitat de la Nièvre : « Nièvre Habitat » dispose ainsi d'un parc de 9 logements à proximité immédiate du bourg de Montsauche, à l'Ouest de l'église : « résidence des Chanterelles », composée de maisons



en bande du T3 au T5. Les ménages de type familles avec enfants dont les revenus sont modestes peuvent donc accéder à une maison avec jardin sur le territoire communal.

Par ailleurs, la Commune dispose de plusieurs logements communaux :

- Un logement rue du 8 mai 1945
- Un logement place de l'ancienne gare
- Un logement « gîte champgazon »

Equipement automobile des ménages						
	2008		2013		2019	
Ensemble des ménages	287	100%	288	100%	280	100%
Au moins un emplacement réservé au stationnement	188	65,5%	189	65,6%	203	72,4%
Au moins une voiture	223	77,7%	226	78,5%	230	82,0%
<i>1 voiture</i>	136	47,4%	131	45,5%	133	47,4%
<i>2 voitures ou plus</i>	87	30,3%	95	33,0%	97	34,7%
<i>Source INSEE</i>						

Dans l'ensemble, le taux d'équipement automobile des ménages a progressé entre 2008 et 2019. Le pourcentage de ménages possédant au minimum 1 voiture a progressé de 4.3 points, passant de 77.7% à 82%. Le nombre de ménages possédant au moins un emplacement dédié au stationnement a progressé de 188 à 203.

Entre 2008 et 2019, la part des ménages possédant 1 véhicule s'est maintenu à 47.4% (malgré une baisse à 45.5% en 2013) tandis que la part de ceux possédant 2 voitures ou plus s'est accrue de 30.3% en 2008 à 34.7% en 2019.

Montsauche-les-Settons illustre une réalité commune qui est celle d'une motorisation croissante des ménages installés en dehors des villes. Situés en zone rurale, les habitants demeurent dépendants des zones d'emplois des agglomérations alentours, ce qui engendre un besoin impérieux de véhicule individuel. Cette dépendance à la voiture individuelle se trouve accentuée par le manque de liaisons de transports collectifs. En effet, la gare TER la plus proche est celle de Corbigny. Pour cette raison, le besoin en automobile par ménage croit, chacun des partenaires d'un couple par exemple ayant besoin de son propre véhicule pour se rendre sur son lieu de travail.

Il apparaît que l'offre de logements sur la commune de Montsauche-les-Settons trouve un **public spécifique : les ménages désireux de profiter d'un cadre de vie rural privilégié**, lequel offre également l'accès à des **pavillons de grande taille** favorables à la mise en œuvre d'un **mode de vie champêtre**. Toutefois, la croissance du parc immobilier est essentiellement dédiée aux résidences secondaires alors même que la population municipale se réduit, ce qui installe le village en tant que lieu de villégiature.

La diversification du parc de logements déjà engagée est à promouvoir pour conserver une certaine mixité sociale, en ce qu'elle permet de répondre aux nouvelles demandes et participe au retour d'un dynamisme démographique. L'attention est toutefois attirée sur le patrimoine bâti, lequel reste très important dans les hameaux historiques. Un enjeu d'adaptation du bâti du bourg est mis en évidence.

Un véritable enjeu tenant en la fixation de nouveaux jeunes ménages sur le territoire se fait jour afin d'équilibrer le rapport entre résidents permanents et temporaires, d'assurer un meilleur renouvellement de la population et de pérenniser les équipements collectifs.

FICHES SYNTHÈSE : LOGEMENTS**Les éléments clés et les enjeux en présence :**

- Un vaste parc de logements en croissance, caractérisé par une part prépondérante de résidences secondaires alors que la population municipale se réduit.
- Un parc aux typologies diverses : bâti ancien à préserver et mettre en valeur, bâti vieillissant à réhabiliter pour mieux répondre aux besoins et désirs des ménages et bâti récent conforme aux attentes des ménages mais davantage orienté vers la villégiature.
- Un enjeu lié à la vacance immobilière : une vacance importante mais surévaluée car elle comprend des hébergements liés à l'activité touristique.
- Des ménages de plus en plus motorisés.
- Un interventionnisme public qui vise une diversification du parc de logements.

***Exemples de prise en compte dans le PLU :** Accompagner les réhabilitations avec une réglementation adaptée, développer des zones d'urbanisation à plus ou moins long terme et phaser leur ouverture pour maîtriser la croissance démographique. Prendre en compte le potentiel de renouvellement lors de la définition des besoins de logements. Adopter et adapter des règles d'urbanisme favorisant la production de logements variés en adéquation avec la valeur patrimoniale et architecturale des constructions.*

III- ANALYSE COMMUNALE



LES COMPOSANTES ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

A.1 - L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Données de cadrage

L'analyse de la population active est un indicateur permettant de mesurer l'attractivité économique du territoire. La population active au sens du recensement de la population comprend les personnes qui déclarent :

- exercer une profession (salariée ou non) même à temps partiel ;
- aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur à la recherche d'un emploi² ou exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité mais occupant un emploi ;
- être militaire du contingent (tant que cette situation existait).

Cette population correspond donc à la population active occupée à laquelle s'ajoutent les chômeurs en recherche d'emploi et les militaires du contingent tant que cette situation existait.

À l'inverse, la population inactive comprend les personnes qui ne sont ni en emploi (selon le bureau international du travail [BIT]), ni au chômage : étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler...

Population de 15 à 64 ans par type d'activité	2008		2013		2019	
Ensemble de la population de 15 à 64 ans	311	100%	296	100%	264	100%
Population d'actifs		66,2%		68,6%		78,0%
Dont actifs ayant un emploi		60,5%		61,1%		72,4%
Dont chômeurs		5,8%		7,4%		5,7%
Population d'inactifs		33,8%		31,4%		22,0%
Dont élèves, étudiants		4,2%		5,1%		6,4%
Dont retraités		20,6%		17,6%		7,6%
Dont autres inactifs		9,0%		8,8%		8,0%
Source INSEE						

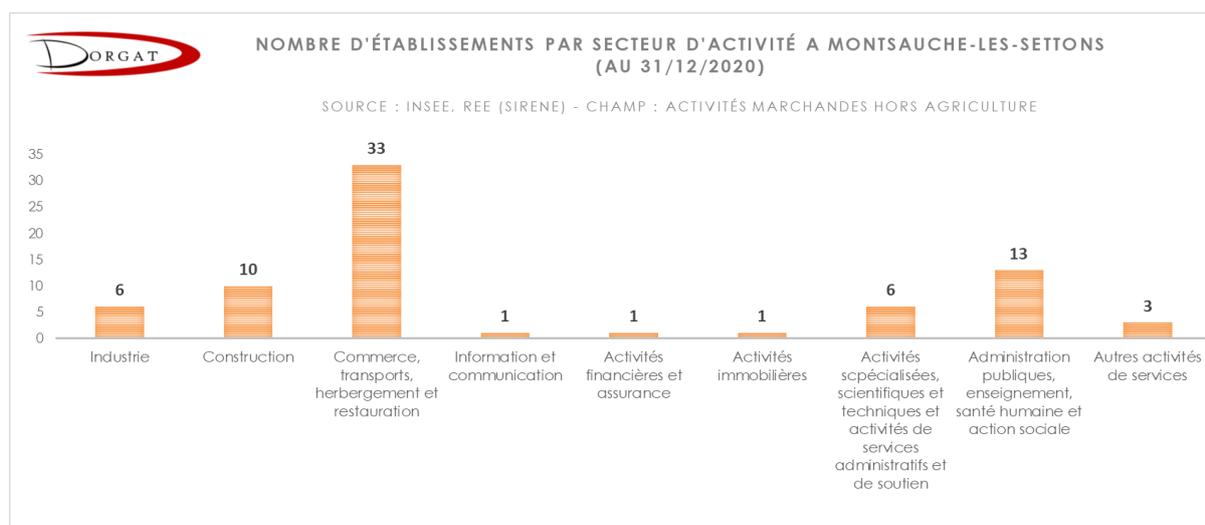
Globalement, l'analyse du tableau ci-dessus permet de dresser un constat principal : le taux d'actifs augmente sur le territoire de Montsauche-les-Settons entre 2008 et 2019, témoignant d'une population de plus en plus active. Ce constat s'explique notamment en raison de la diminution de la population. Il est toutefois surprenant au regard de l'étude de l'évolution de la population, laquelle a démontré un vieillissement et la représentation de plus en plus importante de la classe d'âge 60-74 ans, qui concerne les retraités. Or les données INSEE indiquent une réduction de la part des retraités entre 2008 et 2019 (de 20.6% à 7.6%).

² Ne sont pas retenues les personnes qui, bien que s'étant déclarées chômeurs, précisent qu'elles ne recherchent pas d'emploi. C'est ce qui distingue cette définition de la population active au sens du recensement de la population d'une définition utilisée antérieurement de population active spontanée (ou auto-déclarée).

Concernant la situation de l'emploi, le taux de chômage se maintient aux alentours de 5 à 6% sur la période, malgré un pic à 7.4% en 2013. Il est ici possible de voir les effets de la crise économique du début des années 2010 et le retour progressif à l'emploi.

Concernant les inactifs, la part des élèves/étudiants augmente de 4.2% en 2008 à 6.4% en 2019, ce qui pourrait tendre à s'expliquer par la croissance de la part des 15-29 ans dans la population entre 2008 et 2019. En raison du vieillissement de la population et du manque de renouvellement, la classe d'âge qui était enfant a grandi et entre dans cette catégorie d'inactifs. L'enjeu en présence est celui qui vise à éviter la fuite de ces habitants lorsqu'ils poursuivront des études supérieures et entreront dans la vie active.

Caractéristiques de l'activité économique



Afin de mieux appréhender l'analyse des caractéristiques de l'activité économique à Montsauche-les-Settons, la notion d'établissement sera privilégiée plutôt que celle d'entreprise, permettant de prendre en compte les unités de production, qu'elles soient dépendantes ou non d'une maison mère.

« L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique... L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie. » (Source : INSEE)

Montsauche-les-Settons est une commune rurale, ce qui justifierait par principe un nombre restreint d'établissements. Toutefois, les données INSEE indiquent la présence de 74 établissements sur le territoire communal au 31/12/2020, représentant 9 secteurs d'activité sur 9, ce qui est conséquent.

Le secteur d'activité le plus représenté est celui des « commerce, transports, hébergement et restauration » avec 33 établissements, suivi de celui des administrations publiques avec 13 établissements et celui de la construction avec 10 établissements. Il est donc légitime de constater que la commune, bien que rurale, est majoritairement orientée vers les services et le secteur tertiaire. La composante touristique est celle qui explique cette profusion d'établissements dans le secteur de l'hébergement-restauration. L'activité économique liée au tourisme sera précisée et présentée dans le cadre de la partie A.2 dédiée au lac des Settons dans la mesure où l'attractivité touristique est démultipliée par cet équipement de premier ordre.

Il faut noter que ces données excluent l'activité agricole, laquelle est également représentée à Montsauche-les-Settons et sera détaillée dans le diagnostic agricole en A.4.

Mobilité et équilibre emploi-habitat

Emploi et activités	2008		2013		2019	
Nombre d'emplois sur la commune	320		304		328	
Actifs ayant un emploi résidant sur la commune	191		183		199	
Qui travaillent sur la commune	138	72,3%	136	74,3%	142	71,4%
Qui travaillent dans une autre commune	53	27,7%	47	25,7%	57	28,6%

Source INSEE

Durant la période 2008-2019, Montsauche-les-Settons a connu une légère croissance du nombre d'emplois dans la zone, passant de 320 à 328 soit une augmentation de 8 emplois en 11 ans. On note toutefois la période de repli identifiée en 2013 avec 304 emplois dans la commune. Cette période de repli entre 2008 et 2013 trouve probablement à s'expliquer par la crise économique de 2008 et ses effets.

Le nombre d'actifs ayant un emploi résidant dans la commune a suivi la même logique que le nombre d'emplois dans la zone, en passant de 191 en 2008 à 199 en 2019.

Le recensement 2019 indique que 66% des actifs de Montsauche-les-Settons sont salariés et la majorité d'entre eux est titulaire de la fonction publique ou dispose d'un contrat à durée indéterminée (CDI), notamment en ce qui concerne les femmes. En effet 75% des femmes sont salariées, dont 59% en CDI ou fonctionnaire tandis que 57.6% des hommes sont salariés, dont 46.5% en CDI ou fonctionnaire. La stabilité des situations professionnelles est donc à relever.

ACT T2 - Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2019

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	99	100	100	100
Salariés	57	57,6	75	75,0
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	46	46,5	59	59,0
Contrats à durée déterminée	7	7,1	10	10,0
Intérim	1	1,0	2	2,0
Emplois aidés	2	2,0	2	2,0
Apprentissage - Stage	1	1,0	2	2,0
Non-Salariés	42	42,4	25	25,0
Indépendants	23	23,2	8	8,0
Employeurs	19	19,2	14	14,0
Aides familiaux	0	0,0	3	3,0

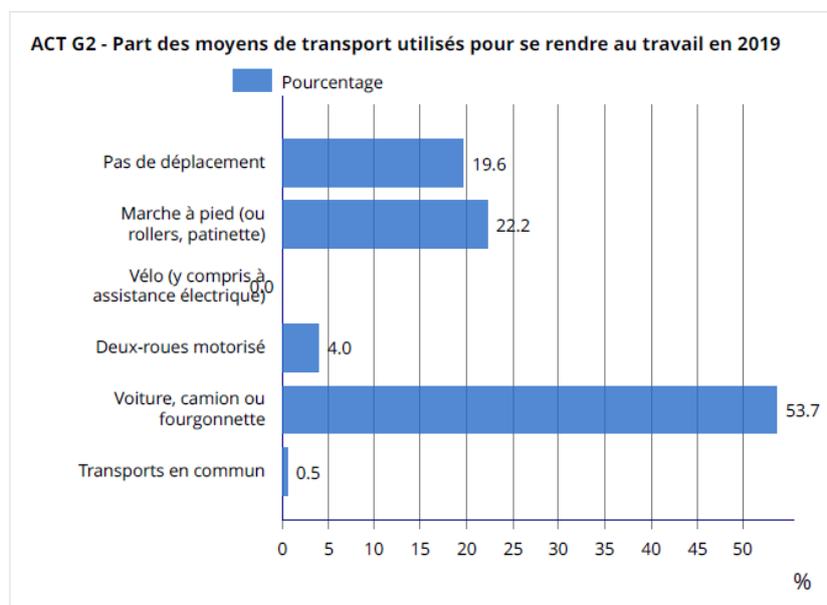
Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

Graphique du statut et des conditions d'emploi des 15 ans et plus selon le sexe en 2019 à Montsauche-les-Settons –
Source : INSEE 2019

Le nombre d'actifs qui travaillent sur la commune s'est accru entre 2008 et 2019 (passant de 138 à 142) malgré une baisse à 136 en 2013. Il reste assez conséquent compte-tenu de la taille de la commune. En somme, la concentration de l'emploi à Montsauche-les-Settons demeure relativement stable et importante malgré la tendance à la fuite des emplois. Cette forte concentration de l'emploi tend à s'expliquer par : la vocation touristique du territoire, la non intégration à une aire d'attraction d'une ville et le relatif isolement géographique au sein du massif du Morvan.

La concentration de l'emploi est donc à la fois « subie » car nécessaire et imposée par les circonstances et le contexte local, mais est également une force car elle assure la pérennité et la résilience du tissu socio-économique local et *in fine*, l'existence du village.

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2019



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.
Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

Graphique des moyens de déplacements domicile-travail à Montsauche-les-Settons – Source : INSEE 2019

L'importante concentration de l'emploi sur le territoire communal explique la part importante d'actifs n'ayant pas la nécessité de se déplacer pour se rendre au travail : environ 20%. De même, les emplois locaux expliquent qu'environ 22% des actifs ne requièrent que la marche à pied pour se rendre sur le lieu de travail. *In fine*, **environ 42% des actifs n'ont pas de besoin de moyens de transport** dédié pour se rendre au travail, ce qui est un constat surprenant pour une commune rurale. Cet élément est un avantage pour le territoire qui est confronté à des problématiques de mobilité du fait de son implantation géographique.

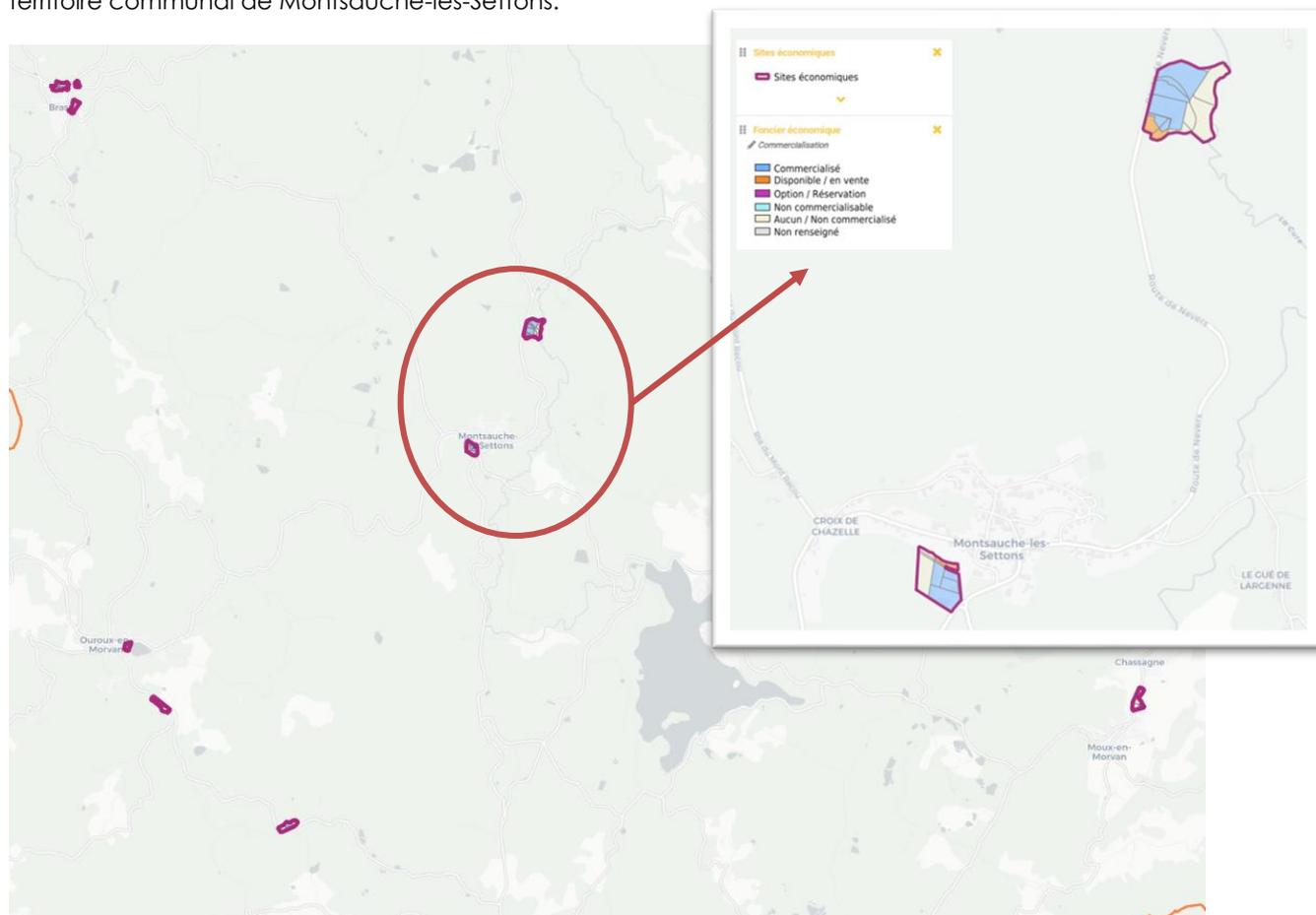
La part de ces actifs pourrait progresser dans le contexte de développement du télétravail. En effet, l'amélioration des réseaux de télécommunications couplée aux évolutions sociétales observées suite à la crise sanitaire de COVID19 ont favorisé l'intensification du recours au télétravail, lequel représente un intérêt important pour les communes rurales comme Montsauche-les-Settons. En effet, la cadre de vie privilégié en milieu rural est un élément d'attractivité pour certains actifs.

Néanmoins, une **vaste majorité d'actifs est dépendant de son véhicule individuel** pour se rendre au travail en 2019 : environ 54%. Ceci fait écho à l'enjeu lié à la mobilité mis en évidence ci-avant. En effet, de par sa localisation, sa topographie et de par les caractéristiques propres au territoire dans laquelle il s'inscrit, le village de Montsauche-les-Settons est peu desservi par les transports en commun et l'éventualité du développement d'une telle desserte est très peu probable en raison des mêmes caractéristiques évoquées préalablement.

Les pôles pourvoyeurs d'emplois

Montsauche-les-Settons n'est pas la localisation privilégiée des activités économiques, mais la commune compte néanmoins un important écosystème de commerces et de services de proximité. Les administrés trouvent ainsi à assouvir au sein même du village leurs besoins en la matière. Les pôles alentours tels que Saulieu ou Château-Chinon permettent d'accéder à des catégories de commerces et services plus ponctuels.

La Communauté de Communes Morvan, Sommets et Grands Lacs ; à laquelle appartient la commune, dispose de la compétence en matière de développement économique. A ce titre, elle est en charge des zones d'activités économiques, dont 3 sont recensées sur son territoire : la **Z.A des Portes du Morvan à Lormes**, la **Z.A de Chaligny à Saint-Hilaire-en-Morvan** et la **Z.A de Nataloup** située sur le territoire communal de Montsauche-les-Settons.



Localisation des zones industrielles ou commerciales à proximité de la commune - Source : cartes.ternum-bfc

On constate que la commune de Montsauche-les-Settons abrite 2 zones d'activités :

- L'une à proximité immédiate du centre-bourg aux alentours de la salle des fêtes et suivant le parcours de l'ancienne voie ferrée ;
- L'autre en entrée de ville depuis Gouloux (de compétence intercommunale : la ZA de Nataloup) qui accueille notamment : la déchetterie intercommunale, ainsi qu'une cellule économique dédiée à la restauration de mobilier ancien.

Pour ce qui tient aux commerces et services disponibles sur le territoire de Montsauche-les-Settons, sont notamment identifiés :

- Un **Proxy-Marché**, épicerie générale située au croisement de la RD977bis et de la rue Henri Bachelin ;
- Une **pharmacie**, située Henri Bachelin ;
- Une **boulangerie**, située Place du 25 juin 1944 ;
- Un bureau de **Poste**, situé Place du 25 juin 1944 ;
- Un **salon de coiffure**, situé Place du 25 juin 1944 ;
- Un **cabinet vétérinaire**, situé rue des Jardins ;
- Une **station-service 24h/24** située au sud de l'ancienne gare sur la RD37 ;
- Un **café-restaurant** situé sur la RD37 à proximité du garage automobile ;
- ... ;

Un grand nombre d'activités, commerces et services sont mis en œuvre en lien (direct ou non) avec le lac des Settons et sont, à cet effet, évoqués dans la partie A.2 dédiée au lac et au secteur du tourisme.

Un **marché hebdomadaire** a lieu chaque jeudi au bourg de Montsauche, sur la Place du marché.



Marché du jeudi sur la place du marché – Source : DORGAT

Pour ce qui tient aux établissements présents sur le territoire, il est possible de citer :

- **L'ESAT Le Morvan**, implanté entre la RD977bis et la rue de la Croix de Chazelles. Cet établissement d'aide par le travail est composé de 13 salariés pour une capacité d'accueil de 39 travailleurs en situation de handicap. Il est géré par l'association Sauvegarde 58, à vocation sociale. Les prestations réalisées concernent la production de mobilier via le travail du bois, ainsi que l'entretien des espaces verts et extérieurs. Cet ESAT participe au dynamisme économique de la commune et permet l'insertion de personnes en situation handicap.
- Un **fabricant de meuble** situé sur la RD977 bis ;
- ... ;

Le travail des ressources naturelles locales telles que le bois est donc répandu à Montsauche-les-Settons. De même, un tailleur de pierres est localisé dans le hameau de Nataloup.

A.2 – L'ACTIVITE TOURISTIQUE

Le lac des Settons : cœur de l'activité touristique



Lac des Settons depuis la rive droite – Source : DORGAT

La commune de Montsauche-les-Settons bénéficie de la présence du lac des Settons, d'une surface de 366 hectares et situé à 590 mètres d'altitude ; il fait partie des « grands lacs du Morvan », un ensemble de 6 lacs artificiels créés entre le XIXème et le XXème siècle pour assurer le flottage du bois vers Paris, pour satisfaire les besoins en approvisionnement en eau ainsi que pour mieux réguler le débit des cours d'eau en aval, notamment vers le bassin Parisien.

Bien qu'il appartienne à l'Etat, le lac des Settons est le facteur d'attractivité principal de la commune qui a embrassé une vocation touristique au cours des années 1970-1980 et qui a, pour l'occasion, changé son nom de Montsauche en Montsauche-les-Settons afin de mieux mettre en valeur cet équipement central. En effet depuis lors, le village est devenu un véritable lieu de villégiature.

Le **lac s'est mué en une nouvelle centralité du village** (cela sera développé dans le diagnostic urbain), en plus du bourg historique, et offre une diversité d'activités, hébergements, services et commerces qui démontre à la fois son attractivité, sa fréquentation et son importance touristique. L'**activité touristique qui s'est développée autour du lac des Settons constitue en effet le secteur économique le plus déterminant et le plus porteur à l'échelle communale**. La commune est par ailleurs **labellisée « station verte »**, ce qui illustre son **positionnement « écotourisme »**.

Les données statistiques du recensement INSEE 2019 mettent en évidence plusieurs constats qui sont justifiés par la dynamique touristique : une forte concentration de l'emploi qui implique que les actifs du village sont nombreux à y exercer leur activité, une domination du secteur du commerce-hébergement-restauration et une forte proportion de résidences secondaires. En somme, **Montsauche-les-Settons s'affirme comme destination de villégiature et cette réalité se concrétise dans la composition de son économie locale**.

La fréquentation touristique est toutefois susceptible d'entraîner des effets de tensions sur les différents réseaux : assainissement, eau potable, de circulation routière... Des enjeux tenants à la fréquentation et à la gestion des flux sont à prendre en considération dans le cadre de l'élaboration du PLU. Un enjeu de maintien de l'attractivité et de réponse aux besoins générés par celle-ci est également mis en évidence. La vocation d'écotourisme endossée par le village engendre des choix de développement qui doivent assurer notamment la préservation du patrimoine et du cadre de vie naturel du village, plus particulièrement au regard de l'implantation au cœur du Parc Naturel Régional du Morvan.

LES EQUIPEMENTS ET ACTIVITES

Depuis que la vocation touristique de la commune s'est affirmée, l'aménagement des rives du lac s'est intensifié, offrant aux touristes et aux habitants, une multiplicité d'équipements publics ou d'intérêt collectif qui sont le support d'activités économiques, culturelles, sportives, de loisirs...



Office de tourisme de la Communauté de Communes Morvan, Sommets et Grands Lacs en surplomb du barrage du lac des Settons – Source DORGAT

La promotion touristique du territoire et l'accueil des visiteurs sont mis en œuvre au sein de l'office de tourisme gérée par la Communauté de Communes Morvan, Sommets et Grands Lacs et localisée à proximité immédiate du lac des Settons, en surplomb du barrage.



Pavillon bleu plage du lac des Settons
Source : DORGAT

Le lac des Settons est éco labellisé **pavillon bleu** pour sa plage de la base de loisirs de la presqu'île. Cet éco label récompense les efforts et investissements menés par la municipalité, conjointement avec l'ARS et le Conseil Départemental de la Nièvre, dans la qualité de l'eau.

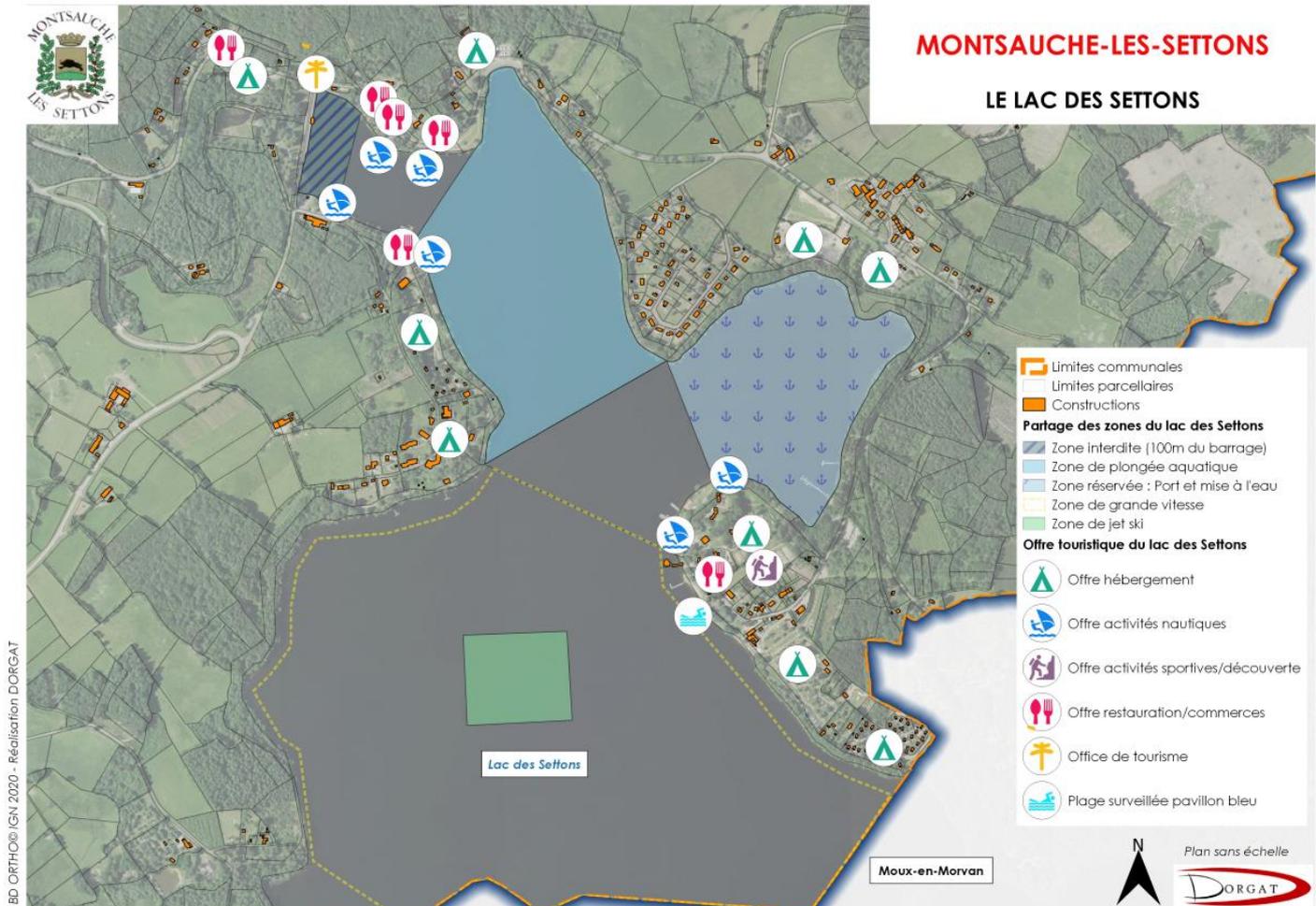
En effet, parmi les grands lacs du Morvan, l'élément identitaire le plus différenciant du lac des Settons est son positionnement sur les activités de baignade et autres activités nautiques. Plusieurs espaces de baignade sont accessibles tout autour du lac, dont une plage de baignade surveillée en été à proximité de la base de loisirs Activital.



Poste de secours de la plage surveillée
Source : DORGAT

MONTSAUCHE-LES-SETTONS

LE LAC DES SETTONS



Carte schématique des équipements, activités et hébergements au lac des Settons - Source : DORGAT

Le lac des Settons est attractif tant du point de vue de l'offre d'activités et de services en lien avec le milieu nautique (baignade, activités nautiques...) que du point de vue de l'offre en lien avec le milieu forestier et naturel alentour (pêche, randonnée pédestre, équestre ou VTT...).

1. **La base Activital** est implantée sur la presqu'île du lac des Settons au lieu-dit « Les branlasses » sur la rive droite. Il s'agit d'une base sport et nature gérée par une association éponyme depuis sa création en 1899. Véritable poumon de l'offre d'activités sportives et de loisirs au lac des Settons, elle propose une diversité d'activités et regroupe une quantité d'équipements :
 - **Nautiques** : location (et certains cours particuliers) de kayak, canoë, paddle, planche à voile, ludic, funboat, catamaran, e-foil, airfoil...
 - **Découvertes** : location (et accompagnement) Trottinettes et Vélos Tout Terrain à Assistance Électrique (TTAE et VTAE), parcours de randonnée...

La base comprend un bâtiment caractéristique qui est devenu emblématique du lac des Settons lui-même : la **Pagode**, une construction atypique sur un ponton au-dessus du lac. Elle accueille des **hébergements** (57 couchages en chambre), un **restaurant** de 90 places qui propose des repas issus de circuits-courts en formule demi-pension ou pension-complète, une **salle de réunion** « la salle du cap » de 50 places et une **salle d'activités** « le 1000 club » de 90 places. Les différents espaces sont accessibles à la location pour les groupes, pour l'organisation de séminaires...

De nombreux équipements sportifs sont présents sur le site : terrains de tennis, terrain multisport... ainsi que l'ensembles des équipements nautiques ouverts à la location et/ou employés dans le cadre de cours et divers stages.

L'activité touristique au lac des Settons est favorisée par l'existence de cette base Activital, mais elle se trouve renforcée par les activités d'animation, d'enseignement et d'accompagnement disponibles sur place et permis par les actifs du secteur, en particulier durant la haute saison.



Accueil et espace nautique de la base Activital au lac des Settons – Source : DORGAT

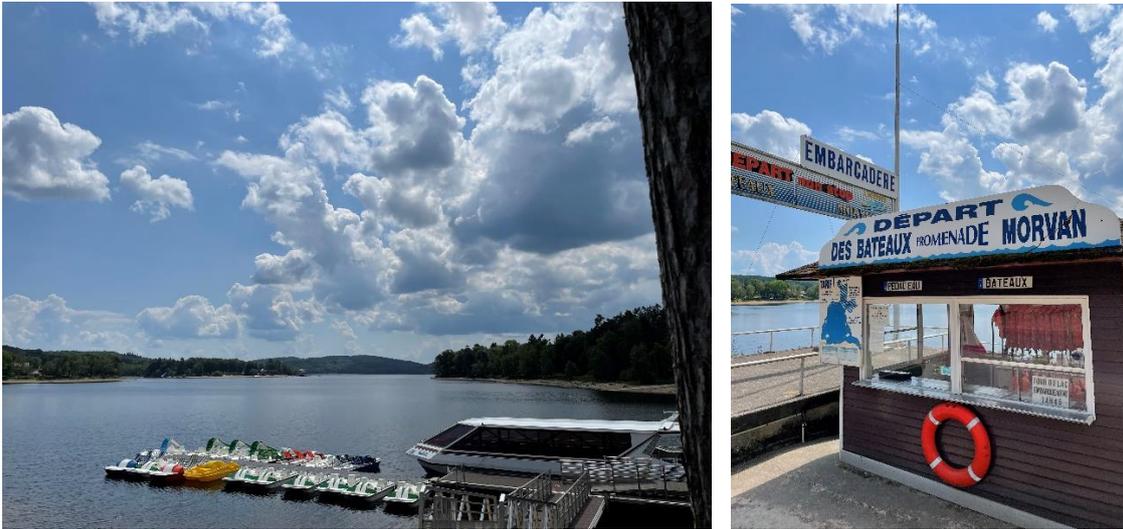
2. **Gliss'Land** est une société implantée au Nord-Est d'Activital sur la presqu'île du lac des Settons, offrant des activités de loisirs sportifs et nautiques. Parmi celles disponibles, on compte notamment : la location de jet ski, des sessions de bouées tractées ou de flyboard ainsi que des accès au « blob jump » et « water jump ». Une petite restauration de type snacking est également présente sur place.



Equipements de la base « Gliss'Land » - Source : DORGAT

3. **Deux compagnies : Bateaux Settons et Bateaux Morvan** offrent des **balades sur le lac** qui permettent de profiter du cadre naturel et de découvrir le lac et ses abords dans le cadre d'une balade commentée. Des privatisations et des accueils de groupes sont proposés, de même qu'une flotte de pédalos. Le nautisme est donc largement mis en valeur au sein de l'offre touristique en lien avec le lac.

Cette orientation touristique est ancienne dans la mesure où l'une des compagnies perpétue cette activité depuis 1930. Les équipements qui permettent l'exercice de cette activité sont notamment 4 pontons situés sur la partie aval du lac, sur les deux rives avant le barrage.



Bateau croisière, pédalos et embarcadère de l'une des compagnies – Source : DORGAT

L'offre d'activités est donc importante et diversifiée autour du lac et la commune de Montsauche-les-Settons se présente comme la plus densément dotée en la matière, bien que les communes riveraines qui partagent une façade sur le lac soient elles aussi équipées dans une moindre mesure. La vocation touristique de Montsauche est donc démontrée, ce qui impose une telle prise en compte dans le PLU afin de permettre la pérennité et le développement de l'activité, laquelle est le moteur économique du territoire. Par ailleurs, la coexistence d'équipements, au travers d'acteurs publics et privés implique une réflexion d'ensemble, les aménagements publics participant à l'attractivité et au développement des structures indépendantes. Certains acteurs privés disposent en effet d'équipements privés conséquents à disposition de leurs visiteurs, comme cela est notamment le cas du camping « Plage du Midi » qui offre à ses vacanciers de nombreuses prestations : piscine, hammam et sauna, terrains de sports divers...

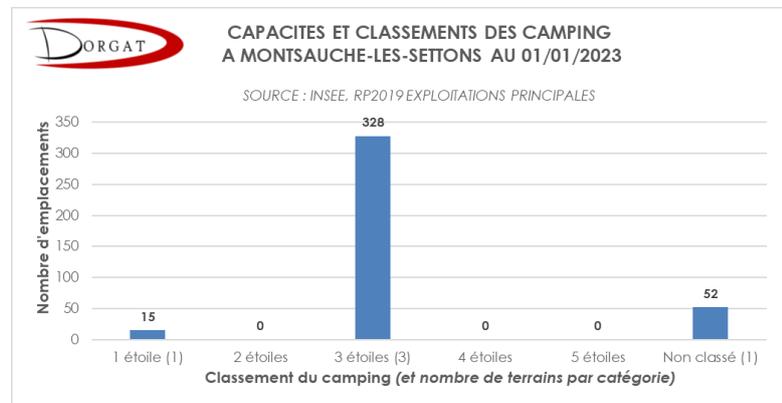
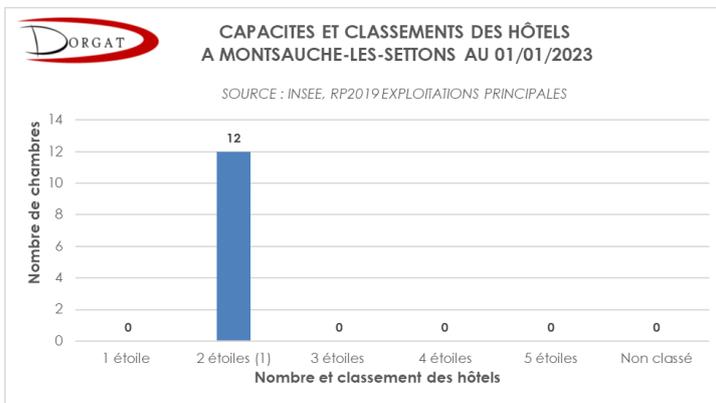
Une véritable « ville dans la ville » existe donc autour du lac des Settons et tend à se développer alors même que le village en lui-même demeure une commune rurale. Destination de villégiature, Montsauche-les-Settons doit être en mesure d'accueillir à la nuitée les visiteurs de la journée. Par conséquent, une réelle offre d'hébergement est nécessaire pour endosser une vocation touristique.

LES HEBERGEMENTS

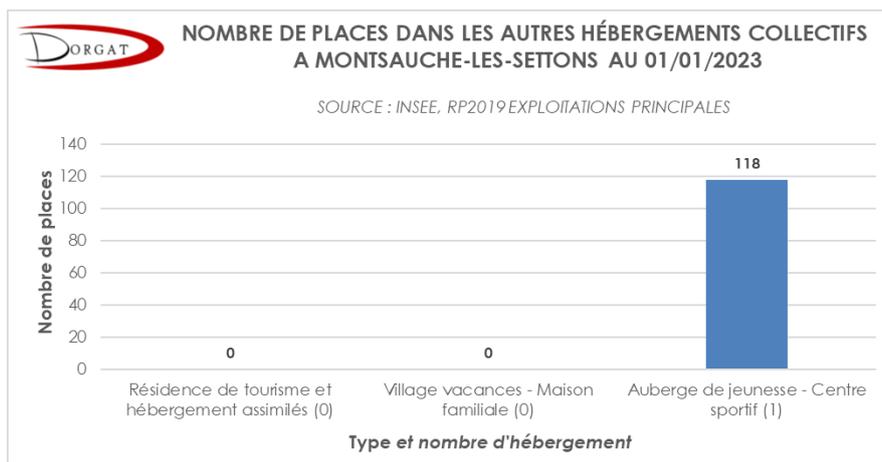
Les besoins en termes d'accueil de touristes à la nuitée étant importants, s'est développée en conséquence, une offre structurée et étoffée d'hébergements divers (laquelle est apparue en premier lieu à la fin du XIX^{ème} siècle). C'est ce qui explique notamment que le secteur du « commerce, des transports de l'hébergement et de la restauration », représente environ 45% de l'ensemble de l'activité économique recensée à Montsauche selon l'INSEE au 31/12/2020.

Cette réalité est observée au regard des données relatives aux hébergements offerts aux visiteurs. En effet, au 1^{er} janvier 2023, l'INSEE recense l'existence d'un hôtel 2 étoiles, composé de 12 chambres. A cet hébergement « en dur », s'ajoutent 5 terrains de campings pour un total cumulé de 395 emplacements, parmi lesquels :

- 1 est classé 1 étoile et accueille 15 emplacements
- 3 sont classés 3 étoiles et accueillent globalement 328 emplacements
- 1 n'est pas classé et accueille 52 emplacements



De plus, le territoire s'illustre par l'existence d'une offre d'hébergements collectifs au sein de la catégorie « auberge de jeunesse – centre sportif », pour un total d'environ 118 couchages.



Par conséquent, une capacité d'hébergement théorique minimale de l'ordre de 525 couchages existe à Montsauche-les-Settons, ce qui est important au regard de la population municipale. Toutefois, cette capacité se révèle en réalité bien supérieure dans la mesure où seules les places en hébergement collectif (ex : auberge de jeunesse) sont individuelles, ce qui démultiplie les capacités d'accueil sur les emplacements de campings et dans les chambres d'hôtels (lesquelles sont généralement occupées par plus d'un individu à la fois, par exemple avec une occupation familiale de 4 personnes par emplacement de camping et une occupation de type couple pour les chambres d'hôtel).

L'hébergement de tourisme dans le village doit de plus intégrer les autres modes d'accueils tels que : les gîtes, maisons d'hôtes et location de type « Airbnb ». Il faut envisager également les potentialités de location ponctuelle au sein du parc de résidences secondaires.

Comme cela a été exposé plus avant, la population municipale se réduit mais l'accueil de touristes se développe de plus en plus et la population réellement présente sur le territoire est considérablement plus importante, en particulier lors de la haute saison (juin-septembre). Le village est donc bien doté en termes d'hébergements.

1. Le **Camping « Plage du Midi »**, situé au sud de la presqu'île du lac.

La camping classé 3 étoiles dispose de 104 emplacements de camping et de plusieurs types d'hébergements tels que : une cabane dans les arbres, des chalets, des roulotte.

Les équipements propres au camping sont :

- City-stade, terrain de pétanque, de volley-ball, de ping-pong ainsi que des jeux pour enfants ;
- Une piscine couverte et chauffée ;
- Un espace détente « la parenthèse enchantée » avec sauna, hammam ;
- Billard, fléchettes et jeux de société ;
- Bar ;
- Une location de pédalos ;



Plan du camping – Source : <https://settons-camping.fr/locations/camping/>

De plus, les touristes profitent des équipements et autres activités situés autour du lac et sur le reste du territoire communal. Si le camping fonctionne durant la haute saison, certains hébergements restent ouverts au public tout au long de l'année.

2. Le « **Camping Chalets – Plage des Settons** », situé sur la face ouest du lac

Le camping est classé 3 étoiles et comporte 48 emplacements de camping et 12 chalets. L'établissement propose un service de location de vélos permettant d'assurer les mobilités douces sur place et de découvrir de façon sportive ou de loisirs, le territoire.



Plan du camping – Source : <https://camping-chalets-settons.com/fr/camping-lac-des-settons-morvan/>

3. Le « **Domaine des Fontaines** », situé au sud du camping « Plage du Midi » et implanté sur le territoire de Montsauche-les-Settons et de Moux-en-Morvan, propose des hébergements de types « chalets ».

4. Le **domaine Actival**, en lien avec la base sports et nature propose des hébergements divers :
- 22 couchages en Tipis
 - Chalets
 - 57 couchages en chambres dans la Pagode



Tipis, pagode et chalets : hébergements de la base Actival – Source : DORGAT

5. L'**aire Camping-Car-Park**, exploitée par la société éponyme au lieu-dit « La Faye », propose 41 emplacements de stationnement exclusivement pour camping-car dans un cadre champêtre en bordure du lac. L'ensemble des services liés à l'entretien courant de ce type de véhicules et au camping sont disponibles : espaces de vidange, électricité, eau...
6. Les **Chalets** situés au lieu-dit « La Faye », à proximité du Camping-Car-Park sont 3 vastes hébergements individuels avec vue sur le lac.
7. L'**Hôtel-restaurant « Les Grillons du Morvan »**, situé en aval du lac, après le barrage sur la Cure. Cet hôtel offre 13 chambres, dont l'une est accessible aux Personnes à Mobilités Réduites (PMR). Il surplombe un parc arboré de 2.5 ha avec vue sur la rivière et sa cascade.
8. Les **chambres d'hôtes « La Nouvelle Diligence »**, situées au Nord du lac et proposant également un gîte équestre. Au total, 5 chambres sont mises à disposition. Des balades à poney ou à cheval sont proposées.

L'offre d'hébergements directement accessible autour du lac est donc conséquente, d'autant plus que d'autres hébergements et lieux d'accueils sont disponibles ailleurs sur le territoire communal et dans les villages voisins. La vocation touristique de Montsauche-les-Settons, et notamment celle de son lac est donc bien exploitée.

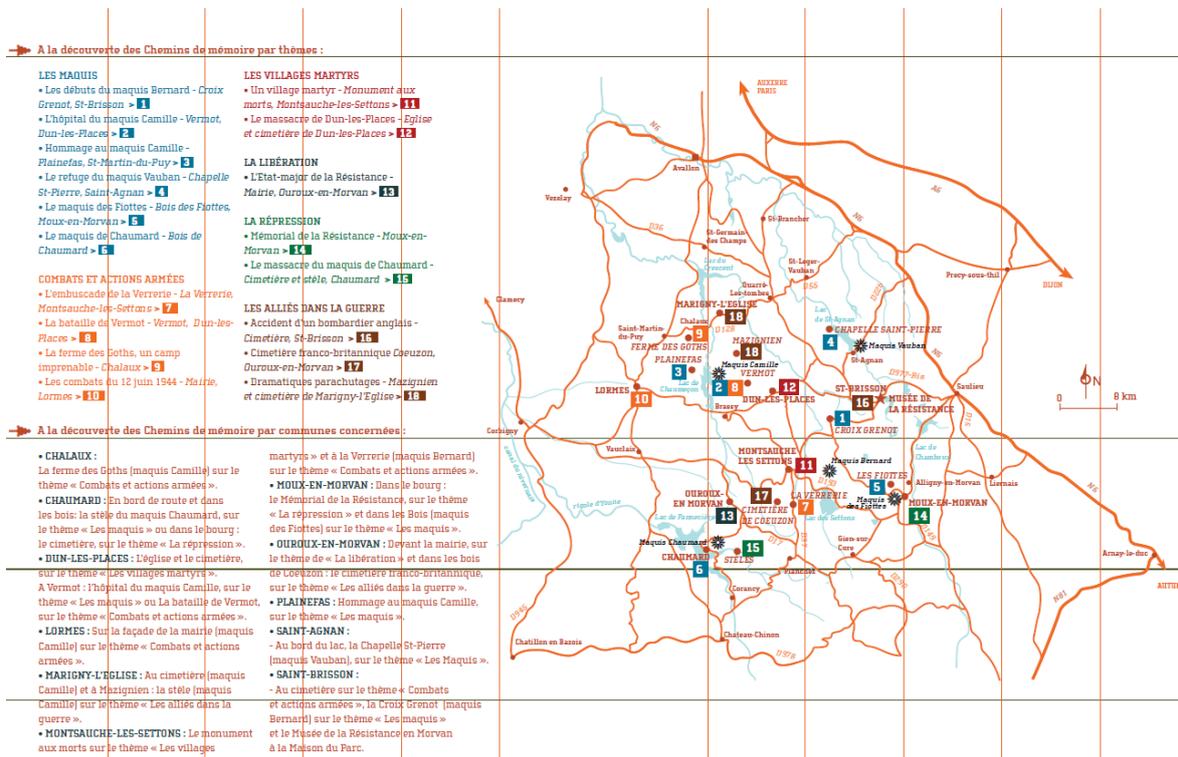
Le tourisme mémoriel

Si la vocation touristique de la commune s’illustre particulièrement par le lac des Settons, il existe également une forme de tourisme mémoriel sur le territoire communal. Celui-ci s’inscrit sur les traces des mouvements de Résistance des maquis du Morvan durant la Seconde Guerre Mondiale.

Le Parc Naturel Régional du Morvan recense ainsi des « **Chemins de Mémoire** », lesquels « *proposent une (re)découverte de lieux mémoriels emblématiques de cette période. Stèles, plaques, cimetières, monuments... Une trentaine de sites a été aménagée afin de poursuivre cette œuvre de mémoire, la mettre en lumière, l’enrichir et la transmettre. Répartis sur le tout le territoire du Morvan, les Chemins de mémoire sont une approche pédagogique et sensible de l’Histoire. Ces parcours et aménagements s’inscrivent dans une offre globale avec le Musée de la Résistance en Morvan et le Mémorial de Dun-les-Places* ».

Montsauche prend une place toute particulière dans cet ensemble en ce que le village est identifié comme « village martyr », en vertu des événements de juin 1944, tout comme le village voisin de Dun-les-Places, marqué quant à lui par le massacre de civils. De même, il convient de noter la proximité du cimetière franco-britannique de Coeuzon sur le territoire voisin d’Ouroux-en-Morvan.

Sur le territoire communal, la Mémoire est prégnante dans le centre-bourg, au monument aux morts situé sur l’avenue du Docteur Charles Monot mais également au lieu-dit « La Verrerie », siège du Maquis Bernard et localisation de l’embuscade tendue aux soldats Allemands par la Résistance et les forces alliées en juin 1944.



Carte des « Chemins de mémoire » au sein du PNR du Morvan – Source : PNR du Morvan

Cette forme de tourisme mémoriel constitue un élément d’attractivité supplémentaire et permanent pour le territoire, lequel lui permet de présenter une offre de d’activités diversifiée, susceptible de répondre aux aspirations d’un vaste éventail de touristes. De plus, ce dernier participe du maintien et de la mise en valeur de la Mémoire et des marqueurs de l’histoire locale.

A.3 - LES ACTIVITES ASSOCIATIVES

Montsauche-les-Settons compte de **nombreuses activités associatives** sur son territoire, ici présentées par grandes vocations :

Vocation sociale :

- Le **Secours Populaire**, dont les locaux sont situés sur l'Avenue du Docteur Charles Monot en cœur de bourg ;
- Le **Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)**, situé Place Marcel Mariller, qui permet notamment le maintien sur le territoire et l'accompagnement des personnes âgées et/ou dépendantes ;
- Le **Centre Social** situé sur l'avenue du Docteur Charles Monot, intervient notamment dans l'animation et l'organisation du périscolaire ;
- L'**association Hoa Sen** à vocation humanitaire et à la promotion de l'apprentissage de la langue française au Vietnam



Le Centre Social et les locaux du Secours Populaire - Source : DORGAT

Vocation sport-nature :

- L'**association sportive de football** ;
- **Activital bases sport et nature de la Nièvre**, en charge du fonctionnement de la base du lac des Settons, implantée au lieu-dit « les Branlasses » sur la frange Est du lac à Montsauche-les-Settons ;
- La **Société de Pêche** ;
- La **Société de Chasse** ;

Vocation lien social et vie communale :

- Le **Comité des Fêtes** ;
- Le **Club de Scrabble** ;
- Le **Club de l'Amitié Génération Mouvements** ;

Vocation mémoire, citoyenneté et culture :

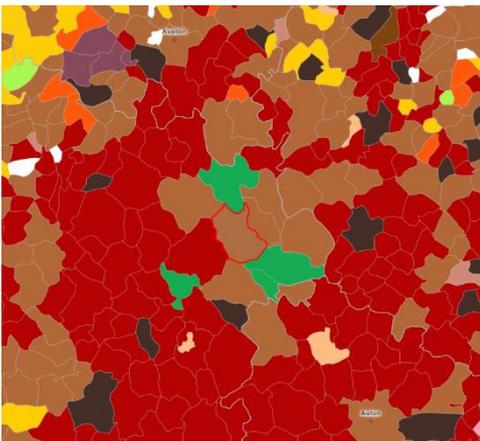
- Les **Anciens Combattants** ;
- La **Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie (F.N.A.C.A)** ;
- **Les Montagnois**, dédiée à la défense de la mémoire du Morvan combattant et des maquis ;
- Le **Musée des Ecoles de hameaux du Morvan : « Ma P'tite Ecole »**, situé aux abords du lac ;

La diversité des associations présentes sur le territoire communal démontre le dynamisme du village. Les associations participent notamment au maintien du lien social au sein de la population, d'autant plus au regard du caractère dispersé de l'habitat à Montsauche-les-Settons. L'activité associative accompagne également les grands enjeux sociaux, environnementaux et économiques en présence sur le territoire.

A.4 - L'ACTIVITE AGRICOLE

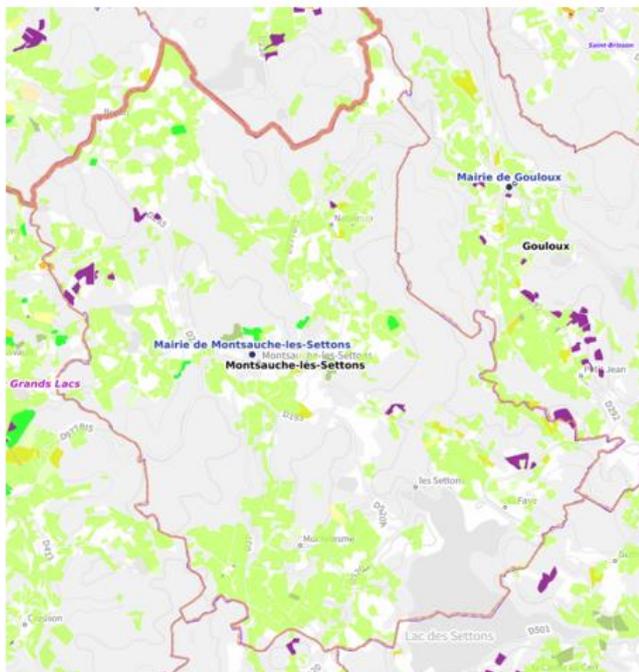
L'activité agricole a marqué de façon prégnante le territoire qui demeure caractérisé par son paysage de bocage.

Le diagnostic agricole se fonde sur les données statistiques disponibles au sein de la base de données AGRESTE pour 2010 et 2020, ainsi que sur les informations partagées par les exploitants agricoles lors d'une réunion agricole et forestière tenue dans le village en septembre 2023, et dans le cadre des questionnaires individuels remplis par ces derniers. L'objectif de ce diagnostic est de dresser un état des lieux de la situation de l'agriculture sur le territoire et plus particulièrement de l'activité agricole, notamment en faisant état le cas échéant des problématiques ou contraintes découlant de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire auxquelles font face les exploitants de Montsauche-les-Settons.



La base de données statistique **AGRESTE** (Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire) permet de déterminer les orientations technico-économiques des terres agricoles de la Commune.

Sur le territoire de Montsauche-les-Settons, la spécialisation territoriale agricole est orientée vers la polyculture et/ou le polyélevage. Cette spécialisation s'inscrit en cohérence avec celle des communes riveraines. L'autre grande OETEX déterminante à l'échelle locale est celle des « bovins à viande », notamment vers le Sud, ce qui souligne que la commune de Montsauche-les-Settons se situe dans un espace agricole de transition entre l'élevage du Sud du Morvan et la culture du Nord de la Côte d'Or. Cette position fait écho à la centralité du village au sein du massif du Morvan, à la jonction de plusieurs territoires.

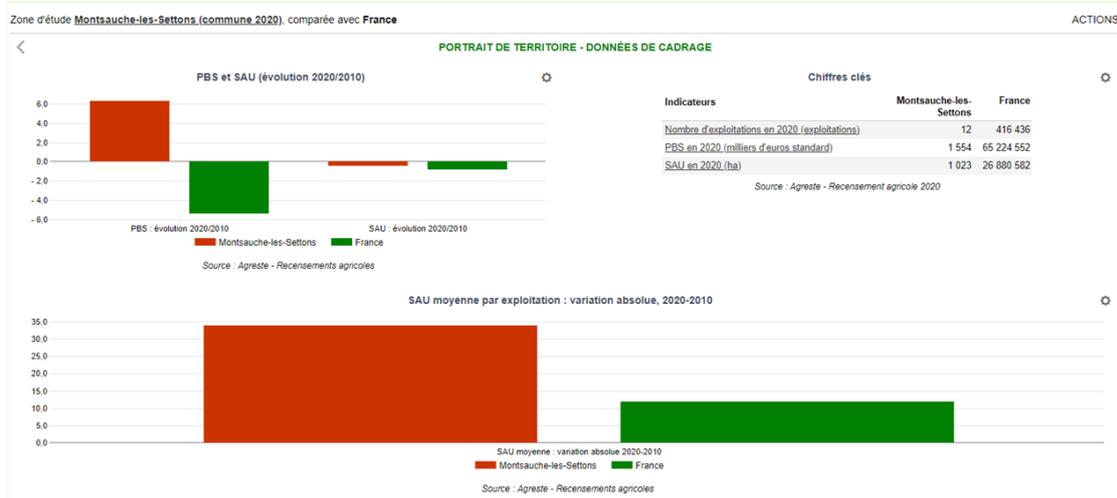


Le **Registre Parcellaire Graphique** (RPG) constitue la base de données délimitant et précisant les parcelles et îlots agricoles qui ont fait l'objet d'une déclaration par un exploitant agricole au titre de la Politique Agricole Commune (PAC) de l'Union européenne. A ce titre, il permet de mettre en évidence les parcelles agricoles exploitées ainsi que le type d'activité qui y est conduit. Toutefois, le RPG présente certaines limites, notamment au regard de son caractère variable en raison de l'évolution des déclarations des exploitants selon les années.

A Montsauche-les-Settons, le RPG confirme les données AGRESTE en mettant en évidence une forte proportion de prairies, caractéristique de l'élevage, sans que celles-ci ne soient exclusives, en cohérence également avec l'orientation de polyculture.

Les données AGRESTE transcrivent les résultats du recensement agricole de 2020, tout en opérant une comparaison avec celles de 2010 afin de dresser les évolutions de la situation agricole du territoire.

Ainsi, en 2020, la commune comptabilise 12 exploitations agricoles pour une Surface Agricole Utilisée (SAU) est de 1023 ha sur l'ensemble de la commune. La SAU moyenne par exploitation est de 85.3 ha, soit une réduction de -0.4% entre 2010 et 2020. La Production Brute Standard (PBS) s'élève à 129.5 milliers d'euros en 2020, en hausse de 6.3% par rapport à 2010 alors même que la tendance nationale est de -5.4% sur la période et que la situation est fortement contrastée à l'échelle locale (par exemple -71.7% à Planchez contre +63.6% à Saint-Brissson).



Concernant l'élevage, le nombre moyen d'Unités de Gros Bétail (UGB) des herbivores par exploitation s'élève en 2020 à 58 UGB, lequel est presque identique au nombre moyen d'UGB par exploitation, ce qui signifie que la quasi-totalité du bétail est constitué d'herbivores. Ce sont 697 UGB qui sont recensées par l'AGRESTE dans l'ensemble de la commune en 2020.

Concernant la culture, la part de la SAU totale en 2020 consacrée à des cultures permanentes est d'environ 8.4 %, contre 80.6 % de prairies permanentes. Le bocage composé de haies ceinturant des prairies accueillant principalement des bovins est donc une composante essentielle du paysage de Montsauche-les-Settons mais également de son activité agricole.

Dans le cadre du diagnostic agricole, il convient de noter que peu d'exploitants agricoles en exercice se sont déplacés lors de la réunion tenue à cet effet en septembre 2023. Les questionnaires mis à leur disposition par courrier (doublés par des questionnaires disponibles en mairie) ont été pour certains retournés en mairie mais la majorité des exploitants ne l'ont pas fait. Dès lors, la synthèse des informations obtenues se limite à celles recueillies à ce jour. Le tableau ci-dessus compile les réponses des questionnaires. Dans un souci de confidentialité, les données ci-dessous sont anonymisées.

N°	Siège à Montsauche	SURFACE AGRICOLE UTILISEE (HA)					Type exploitation	ICPE		Paiements sur le territoire communal	Vente directe	GAEC	Projets	Accès/desserte	Ppales contraintes
		A Montsauche en propriété	A Montsauche en location	Ailleurs en propriété	Ailleurs en location	TOTAL		OUI/NON	Périmètre sanitaire						
1	OUI	35	74	0	16	125	Céréales (15 ha) + bovins viande (140) + 113 prairies	NON		Stabulation, bâtiment de stockage	NON	NON	NON	Route de Changazon - de Bois Seren des Gadreys, RD193	Défaut entretien et élagage routes + chemins accès étroits
2	NON	15	36.68	56.88	341.44	450	Céréales, bovins viande, ovins	OUI		Stabulation, Bâtiment de stockage, silo	NON	OUI : GAEC des Pompons	NON		

Aucun signe de qualité ou d'origine référencé par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO selon l'ancienne appellation) n'est recensé sur l'ensemble du territoire communal.

En l'état actuel des choses, les exploitants ne font part d'aucun projet de développement agricole. Il convient néanmoins de prévoir les facultés de maintien, d'évolution et le cas échéant d'extension des activités agricoles. Une attention particulière doit être portée sur celles, nombreuses, qui se trouvent intégrées et insérées dans le tissu bâti, notamment au regard des incidences des périmètres de réciprocité induits par les régimes du Règlement Sanitaire Départemental ou des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Le Porter A Connaissance de l'Etat identifie 8 exploitations dont le siège est localisé à Montsauche-les-Settons et 23 exploitations exploitants certaines parcelles sur le territoire communal sans pour autant y avoir son siège.

Le diagnostic agricole mériterait d'être complété par le retour de questionnaires manquants, soit 10 questionnaires si le nombre d'exploitants réel est toujours celui du recensement AGRESTE de 2020 : 12. Une carte pourra alors être ajoutée ainsi que le tableau complété.

A.5 - LES ACTIVITES FORESTIERES

Les bois et forêts relevant du régime forestier (encadrer par le Code Forestier) figurent en annexe du PLU.

Par défaut, les bois et forêts qui n'en relèvent pas sont soumis à l'obligation de réaliser un plan simple de gestion ou à autorisation administrative (Code Forestier).

Les demandes d'autorisation administratives peuvent être couplées d'une déclaration préalable au regard des dispositions du Code de l'Urbanisme :

- L.113-1 du Code de l'Urbanisme : dans les espaces boisés classés identifiés au titre d'un document d'urbanisme.
- R.421-23 du Code de l'Urbanisme : dans les bois, forêts ou parc situés sur le territoire de commune où l'établissement d'un PLU a été prescrit¹.
- L.151-23 / L.151-19 du Code de l'Urbanisme : dans les éléments de paysages ou sites et secteurs à protégés pour des motifs d'ordre écologique, culturel, historique ou architectural.

Toutefois, la déclaration préalable pour les coupes et abattages imposée par le Code de l'Urbanisme n'est pas requise (article R.421-23-2 du Code de l'urbanisme) dans les cas suivants :

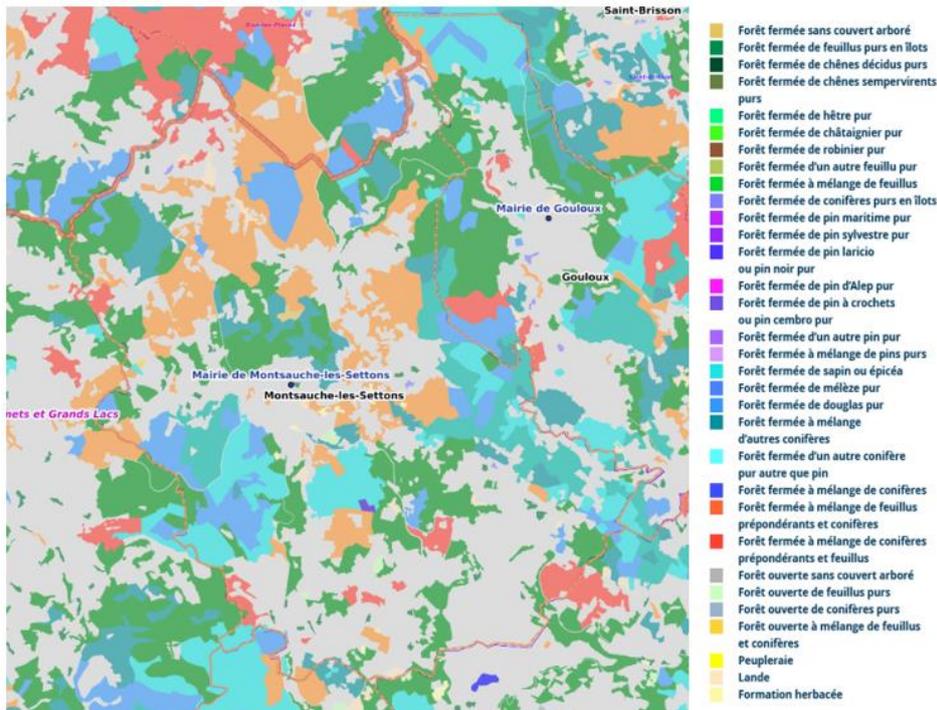
- Dans le cadre d'enlèvement des arbres dangereux, des chablis et des bois morts,
- Lorsqu'il existe déjà un contrôle administratif en vertu du Code Forestier :
 - o Pour les bois et forêts soumis au « régime forestier » encadré par le livre II du code forestier (donc au sein du DPAC),
 - o Lorsqu'il est fait application d'un « plan simple de gestion » (PSG) agréé, d'un règlement type de gestion (RTG) approuvé ou d'un programme des coupes et travaux (PCT) d'un adhérent au code des bonnes pratiques sylvicoles agréé,
 - o Lorsque les coupes entrent dans le cadre d'une autorisation par catégories définies par arrêté préfectoral, après avis du Centre national de la propriété forestière.

Le PLU doit également prendre en compte les orientations du Schéma Régional de Gestion Sylvicole applicables aux forêts privées de Bourgogne signé le 10/07/2006. Le SRGS est le document cadre pour mettre en œuvre la gestion durable des forêts privées à l'échelle régionale. Il donne des recommandations de sylviculture pour les principaux types de peuplements.

L'activité forestière se révèle significative à Montsauche-les-Settons, en cohérence avec sa position au centre du massif du Morvan, lequel est renommé depuis des siècles pour sa production forestière. A l'origine, le Morvan est un massif couvert de forêts de feuillus dont le produit a été largement utilisé comme bois d'œuvre, notamment à Paris au XIXème siècle. Il y a plusieurs décennies, consécutivement à l'industrialisation des procédés d'exploitation forestière, le massif a été concerné par une tendance au développement de résineux. Si cette dernière s'est quelque peu modérée depuis la montée en

puissance de considérations écologiques et environnementales, la sylviculture de résineux demeure un pan important de l'activité forestière dans le Morvan. De plus, le Morvan est réputé pour sa culture de

sapins de Noël, l'un de ces derniers ornant justement traditionnellement la résidence de la Présidence de la République pour les fêtes de fin d'année.



Montsauche-les-Settons n'échappe pas à cette activité forestière caractéristique du Morvan ni à la pluralité des formations végétales comme l'illustre la carte suivante basée sur la BD Forêt@ V2 de 2018 produite par l'IGN. Il apparaît que les boisements de type résineux ceinturent globalement le centre bourg selon un axe Sud-Ouest – Nord-Est, en lien plus ou moins direct avec la RD977 bis, mais marquent également la frontière avec la commune de Gouloux au Sud-Est. En dépit de cette tendance d'organisation de l'activité forestière, il convient de noter la

coexistence d'une diversité de typologies de forêts sur l'ensemble du territoire communal.

N°	Siège à Montsauche	SURFACE FORESTIERE UTILISEE (HA)					TOTAL	PLAN SIMPLE DE GESTION (PSG)			Plateformes forestières		Bâtiments à Montsauche		Accès/desserte	Principales contraintes	Pbm avec itinéraires rando	Remarques libres
		A Montsauche en propriété	A Montsauche en location	Ailleurs en propriété	Ailleurs en location			Type exploitation	Intégré dans un PSG	N°	Existante	Existants	Programmés					
1	NON	24	0,16			24,16				NON						Places de dépôt inexistantes	NON	Souhaiterait que soient réalisés des projets de RF et dépôt
2	NON	105			19,7	124,7	Résineux + régulation naturelle	OUI	S8 - 0724 - 3	OUI (2)	NON	NON	Chemin rural		Défaut entretien du chemin communal permettant l'accès vers place de dépôt par les bois Robert/Sene/Abb	NON		Il faudrait sensibiliser les randonneurs et quads aux risques d'incendie (installation de pancarte par ex)
3	NON	3,5				3,5	Résineux (AZ65 «les fallis s)	OUI (19/10/2020 à 19/10/2030)	CP85 - CP58 - 0413 - 1	NON	NON	NON	Chemins ruraux		Topographie importante de la parcelle	NON		/
4	OUI	157,02				157,02	Résineux (149 ha) + Feuillus (3ha) + mouille	OUI	S8 - 152 / 3	Places de dépôt (037 et 0193 + dans le massif)	NON	NON	Par 037 et 0193		/	OUI : incursions de motos et 4x4 dans le massif		Projets actuels : extension des dessertes internes et mise aux normes des actuelles dans le cadre de la préventive incendie. Pbm actuel : activisme écologique très
5	NON	5,02				5,02	Résineux et feuillus	OUI	S8 - 1018 - 1/M1		NON	NON			Accès à la parcelle E48 : simple autorisation de la mairie en passant via les parcelles			Souhaite obtenir un droit de passage officiel sur les parcelles mentionnées dans la colonne « contraintes ».

L'importance de l'activité forestière est soulignée par l'existence de plusieurs Plan Simple de Gestion à l'échelle du territoire communal. La plupart des acteurs de cette économie sont des groupements forestiers. Les exploitants n'ont pas exposé de besoins en plateformes forestières ou en bâtiments d'exploitation. La principale remarque tient à l'accessibilité des massifs par des chemins ruraux, lesquels manquent parfois d'entretien selon les forestiers. De plus, la cohabitation entre activité forestière et tourisme implique une sensibilisation des randonneurs et autres touristes (en quads notamment) au risque incendie, notamment dans un contexte de dérèglement climatique.

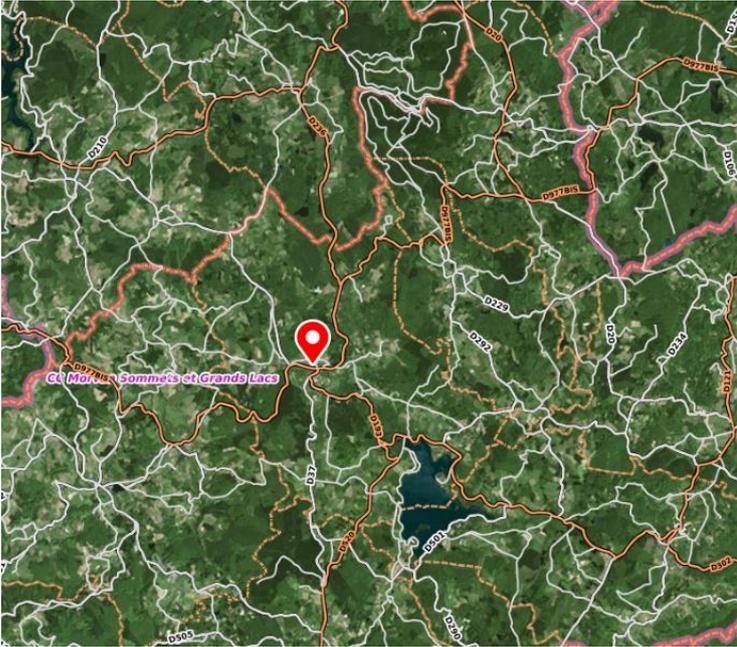
FICHE SYNTHÈSE : ACTIVITÉS**Les éléments clés et les enjeux en présence :**

- Une population dans laquelle les actifs sont bien représentés et dont une partie importante travaille sur le territoire communal.
- Une majorité de salariés en CDI : la population de Montsauche-les-Settons est donc majoritairement composée de travailleurs à la situation stable.
- Une offre de services et de commerces importante, localisée en 2 polarités : le centre-bourg et le lac. Enjeu de maintenir les emplois et activités existantes.
- Une attractivité touristique importante, pourvoyeuse d'emplois, d'activité économique et de développement. Enjeu de maintien et de développement de l'écotourisme.
- Une activité agricole à la production en croissance. Enjeu de préservation de l'activité agricole et du paysage de bocages. Le sujet des bâtiments agricoles insérés dans le tissu bâti des hameaux.
- Une activité forestière significative et diversifiée qu'il convient de maintenir. Assurer la pérennité des activités et une bonne cohabitation avec les autres usages, notamment le tourisme.

B LES TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

B.1 - LES INFRASTRUCTURES ET LES TRANSPORTS EN COMMUN

À première vue, le village de Montsauche-les-Settons est relativement isolé au centre du massif du Morvan, au cœur de l'ancienne région Bourgogne et n'est traversé par aucune voie de circulation de première importance. En dépit de cette contrainte, il est connecté à son environnement par différents réseaux de circulation, essentiellement routiers.



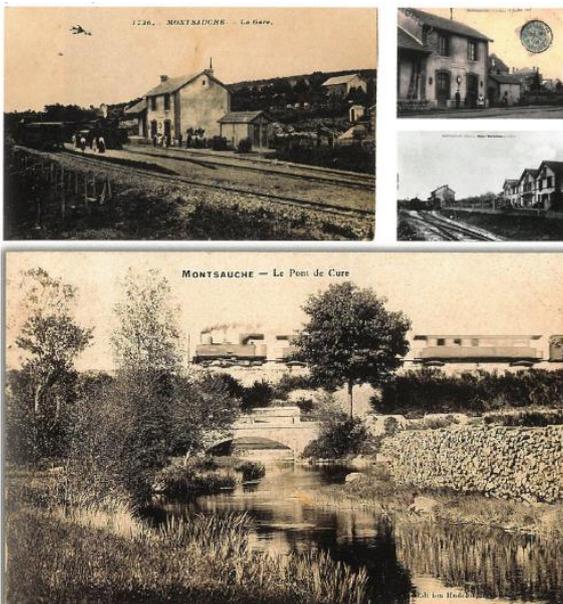
Réseau routier reliant Montsauche-les-Settons – Source : Géoportail

Aucune route à grande circulation n'est identifiée sur le territoire. Le détail de la trame viaire sera abordé dans le cadre du diagnostic urbain. Le bourg du village est implanté à la jonction de plusieurs Routes Départementales dont les plus importantes sont les suivantes :

- La RD 977 bis qui traverse le département selon un axe Nord-Est - Centre-Ouest, permettant d'accéder à Somberron en Côte d'Or à l'Est (en 1h) et à Nevers à l'Ouest (en 1h30).
- La RD37 qui relie le centre du village à Château-Chinon, sur un axe Nord - Sud-Ouest.

La RD193 a un rôle de desserte locale fondamentale dans la mesure où elle connecte le bourg de Montsauche au lac des Settons, tandis que la RD235 assure la liaison vers la commune voisine de Brassy et son lac de Chaumeçon.

La commune relie Dijon, la capitale régionale en 1h30 via la RD977bis (qui traverse Saulieu) puis l'autoroute A38 à partir de Pouilly-en-Auxois. Montsauche-les-Settons est donc relativement proche du premier pôle urbain régional ainsi que des emplois, services et autres activités qu'il offre.



Ancienne gare de Montsauche-les-Settons – Source : Commune

Le village n'est **pas traversé ni connecté au réseau ferré** depuis que la ligne de chemin de fer de Corbigny à Saulieu, connue comme étant celle du « tacot du Morvan » a été fermée le 15 mars 1939. La gare la plus proche est désormais celle de Corbigny (58), située à 34 minutes de route vers l'Ouest. De même, la gare d'Avallon (89) est située à 44 minutes vers le Nord. La gare de Paris-Bercy est desservie en près de 3h30 à raison d'environ 2 allers par jour depuis Corbigny.

A noter que la Commune n'est desservie par aucun transport en commun si ce n'est ceux liés aux transports scolaires. Néanmoins, un **véhicule électrique de propriété communale est mis à disposition des habitants** et permet de répondre aux besoins ponctuels de mobilités tout en s'inscrivant dans une démarche de réduction des gaz à effet de serre.

De plus, la Communauté de Communes Morvan, Sommets et Grands Lacs organise une ligne de **transport à la demande (TAD) n° LM562** qui dessert notamment Montsauche-les-Settons en direction de **Château-Chinon**. Ce TAD circule les mercredi et samedi matin, ainsi que le second lundi de chaque mois. Une autre ligne de **TAD n° LM574** dessert également la commune à destination de **Saulieu**, en circulant le mercredi après-midi et les 1^{er} et 3^{ème} samedi matin de chaque mois. Le tarif pour un aller est fixé à 1.5€.

Les collectivités du territoire mettent en œuvre des expérimentations visant à apporter de nouvelles solutions en termes de mobilités. Le Pays Nivernais Morvan expérimente notamment l'ouverture des bus scolaires aux habitants, ou encore l'intensification et la généralisation des outils et méthodes permettant de généraliser le covoiturage selon différents types d'usages.

B.2 - LES MOBILITES DOUCES

La desserte du territoire

Concernant les mobilités douces pour les circulations au sein du village, cela est traité dans le diagnostic urbain. Le propos ci-après vise à traiter les liaisons douces entre Montsauche-les-Settons et son environnement.

La transition écologique et les changements sociétaux impliquent le développement des mobilités douces au quotidien même si cet objectif se trouve confronté à de nombreuses difficultés dans les territoires hors des agglomérations. Montsauche-les-Settons n'est pas connecté à un réseau de voies cyclables, ce qui complique les liaisons par ce mode de déplacement doux et écologique. Toutefois, la localisation géographique de la commune ainsi que son contexte ne sont pas favorables à ce type de liaisons.

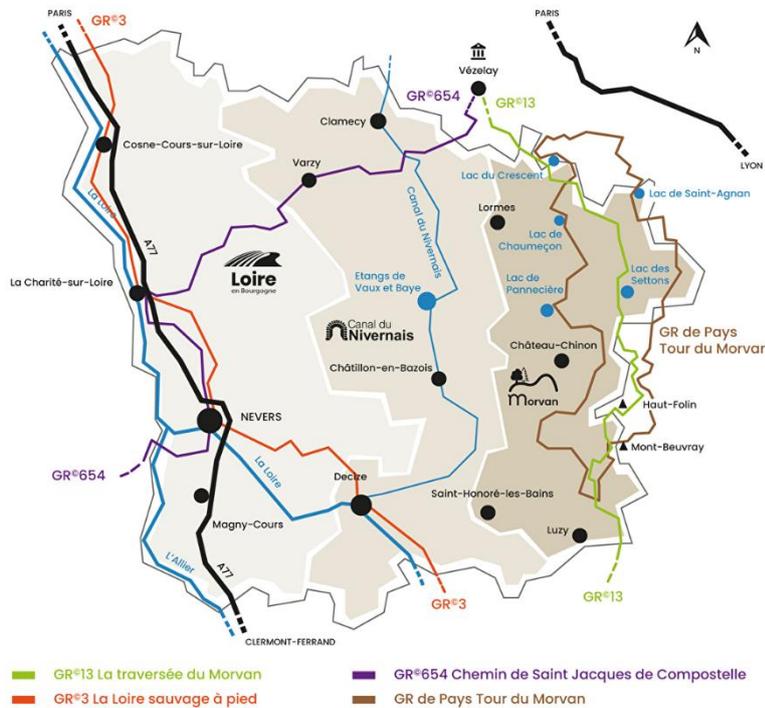
La nature, la topographie du village et l'organisation du tissu bâti sont autant d'obstacles au développement des mobilités douces. En effet, implantée au cœur du massif du Morvan, marquée par un paysage de collines et de combes, la commune n'est pas propice à la réalisation de liaisons douces. Le cumul d'un territoire communal très vaste et d'un tissu bâti fortement dispersé en différents hameaux, rend difficile voire impossible la liaison entre communes riveraines. En l'état, il est possible de relier les villages voisins par le réseau routier existant. Toutefois ceci engendre des problématiques de sécurité routière. Les caractéristiques propres au territoire du Morvan engendrent un relatif isolement qui explique le recours privilégié au véhicule individuel, pour des motifs tenant autant à l'efficacité qu'à la sécurité.

Les mobilités douces, notamment par cycles sont pourtant fortement installées sur le territoire, mais revêtent majoritairement une vocation de loisirs et d'activité sportives ; elles ne s'inscrivent pas dans une dynamique de mobilité du quotidien.

Globalement, le village n'est pas propice aux déplacements doux, tant en raison d'un manque d'infrastructures, de la nature et de la topographie du village qu'en raison de l'éloignement des lieux sur lesquels se localisent les activités et services, nécessairement éloignés du centre-bourg de Montsauche-les-Settons puisque la commune s'inscrit dans un contexte de relatif isolement et ses habitants se trouvent donc très dépendants de leurs véhicules. Toutefois, certaines mobilités intra-communales sont davantage envisageables, notamment pour connecter le bourg et le secteur du lac des Settons. Cette dernière considération relève du diagnostic urbain.

Le réseau de randonnée pédestre, équestre et de VTT

Si les mobilités douces pour les usages du quotidien sont peu développées, la commune apparaît en revanche comme une localisation privilégiée en termes de réseau de randonnée et de pratique sportives et/ou de loisirs (VTT, équestre...). Le Morvan est en effet un territoire propice à la découverte et aux activités en pleine nature de ce type.



Le **GR de Pays du Tour du Morvan** est un itinéraire au départ de Ouroux-en-Morvan, qui réalise une boucle de 232 km (jugée difficile) au cœur du Parc Naturel Régional (PNR) du Morvan et qui traverse Montsauche-les-Settons du Sud-Ouest au Nord-Ouest.

La commune est traversée par le **GR13 du Gâtinais au Morvan**, qui relie Fontainebleau (77) à Bourbon-Lancy (71) en réalisant une boucle autour du lac de Settons intitulée « La traversée du Morvan ».

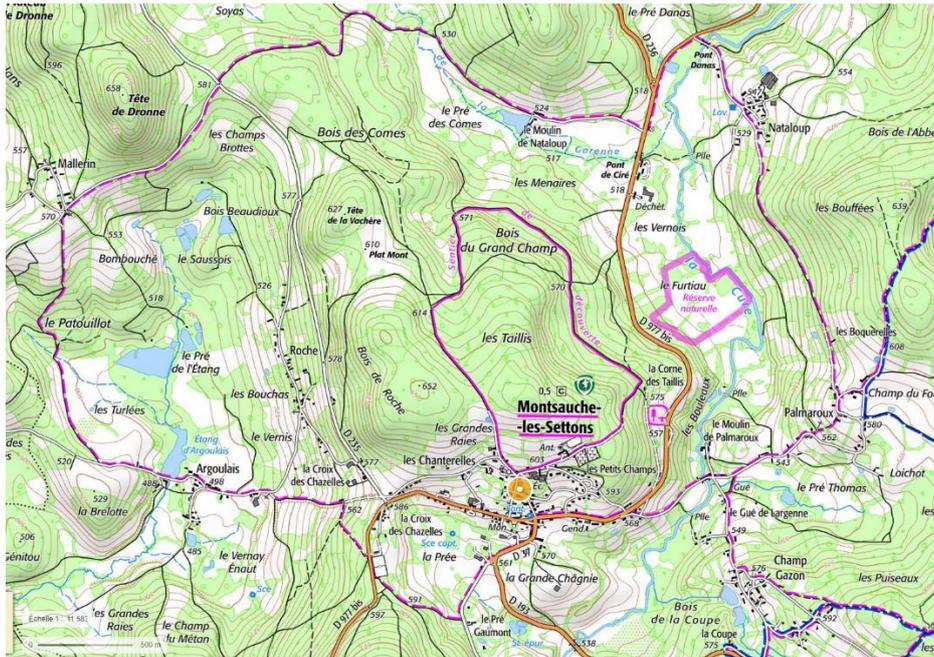
Le territoire est donc bien référencé et reconnu à cet effet à l'échelle européenne, ce qui accroît son attractivité et le tourisme local.

Carte des GR à proximité de Montsauche-les-Settons – Source : nievre-tourisme

Plusieurs itinéraires de randonnées sont proposés et balisés sur le territoire à l'image de la boucle est identifiée au Nord du bourg de Montsauche ou encore le circuit pédestre « La boucle du flottage », d'une distance de 16.5 km entre le bourg de Montsauche, le lac des Settons et le village de Gouloux



Signalisation des circuits de randonnée à Montsauche-les-Settons – Source : DORGAT



Itinéraires de randonnée balisés (GR, sentiers...) autour du bourg – Source : Géoportail

Les sites de randonnées mettent également en avant plusieurs randonnées pédestres et équestres (comme le « **Tour équestre du Morvan** » : 500km) sur la commune, mais les parcours VTT sont largement mis en évidence comme celui de « **La Grande Traversée du Massif Central** » qui constitue un parcours VTT dont le départ a lieu à proximité de Montsauche-les-Settons et dont l'arrivée est la Méditerranée en traversant le Massif Central.



Carte des circuits VTT nationaux et locaux à proximité – Source : nievre-tourisme (gauche) et DORGAT (droite)

D'autres circuits VTT sont recensés pour un réseau total de plus de 1600 km pour environ 130 circuits dont :

- Circuit VTT n°1 : Lac des Settons : 16.3 km
- Circuit VTT n°2 : Le saut du Gouloux : 19.4 km
- Circuit VTT n°9 : Entre lacs, tourbières et rivières : 14.3 km

Il apparaît évident que les nombreux itinéraires sportifs et de découverte participent à l'attractivité et à la mise en valeur du territoire en offrant une grande diversité d'usages. Ces derniers s'inscrivent dans la vocation d'éco-tourisme du PNR du Morvan dont la commune est une des destinations principales.

FICHE SYNTHÈSE : LES RÉSEAUX DE TRANSPORTS ET LA MOBILITÉ**Les éléments clés et les enjeux en présence :**

- Un village soumis à de nombreuses contraintes naturelles (notamment la topographie) et relativement isolé au cœur du massif du Morvan dont l'organisation du bâti caractérisée par une dispersion en hameaux complexifie les mobilités collectives et renforce la dépendance à la voiture individuelle.
- Une absence de connexion directe aux grands axes de communication mais une communication indirecte par le réseau routier départemental : 1h30 de Dijon (Est) ou de Nevers (Ouest).
- Une absence d'accès aux infrastructures ferroviaires sur le territoire mais une liaison possible au réseau ferré (notamment vers Paris) via la gare de Corbigny relativement proche. Enjeu d'optimisation de l'accès au parcours multimodal lié au réseau ferré.
- Un relatif isolement qui constitue à la fois une faiblesse pour l'installation résidentielle mais qui est à la fois un élément d'attractivité pour la villégiature ainsi qu'une démonstration du caractère préservé de l'environnement au sein duquel s'inscrit le village.
- La quasi absence de mobilités douces qui renforce la dépendance à la voiture individuelle. Enjeu de création de liaisons douces, bien que celles-ci ne puissent pas réellement avoir un impact sur les trajets du quotidien, au-delà de ceux liés aux loisirs.
- Le développement d'initiatives locales visant à considérer des moyens de mobilité intermédiaires entre le véhicule individuel et le transport collectif, moyens qui se révèlent plus adaptés au contexte local : intensification des modes de covoiturages et expérimentations diverses.

Exemples de prise en compte dans le PLU : *Créer des emplacements réservés pour développer des voies dédiées aux mobilités douces.*



LES EQUIPEMENTS (ET LEURS CAPACITES) PRESENTS SUR LE TERRITOIRE

C.1 - LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES

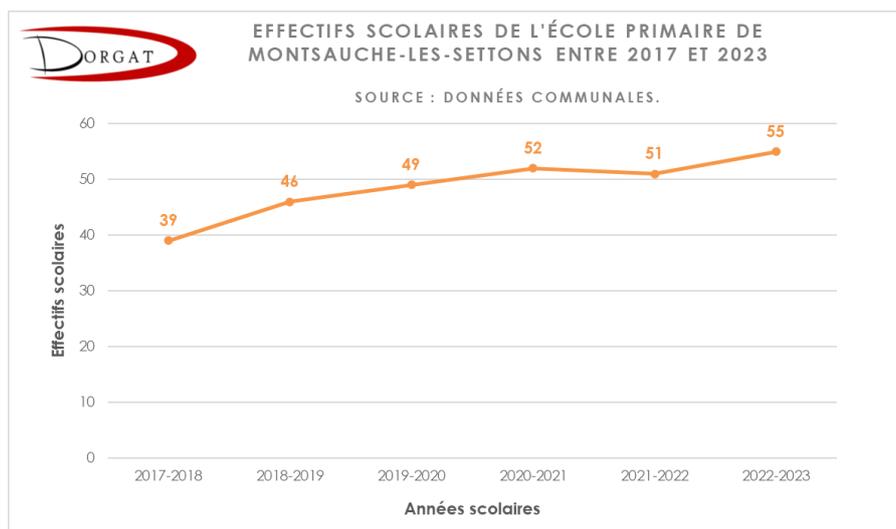
▪ L'enseignement primaire :

L'école primaire « **Les Eaux Vives** » est située rue du 8 Mai 1945 à Montsauche-les-Settons, sur les hauteurs du bourg et à proximité immédiate du collège. Intégrée dans un groupement de 5 écoles (RPI Alligny-en-Morvan/Moux-en-Morvan, Gouloux et Ouroux-en-Morvan), elle accueille **3 classes pour un effectif total de 55 élèves lors de la rentrée scolaire 2022-2023.**

Les effectifs sont répartis comme suit :

- 21 élèves pour la classe de PS, MS et GS de Maternelle
- 16 élèves pour la classe de CP et CE1
- 18 élèves pour la classe de CE2, CM1 et CM2

(NB : Petite Section (PS), Moyenne Section (MS), GS (Grande Section) ; CP (Cours Préparatoire), CE (Cours Élémentaire), CM (Cours Moyen)).



Les effectifs scolaires dans l'enseignement primaire au sein du village progressent depuis 2017, ce qui est un vecteur de développement du village.

Les services périscolaires sont assurés par le Centre Social dont les locaux sont situés avenue du Docteur Charles Monot. La cantine scolaire est mutualisée avec le collège et pratique une tarification sociale basée sur le quotient familial des ménages. Le tarif varie ainsi entre 1€ et 3.5€ par repas selon que les ménages soient modestes ou plus aisés.

▪ L'enseignement secondaire :

Concernant le cycle secondaire, Montsauche-les-Settons accueille l'établissement de secteur, à savoir le **collège « François Mitterrand »**, également nommé « collège des Grands Lacs du Morvan » ou encore « collège du Haut Morvan », situé rue du 8 Mai 1945. Il accueille **101 élèves à la rentrée 2022-2023.**



Collège François Mitterrand – Source : DORGAT

Pour ce qui est du lycée, les élèves sont orientés vers :

- Le lycée public général et technologique « Romain Rolland » de Clamecy ;
- Le lycée public professionnel « François Mitterrand » de Château-Chinon ;
- Le lycée public agricole du Morvan de Château-Chinon.

La commune de Montsauche-les-Settons est donc bien pourvue en termes d'équipements scolaires dans la mesure où les ménages trouvent des solutions de scolarisation pour les enfants, sur le territoire communal, de la Petite Section de Maternelle jusqu'à la classe de 3^{ème}. Pour ce qui tient de la fin des études secondaires, les établissements d'enseignements sont desservis par le réseau de bus régionaux MOBIGO.

De par son implantation au cœur du Morvan et donc au cœur de l'ancienne région Bourgogne, les habitants de la commune de Montsauche-les-Settons peuvent envisager un accès à plusieurs établissements d'enseignement supérieur, notamment à ceux de l'université de Bourgogne qui possède plusieurs sites dont les plus proches sont notamment : Dijon, Nevers ou Le Creusot.

En conséquence, la situation des équipements scolaires à Montsauche-les-Settons est satisfaisante dans la mesure où l'offre se révèle complète et où les effectifs semblent en progression. Il convient de pérenniser l'ensemble de ces équipements (et des équipements accessoires notamment sportifs) afin de maintenir l'attractivité qu'ils génèrent pour les ménages avec enfants, lesquels peuvent concevoir une installation aisée sur le territoire à cet égard.

C.2 - LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

La commune de Montsauche-les-Settons compte de nombreux équipements sportifs :

- Le **gymnase**, au nord du bourg, en lien avec le collège François Mitterrand ;
- Le **terrain de football**, au sud-ouest du bourg au lieudit Croix de Chazelle ;
- Le **terrain de volleyball**, au nord du bourg, en lien avec le collège François Mitterrand ;
- Les **terrains de tennis** (3), au sein de la base nautique aux abords du lac des Settons ;
- Le **terrain de pétanque**, à proximité de la salle des fêtes ;
- Le **terrain multisports « city-stade »**, situé au Nord du collège ;
- Les jeux extérieurs situés dans **l'aire de jeux de la maison intergénérationnelle Coquelicots** ou encore au sud du bourg (jeux d'enfants et outils de musculation) ;
- Le **lac des Settons** en lui-même constitue un équipement sportif structurant du territoire. Les diverses activités sportives qui s'y tiennent, qu'elles soient nautiques ou qu'elles se déroulent

aux alentours du lacs, sont nombreuses et assurent une offre sportive inégalée pour une commune rurale de cette envergure, ce qui est une très grande force et un puissant élément d'attractivité.



Aire de jeux avec équipements de musculation (et potager en fond) au sud de la maison intergénérationnelle au sein du bourg – Source : DORGAT

C.3 - LES AUTRES EQUIPEMENTS PUBLICS

Le statut de commune rurale de Montsauche-les-Settons ne transparait pas de façon flagrante au regard de la quantité d'équipements publics dont le village dispose.



La **mairie** est un équipement public situé au cœur du bourg de Montsauche, sur la place du 25 juin 1944. Le bâtiment a été édifié en 1884 et malgré l'incendie de 1944, il demeure l'un des rares témoins architecturaux du Montsauche originel. La mairie accueille les services municipaux et est ouverte au public en matinée les lundi et mercredi (de 10h à 12h), en journée les mardi et jeudi (de 10h à 12h puis de 13h30 à 16h30) ainsi que de 9h à 11h le vendredi matin.

L'**église de Montsauche-les-Settons** est située au Nord du bourg, sur la rue des jardins. En dépit des événements de 1944, sa structure est l'un des derniers éléments du bourg originel. Son état est toutefois visiblement dégradé, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Un enjeu de rénovation et de mise en valeur se fait jour afin de préserver cet édifice du culte qui constitue l'un des marqueurs historiques les plus anciens du village. La **salle paroissiale** et le presbytère sont situés à proximité immédiate de l'église.

La **maison intergénérationnelle les Coquelicots** évoquée dans l'analyse socio-démographique, ouverte en 2021, est un équipement public structurant qui s'inscrit dans plusieurs politiques publiques locales mises en œuvre telles que : le renouvellement urbain du centre-bourg ainsi que l'accueil et le maintien sur le territoire de catégories de la population dont les besoins ne rencontrent pas d'offre adaptée au sein du

marché immobilier local. Cette maison intergénérationnelle s'articule avec une aire de jeux évoquée dans la partie C.2 ainsi qu'un potager participatif en plein cœur du centre-ville.

Le « **Camping-Car-Park** » est une aire de stationnement pour camping-car située au lieu-dit La Faye à proximité du lac des Settons. Sa gestion est assurée par la société éponyme.

Le **Centre social des Grands Lacs du Morvan** dont les activités et services sont d'importance sur le territoire est présent dans le bourg de Montsauche sur l'avenue du Docteur Charles Monot. Ce lieu centralise les services à la population tels que *l'antenne France Services, le portage des repas, le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), la médiathèque, la ludothèque*... Cet équipement revêt donc une fonction significative dans la vie du village de Montsauche-les-Settons et participe de son attractivité.

La **Poste** est présente place du 25 juin 1944, à proximité de la mairie. L'accueil du public est assuré tous les matins du lundi au vendredi de 9h30 à 11h. Les administrés bénéficient ainsi des services postaux (courrier et colis), mais également des services bancaires et mobiles.

La **salle des fêtes** est située rue de l'ancienne gare, sur la frange sud du bourg de Montsauche. Sa location permet l'organisation d'évènements publics ou privés. L'édifice est doté d'un défibrillateur cardiaque.



Salle des fêtes de Montsauche les Settons (ex balance bétail en premier plan) – Source : DORGAT

Le village accueille une **borne de recharge pour véhicule électrique** sur la place du marché. Cet équipement public technique permet d'illustrer les initiatives de la collectivité visant à participer à la transition énergétique et à la lutte contre le dérèglement climatique. Cet objectif est de nouveau mis en évidence par l'existence de la **chaufferie bois et du réseau de chaleur public** inauguré en 2021 (cet équipement est détaillé dans la partie C.9 – réseau d'énergie).

Un **dépôt technique municipal** centralise le matériel et abrite certaines activités des employés techniques municipaux.

Le **barrage des Settons** est un ouvrage d'art qui constitue l'un des équipements publics les plus fondamentaux de la commune en ce qu'il permet l'existence de la retenue d'eau du lac des Settons en contenant une part des eaux de la rivière Cure, laquelle constitue l'élément d'attractivité phare de Montsauche-les-Settons.



Barrage du lac des Settons – Source : DORGAT

Le **Musée des écoles de hameaux du Morvan ou « P'tite Ecole »**, est situé à proximité du barrage du lac des Settons. Cet équipement public est le témoin d'une part de l'histoire du village et de la création du lac. Le musée est un équipement culturel animé par une association éponyme qui témoigne notamment de l'histoire des familles des travailleurs ayant contribué à l'édification du barrage. Il présente également au public l'instruction scolaire telle qu'elle était mise en œuvre par le passé.



Musée « P'tite Ecole » à proximité du barrage du lac des Settons – Source : DORGAT

C.4 - LE SERVICE D'ORDURES MENAGERES

La compétence ordures ménagères appartient à la Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs. Cette dernière gère ainsi la collecte, le traitement, la gestion des déchèteries et les actions de prévention. L'EPCI fournit à chaque ménage 1 rouleau de sacs de chaque couleur (jaune : recyclable, vert : biodéchets et rose : déchets ultimes) par an et par personne. Les administrés ont également la possibilité d'acquies à prix coûtant un conteneur à déchets.

Les ordures ménagères sont ramassées à Montsauche-les-Settons, un lundi sur deux, tandis que les déchets recyclables et les biodéchets sont collectés chaque lundi. Les abords du lac des Settons bénéficient d'une collecte supplémentaire hebdomadaire en raison de leur fréquentation touristique. Le principe est le porte-à-porte mais certains hameaux sont concernés par des points de regroupement selon des considérations tenant à l'accessibilité du camion de collecte.



Base nautique – Source : DORGAT

Les points d'apport volontaires ou « points de regroupement » sont, lorsque cela est possible, peu à peu supprimés par la Communauté de communes qui déplore la multiplication des dépôts sauvages. Les points ayant vocation à perdurer seront réaménagés afin de garantir un accès strictement limité aux ménages en dépendant, notamment au moyen de systèmes de fermeture.

Par ailleurs, la Communauté de communes expérimente un dispositif conduisant à retirer les poubelles publiques des zones touristiques afin d'inciter les visiteurs à rapporter leurs déchets avec eux. Le dispositif est généralisé à l'ensemble des zones touristiques de l'EPCI en 2023 et concerne donc par exemple les abords du lac des Settons.

La commune de Montsauche-les-Settons accueille l'une des 3 déchetteries gérées par la Communauté de communes Morvan, Sommets et Grands Lacs, les deux autres étant celle de Château-Chinon et de Lormes. Localisée au sein de la ZI de Nataloup sur la D977 bis, ses horaires d'ouvertures varient selon la saison et sont les suivantes :

ÉTÉ (1 ^{er} avril au 30 septembre)						
	Montsauche-Les Settons		Château-Chinon		Lormes	
LUNDI	10h - 13h	14h - 18h	9h - 12h	14h - 18h	8h30 - 12h30	13h30 - 17h
MARDI				14h - 18h	8h30 - 12h30	
MERCREDI		14h - 18h	9h - 12h	14h - 18h	8h30 - 12h30	
JEUDI				14h - 18h	8h30 - 12h30	
VENDREDI		14h - 18h	9h - 12h	14h - 18h	8h30 - 12h30	13h30 - 17h30
SAMEDI	10h - 13h	14h - 18h	9h - 12h	14h - 18h	8h30 - 12h30	

HIVER (1 ^{er} octobre au 30 mars)						
	Montsauche-Les Settons 03 86 78 81 92		Château-Chinon 03 86 85 03 62		Lormes 06 79 04 77 69	
LUNDI	10h - 13h	14h - 17h	10h - 12h	14h - 17h	8h30 - 12h30	13h30 - 17h
MARDI				14h - 17h	8h30 - 12h30	
MERCREDI		14h - 17h	10h - 12h	14h - 17h	8h30 - 12h30	
JEUDI				14h - 17h	8h30 - 12h30	
VENDREDI		14h - 17h	10h - 12h	14h - 17h	8h30 - 12h30	13h30 - 17h
SAMEDI	10h - 13h	14h - 17h	10h - 12h	14h - 16h	8h30 - 12h30	

Horaires des déchetteries - Source : ccmorvan.fr

C.5 - LES SERVICES DE SOIN ET DE SECOURS A PROXIMITE

La commune de Montsauche-les-Settons offre un éventail de services de soin et de santé diversifié au regard du caractère rural de la commune. Le village accueille en effet 2 maisons médicales situées Place du 25/06/1944 (Maison 1) et Place Marcel Mariller (2).

Les **deux maisons de santé pluridisciplinaires** accueillent notamment :

Des médecins généralistes :

- Docteur KORAL Jérôme
- Docteur VAN OSTA Wilhelmina

Un psychiatre :

- Docteur SETTON Jérôme

Une psychologue :

- Madame FROC Solenne

Des masseurs kinésithérapeutes :

- Madame BALS Nathalie
- Madame THEPENIER Nathalie
- Madame VERDOUW Esther

Une diététicienne :

- Madame VIRLOGEUX Marie-Pierre

Des infirmières :

- Madame GUYARD Aurélie
- Madame LAVAIVRE Fanny
- Madame OREL Jennifer
- Madame PERRUCHOT Corinne

Une infirmière ASALÉE :

- Madame SAULE Pascale

Un SSIAD :

- Madame VIRET Alexandra

Le village possède également une officine : la **pharmacie GOBET**, située en sein du bourg, rue Henri Bachelin. Un taxi-ambulance est également présent.



Maisons médicale 1 (à gauche) et 2 (au centre) ainsi que la pharmacie (à droite) – Source : DORGAT

Montsauche-les-Settons est situé à environ :

- 25 minutes du Centre Hospitalier (CH) de Lormes
- 30 minutes du Centre Hospitalier de la Haute Côte d'Or de Saulieu
- 44 minutes du Centre Hospitalier d'Autun
- 45 minutes du Centre Hospitalier d'Avallon
- 54 minutes du Centre Hospitalier Robert Morlevat de Semur-en-Auxois
- 1h du Centre Hospitalier de Clamecy

- 1h30 du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) François Mitterrand de Dijon
- 1h30 du Centre Hospitalier de l'agglomération de Nevers Pierre Bérégovoy

Les administrés sont donc relativement proches des centres d'accueil de proximité. Les patients nécessitant des soins plus importants peuvent accéder à ceux dispensés au sein de la métropole régionale (CHU ou établissements privés), toutefois sous contrainte d'un temps de trajet plus important.

Dans un contexte de vieillissement de la population, la proximité d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) est un enjeu de premier plan. Sont identifiés dans les alentours :

- L'EHPAD « Les Trois Sources » à Saulieu ;
- L'EHPAD du Centre Hospitalier à Château-Chinon ;
- L'EHPAD – Résidence Mutualiste « Saint Didier » à Rouvray ;
- Les EHPAD « Résidence Sainte Anne », « La Providence », « Le village de la croix blanches à Autun ;

A ces établissements, s'ajoutent d'autres établissements et/ou hébergements (qu'ils soient publics, associatifs ou privés) qui complètent l'offre en la matière.

La commune est comprise dans le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Nièvre et est située entre les communes d'Ouroux-en-Morvan (à l'ouest), de Moux-en-Morvan (à l'est) et de Brassy (au Nord) chacune dotée d'un Centre d'Incendie et de Secours (CIS).

En matière de sécurité, la commune héberge une brigade de gendarmerie au 33 avenue du Docteur Charles Monot, à proximité immédiate du centre-bourg.

In fine, bien qu'enclavé au centre du Morvan, Montsauche-les-Settons donne accès à une offre de services de soins et de secours relativement développée. Un enjeu de maintien des services existants est mis en évidence afin d'éviter tout isolement médical du village qui est déjà par nature un territoire rural du cœur du Morvan.

C.6 - LE RESEAU D'EAU POTABLE

La compétence eau potable appartient à la commune et est exercée par le Syndicat Mixte à Vocation unique SIAEP de Bonin qui regroupe le village et celui de Brassy. La gestion effective ainsi que les opérations de production, de traitement et de distribution de l'eau potable sont réalisées dans le cadre d'une délégation de service public par la SAUR.

Le prix de l'eau est fixé à 2.86€ le mètre cube et sa qualité est bonne (eau très douce et comportant notamment un très faible taux de nitrates).

Un point devra être fait avec le syndicat et les élus afin de confirmer les capacités. Sujet des sources.

Dans l'attente de la transmission des cartographies des réseaux AEP par le gestionnaire.

C.7 - LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Sur le territoire communal, différents modes d'assainissement coexistent, ce qui s'explique par le caractère rural du village et qui est exacerbé par sa vaste superficie ainsi que par la nature dispersée du bâti : bourg centre et multitude de hameaux.

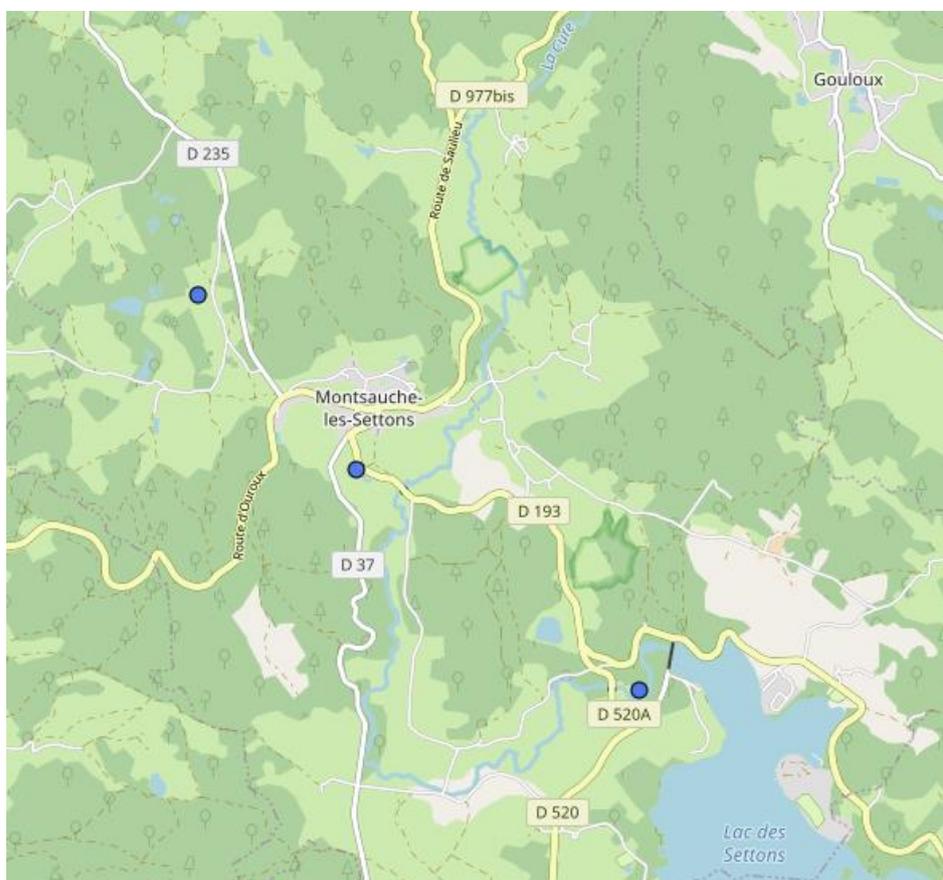
- L'assainissement individuel :

La Communauté de Communes Morvan, Sommets et Grands Lacs (CCMSGL) assure la gestion du **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** qui a pour objet de contrôler les installations de traitement individuelles.

- L'assainissement collectif :

Dans le village, la compétence assainissement collectif est exercée par la commune.

Sont recensées 3 stations de traitement des eaux usées :



- **Station de Montsauche-les-Settons « bourg »**

- Capacité nominale de 380 EH (Equivalent Habitant)
- Mise en service : 30/10/1990
- Type de traitement : lagunage naturel
- Conformité au 31/12/2021 : oui

- **Station de Montsauche-les-Settons « aval barrage »**

- Capacité nominale de 1800 EH
- Mise en service : 31/12/1992
- Type de traitement : boues activées à aération prolongée et compostage
- Conformité au 31/12/2021 : oui

- **Station de Montsauche-les-Settons « hameau de Roche »**

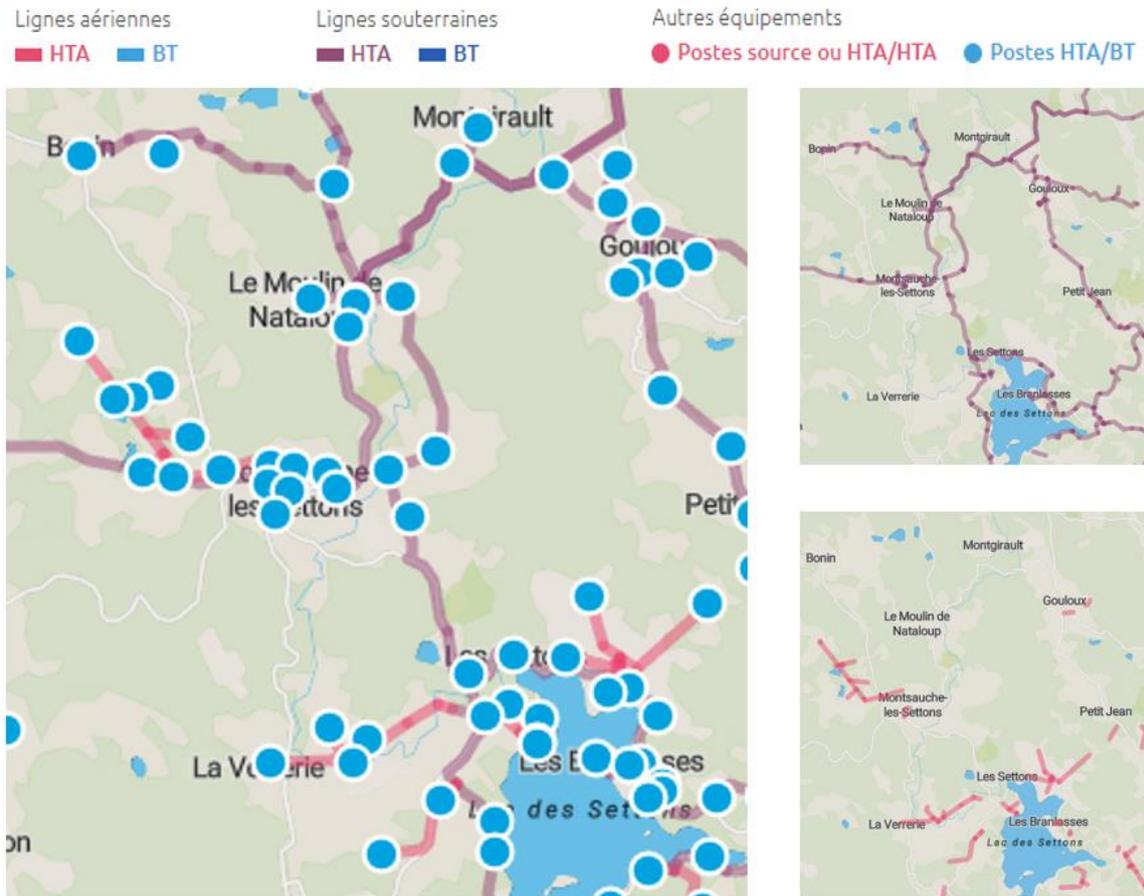
- Capacité nominale de 18 EH
- Mise en service : 01/06/2013
- Type de traitement : filtres à sables et filtres plantés
- Conformité au 31/12/2021 : oui

Localisation des 3 stations d'assainissement collectif de Montsauche-les-Settons – Source : assainissement.developpement-durable.gouv

Les efforts conduits sur la station « aval barrage », réalisés notamment pour soutenir la fréquentation touristique, semblent avoir sécurisé les capacités en termes d'assainissement collectif dans le village.

Au même titre que l'alimentation en eau potable, un point devra être fait avec les élus et gestionnaires pour recueillir les informations nécessaires à la rédaction du diagnostic (il s'agira notamment de confirmer les capacités et si la commune est couverte par un zonage d'assainissement). Sujet des eaux pluviales. Dans l'attente de la transmission des cartographies du réseau assainissement par le gestionnaire.

C.8 - LE RESEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITE



Distribution électrique des réseaux exploités par Enedis – Source : data.enedis.fr

Le réseau HTA (Haute tension) est à la fois souterrain et aérien selon qu'il connecte le bourg et les différents hameaux ou qu'il connecte les hameaux entre eux ; tandis que le réseau BT (Basse Tension) est majoritairement aérien, bien que certaines portions soient souterraines, notamment dans le cœur du bourg et à proximité de la base nautique. Le réseau HTA fait pas l'objet d'une servitude I4. Les postes sources HTA les plus proches sont situés à Saulieu (Est) et à Château-Chinon (Sud-Ouest).

Pour rappel, les communes ont la charge de leur réseau de distribution. Montsauche-les-Settons est membre du Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN), un syndicat mixte fermé auprès duquel les communes délèguent l'organisation du service public de distribution et de fourniture d'électricité.

C.9 - LE RESEAU D'ÉNERGIE

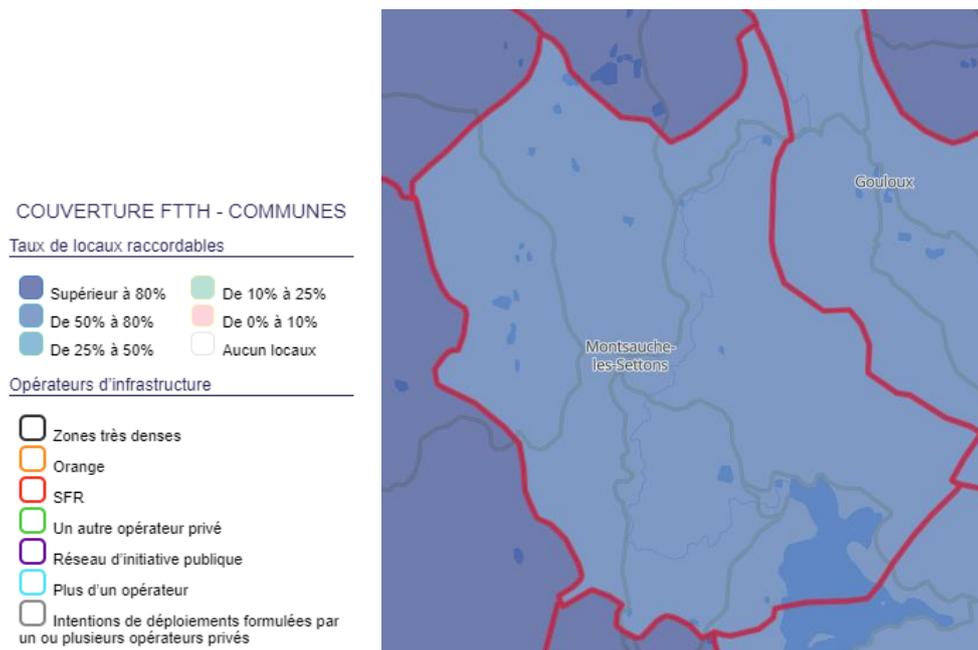
La commune est concernée par un **réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois** de 55m² implantée à proximité du collège François Mitterrand, équipée d'une chaudière de 220 kW alimentée par 190 tonnes de plaquettes de bois par an, produites par le SIEEEN à Château-Chinon (la chaufferie comprend également une chaudière fioul de secours). Le réseau de chaleur parcourt 437 mètres linéaires, chauffe une surface d'environ 5348 m² et est en fonctionnement depuis décembre 2021 (inauguré le 23/03/2022), en majorité pour le bénéfice d'équipements publics : pôle scolaire, gymnase, mairie, poste, maison médicale, centre social, maison intergénérationnelle...



Chaufferie bois de Montsauche-les-Settons – Source : PNR du Morvan

La commune est donc investie dans les énergies renouvelables et a mis en œuvre, en partenariat avec les institutions locales, notamment le Parc Naturel Régional (PNR) du Morvan et le SIEEEN, la filière d'énergie renouvelable la plus disponible et la plus cohérente dans ce secteur forestier. Aucune éolienne n'est présente sur le territoire communal ni à proximité, de même qu'on ne recense pas de parc photovoltaïque.

C.10 - LE RESEAU DE COMMUNICATION



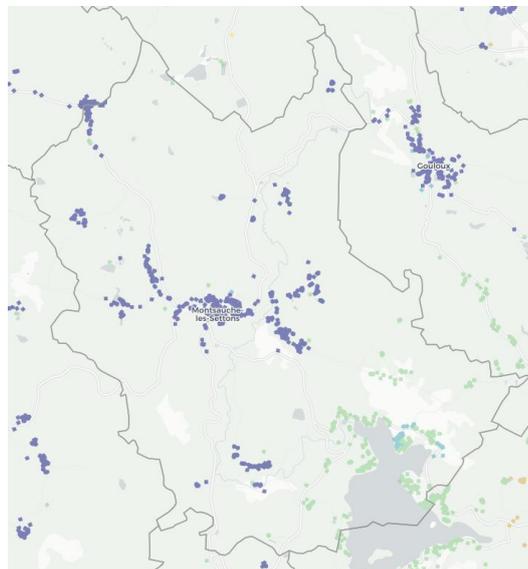
Etat de déploiement de la fibre optique à MONTSAUCHE-LES-SETTONS – Source : cartefibre.arcep.fr

La commune est raccordée au réseau fibre optique mais une majorité de locaux ne s'y sont encore pas raccordés. Un enjeu de finalisation des raccordements est donc mis en évidence afin d'assurer une connexion internet optimale. Pour autant, la qualité de la connexion internet est globalement bonne sur le territoire, les plus gros pôles affichant une connexion de plus de 1Gbits/s. Le secteur des abords du lac pourrait connaître des améliorations en termes de connectivité. La fibre optique est un équipement constituant un élément d'attractivité dans la mesure où elle est le support permettant à des ménages d'actifs d'envisager leur installation dans la commune en modifiant leur rythme de vie grâce au télétravail, lequel permet de profiter d'un cadre de vie rural. Dans le même registre, elle favorise une

nouvelle forme de travail hybride le « workation » ou « tracances » (conjonction de travail et vacances), qui consiste en le fait de s'installer pour une durée variable dans une localité choisie pour son calme et la possibilité d'y trouver du repos, tout en prévoyant d'y travailler à distance. Il s'agit donc d'une forme intermédiaire entre le travail et les vacances dont le territoire de Montsauche-les-Settons est susceptible de profiter, en particulier au regard de ses atouts et de son positionnement éco-tourisme.

Débit maximum en réception (hors satellite)

- 1 Gbit/s et plus
- 100 Mbit/s à 1 Gbit/s
- 20 Mbit/s à 100 Mbit/s
- 6 Mbit/s à 25 Mbit/s
- 2 Mbit/s à 10 Mbit/s
- 0,5 Mbit/s à 4 Mbit/s
- Inéligible HD



Qualité de la connexion internet à MONTSAUCHE-LES-SETTONS – Source : maconnexionintrenet.arcep.fr



Couverture de MONTSAUCHE-LES-SETTONS en réseau mobile selon les opérateurs (SFR, BOUYGUES, ORANGE, FREE) – Source : ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la distribution de la Presse)

La commune est inégalement couverte en matière de réseau mobile selon les opérateurs, Orange apparaît comme le plus performant, suivi de FREE. Le réseau BOUYGUES TELECOM est le moins performant sur le territoire. Certains espaces non urbanisés sont mal connectés au réseau. Montsauche-les-Settons ne dispose pas encore de réseau 5G mais est relativement bien couvert par les divers opérateurs télécoms en matière de 4G. Néanmoins, les secteurs non habités et isolés du territoire sont moins bien ou non couverts. Deux antennes 4G sont implantés à proximité : l'une dans les alentours du lac et la seconde au nord-est de l'entrée de ville depuis Gouloux.

L'urbanisation étant relativement dispersée dans différents hameaux du village, les habitants bénéficient d'une connexion inégale aux différents réseaux de télécommunications à leur domicile. Néanmoins, la majorité d'entre eux, dans le bourg et les hameaux les plus denses, bénéficie d'une bonne connexion, malgré la localisation de la commune au cœur du massif du Morvan. Montsauche-les-Settons présente donc une attractivité de plus en plus plébiscitée en ce qu'il représente en termes d'équilibre entre cadre de vie rural et équipements nécessaires à un mode de vie/de production contemporain, notamment dans la perspective du renforcement et de l'amélioration de la connectivité de la commune.

FICHE SYNTHÈSE : ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Les éléments clés et les enjeux en présence :

- Une concentration d'équipements scolaires permettant d'assurer une scolarité complète de la maternelle au collège sur place. Desserte vers les établissements secondaires (lycées) qu'il convient de préserver. Des équipements publics à préserver pour assurer l'attractivité pour les familles avec enfants. Ils sont bien insérés dans le cœur social du village et font l'objet de rénovations et de développement.
- Une offre d'équipements et d'activités significative, labellisée bénéficie aux résidents et aux touristes et qu'il convient de préserver, voire de développer selon les besoins à venir. Objectif de pérenniser l'attractivité touristique et de mieux valoriser les équipements pour l'usage des résidents.
- Un réseau AEP et assainissement (à compléter)
- Un réseau de télécommunications relativement efficace en dépit des contraintes liées à la localisation dans le massif du Morvan. Enjeu de poursuite de l'amélioration de la connectivité.

Exemples de prise en compte dans le PLU : Assurer les possibilités d'évolution et de développement des équipements via un zonage adapté du territoire, notamment autour du lac des Settons.

IV- ANALYSE TERRITORIALE



LES PRINCIPALES COMPOSANTES PAYSAGERES

Implantée au cœur du Massif du Morvan et de son Parc Naturel Régional, au centre de l'ancienne région Bourgogne, Montsauche-les-Settons se présente comme une commune rurale située dans la Nièvre mais à proximité des départements voisins de l'Yonne, de Côte d'Or et de Saône-et-Loire. Le diagnostic du territoire dressé par le Parc Naturel Régional identifie Montsauche comme faisant partie de l'unité paysagère du « haut Morvan des étangs » au sein de l'ensemble paysager dit de la « dorsale boisée ».

Le massif au sein duquel elle est implantée offre une mosaïque de paysages et de topographies (laquelle est en moyenne de 584m avec une variation d'environ 467m au minimum à environ 701m au maximum sur le territoire communal). Le territoire est en effet marqué par la présence de nombreuses combes et collines qui permettent de dynamiser le territoire en offrant tantôt des ouvertures visuelles, tantôt une perception plus intimiste et naturelle. Les hauteurs des combes sont globalement occupées par des forêts et espaces boisés tandis que les vallées sont occupées par l'agriculture et les constructions sous la forme de 3 typologies d'ensembles urbains bien distincts : **le bourg de Montsauche, les différents hameaux isolés et le pourtour du lac des Settons.**

L'élément caractéristique du paysage du Morvan qui est observé à Montsauche-les-Settons est l'existence d'une multitude de hameaux isolés : quelques 14 hameaux principaux ou écarts de constructions en plus du bourg. Cette organisation de l'espace tend à s'expliquer par la conjonction de plusieurs facteurs : la topographie du territoire dans le massif du Morvan, l'organisation du travail et le mode de vie traditionnel liés à l'agriculture paysanne, la présence des ressources (eau, bois...).



Le paysage vert et boisé de Montsauche-les-Settons, caractéristique du Morvan

Ainsi, le vaste territoire de Montsauche (44.3 km²) est composé de plusieurs petites entités urbaines dispersées, la plupart du temps constituées dans un espace de vallée, entouré de bocages et à proximité d'une source d'eau (rivière, lac...). Cette dispersion du bâti confère une atmosphère pittoresque et champêtre au village. Cumulée à l'importance de la surface communale et au caractère boisé et naturel du milieu, elle tend à rendre floues à la fois les franges urbaines ainsi que les limites du territoire.



La présence marquée de l'eau (l'emblématique lac des Settons (haut)) – Source : DORGAT

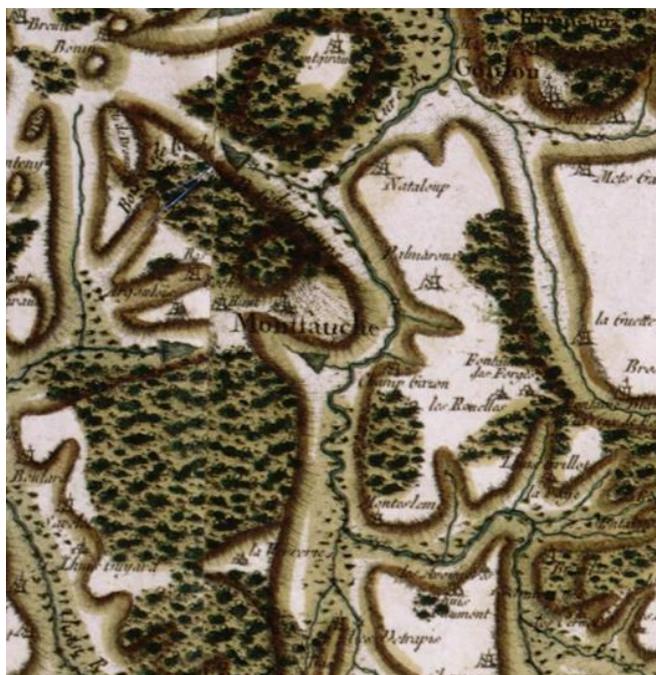
L'élément identitaire du paysage consiste en la succession de **bocage** et d'espaces boisés, lesquels sont généralement implantés en second plan. Le relief accentue la vision de ces séquences paysagères caractéristiques et champêtres, marquées par la présence d'étendues et de cours d'eau. La qualité paysagère de Montsauche-les-Settons constitue l'un des motifs d'attractivité du village, en particulier sa vocation touristique. Selon la Charte du PNR du Morvan, le bocage « confère au Morvan une exceptionnelle qualité paysagère et écologique », et cette réalité s'observe effectivement sur le territoire de Montsauche-les-Settons.



Le paysage de bocage de Montsauche-les-Settons dans le hameau de Palmaroux – Source : Photographies aérienne IGN©



ÉVOLUTION DE LA TACHE URBAINE



L'urbanisation de MONTSAUCHE-LES-SETTONS est historiquement caractérisée par la multitude de hameaux, comme l'indique la Carte de Cassini datant de la fin du XVIIIème siècle. La plupart des hameaux actuels y figurant déjà : Nataloup, Champ Gazon, la Verrerie...

Le caractère rural du village est une réalité historique avec l'existence de nombreux écarts de constructions dispersés, séparés par des espaces boisés et les différents cours d'eau qui découpent le territoire communal.

La tâche urbaine actuelle est héritière de cette tradition rurale, bien que des évolutions notables aient marqué certains secteurs du territoire, en particulier dans le centre-bourg et aux abords du lac des Settons créé artificiellement au XIXème siècle.

Il est important de distinguer l'évolution de l'urbanisation observée dans chacune des 3 grandes typologies de localité du village : le centre-bourg, les différents hameaux et écarts de constructions, les abords du lac des Settons.

Le centre-bourg de Montsauche



Vues aériennes comparées de 1950 et 2020 – Source : IGN Géoportail

Le centre-bourg de Montsauche est implanté au centre du territoire communal et est, à la différence de la multitude de hameaux, le seul ensemble bâti immédiatement identifiable comme faisant partie de la commune de Montsauche-les-Settons.

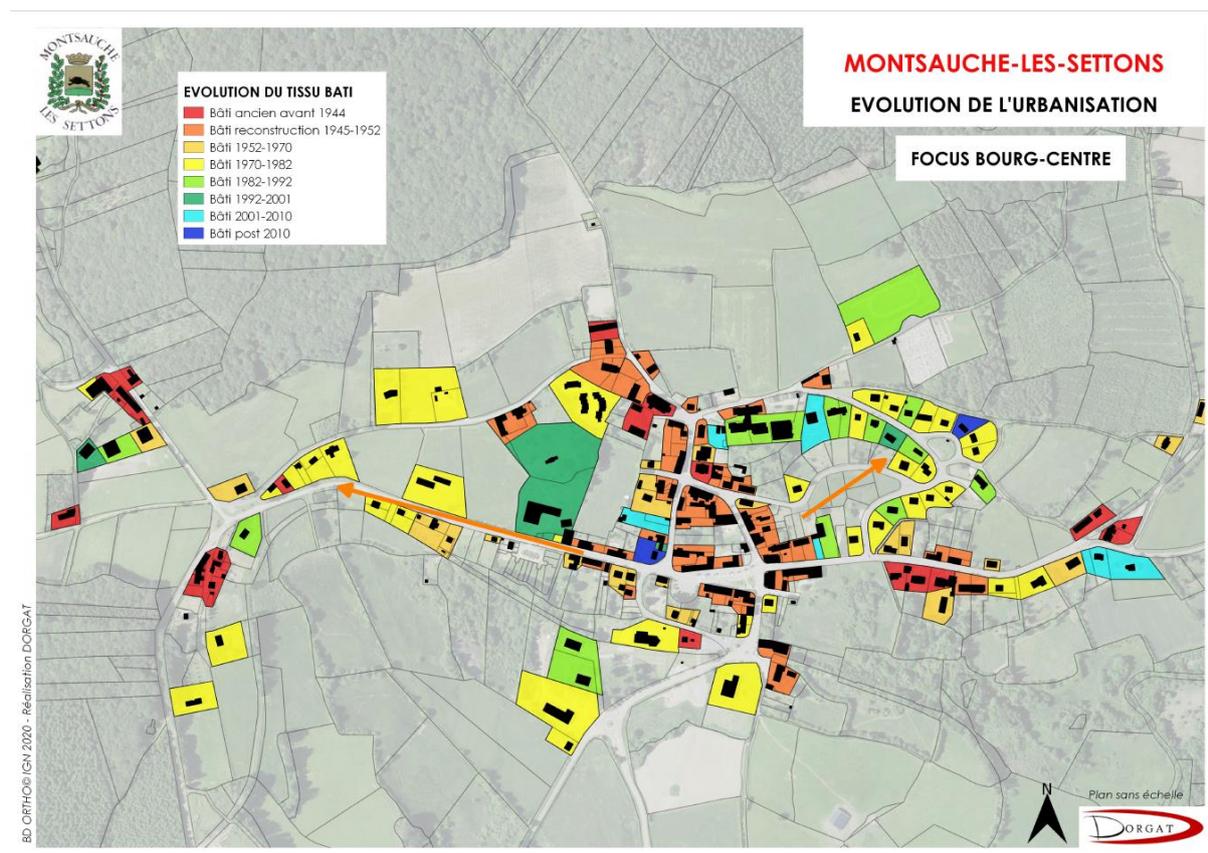
L'urbanisation du bourg se distingue par 2 dynamiques différentes :

- Une **urbanisation linéaire de part et d'autre de l'Avenue du Docteur Charles Monot (RD977bis)** : le tissu bâti est regroupé autour de l'axe principal du village, lequel a une fonction primordiale dans le désenclavement de massif du Morvan en ce qu'il relie la Côte d'Or à l'Ouest de la Nièvre.
- Une **urbanisation concentrée autour de la rue des Jardins, de la rue Henri Bachelin et de l'Avenue du Docteur Charles Monot** : le tissu bâti est principalement implanté autour de ce cœur urbain, duquel rayonnent plusieurs rues sur lesquels se sont développées au fil des années, plusieurs types d'urbanisation.

L'évolution de la tâche urbaine du centre-bourg se révèle particulière dans la mesure où celui-ci a été un « village martyr » dans le contexte de la Libération en 1944. Comme évoqué en prélude de ce diagnostic, la quasi-totalité du bourg historique a disparu sous les flammes.

Dès lors, les premières images photo-aériennes, datant de septembre 1948, mettent en évidence le caractère désolé du tissu bâti, laissant apparaître les ruines et les hébergements temporaires installés par les habitants le temps de la reconstruction.

Bien qu'elle ait métamorphosée le visage du village, la reconstruction terminée dès 1952 n'a que peu fait évoluer la tâche urbaine originelle de Montsauche, le bâti demeurant globalement implanté de manière significative sur la rue des Jardins, la rue Henri Bachelin et l'Avenue du Docteur Charles Monot.



A partir de 1952, la tâche urbaine du bourg évolue selon les 2 dynamiques mises en évidence ci-avant. D'une part, de nouvelles constructions sont implantées sur la RD977 bis, de manière plus ou moins proche du bâti existant. D'autre part, le cœur de bourg s'étoffe de nouvelles constructions, offrant une plus grande compacité et concentration du bâti. La période 1952-1970 voit donc un développement urbain au sein du bourg, lequel demeure toutefois modéré et selon une typologie relativement traditionnelle, reprenant une dynamique déjà observée avant la Seconde Guerre Mondiale.

La fin des Trente glorieuses marque un basculement significatif dans l'évolution de l'urbanisation à Montsauche. En effet, selon une dynamique nationale, un essor pavillonnaire est mis en évidence au cours des années 1970-1980. A ce titre, la tache urbaine s'agrandit considérablement, de nouvelles constructions (essentiellement pavillonnaires mais également économiques) s'implantant tout autour du centre-bourg, mais selon une certaine distance qui occasionne la création de « délaissés » entre les rues historiques et les nouvelles constructions. Ainsi, au cours des années 1970, un important ensemble pavillonnaire est érigé vers l'Est sur les nouvelles rues du 8 Mai 1945 et du 19 Mars 1962 et vers l'Ouest (mais dans une moindre mesure) sur la rue de la Croix de Chazelles.

Un tel changement modifie la composition urbaine et participe du caractère moins concentré du tissu bâti. Les évolutions sociétales expliquent en partie cet étalement urbain significatif. En effet, l'introduction du modèle pavillonnaire associé à la généralisation des véhicules individuels induisent une nouvelle organisation sociale et de nouveaux modes de vie, en rupture avec l'organisation traditionnelle d'un centre-bourg bien regroupé. Si ce nouveau modèle participe de la qualité de vie des ménages en ce qu'il offre de larges espaces extérieurs privés, il engendre également certains inconvénients tels que : une consommation accrue d'espaces agricoles et naturels, un éloignement des lieux d'habitation et des lieux où se concentrent les commerces, services et lieux de sociabilité.

Cette même dynamique d'extension pavillonnaire se poursuit dans le bourg jusqu'aux années 1990, mais dans des proportions bien plus modérées et selon un rythme décroissant. Le « remplissage » des terrains restant au sein de ces opérations de lotissements est concomitant d'un mouvement qui conduit à relier le centre historique aux extensions pavillonnaires les plus proches. Dès lors, la tâche urbaine s'en trouve élargie mais également densifiée, affichant davantage de compacité.

A l'exception de l'édification de nouvelles habitations le long de la RD977 bis, l'étalement urbain se réduit à mesure des années, les constructions se localisant en majorité au sein de la trame urbaine. Cette tendance s'observe de façon de plus en plus prégnante depuis le tournant du XXIème siècle.

En dépit des efforts de renouvellement urbain, le bourg de Montsauche conserve de larges espaces « libres » entre le centre ancien et certaines extensions pavillonnaires. Ces derniers tendent à réduire l'impression d'urbanité et dénotent de la qualification d'un bourg-centre. Toutefois, ces espaces s'expliquent au moins en partie par des raisons liées à la topographie et au ruissellement au regard de l'implantation du bourg sur le versant sud d'une colline, dans un contexte géologique particulier qui est celui du massif du Morvan.

Les hameaux et écarts de constructions :

Montsauche se présente comme un village composé de nombreux hameaux et écarts de constructions, constitués pour la plupart selon un mode de vie rural traditionnel, caractéristique du Morvan, notamment en lien avec l'activité agricole. S'il n'est pas envisageable de détailler l'évolution de l'urbanisation de chacun des écarts de constructions, il est néanmoins aisé de mettre en évidence une logique commune à l'ensemble.

En effet, les tragiques évènements du 25 juin 1944 sont demeurés circonscrits au centre-bourg, probablement grâce à la nature dispersée du bâti. Par conséquent, les hameaux ont été relativement préservés, ce qui explique qu'ils constituent les seuls espaces du territoire communal au sein desquels sont visibles de manière prédominante : une architecture traditionnelle et des matériaux de constructions vernaculaires.

Au sein des hameaux, les constructions sont majoritairement antérieures à 1940 et peu de nouvelles constructions sont apparues à l'exception des bâtiments à usage agricole et de quelques pavillons. Dès lors, l'évolution de l'urbanisation dans ces secteurs est restée très modérée alors même que le village a connu un développement urbain significatif, mais principalement localisé dans les deux autres polarités ; le centre-bourg et surtout le pourtour du lac des Settons.

Le hameau de Montelesme situé au Sud du territoire est un parfait exemple de cette réalité dans la mesure où environ 90% du tissu bâti y est antérieur à la Seconde Guerre Mondiale. Quelques constructions plus récentes, bâties entre les années 1960 et 1990 sont recensées mais relèvent pour la plupart du bâti agricole. Un pavillon des années 1970 est néanmoins identifiable, édifié en léger retrait du tissu bâti originel. De même concernant le hameau d'Argoulais, situé à l'Ouest du centre-bourg, dans la mesure où la totalité des constructions y est antérieure aux années 1940, à l'exception d'un bâtiment agricole situé plus à l'écart vers l'Est.

Les abords du lac des Settons

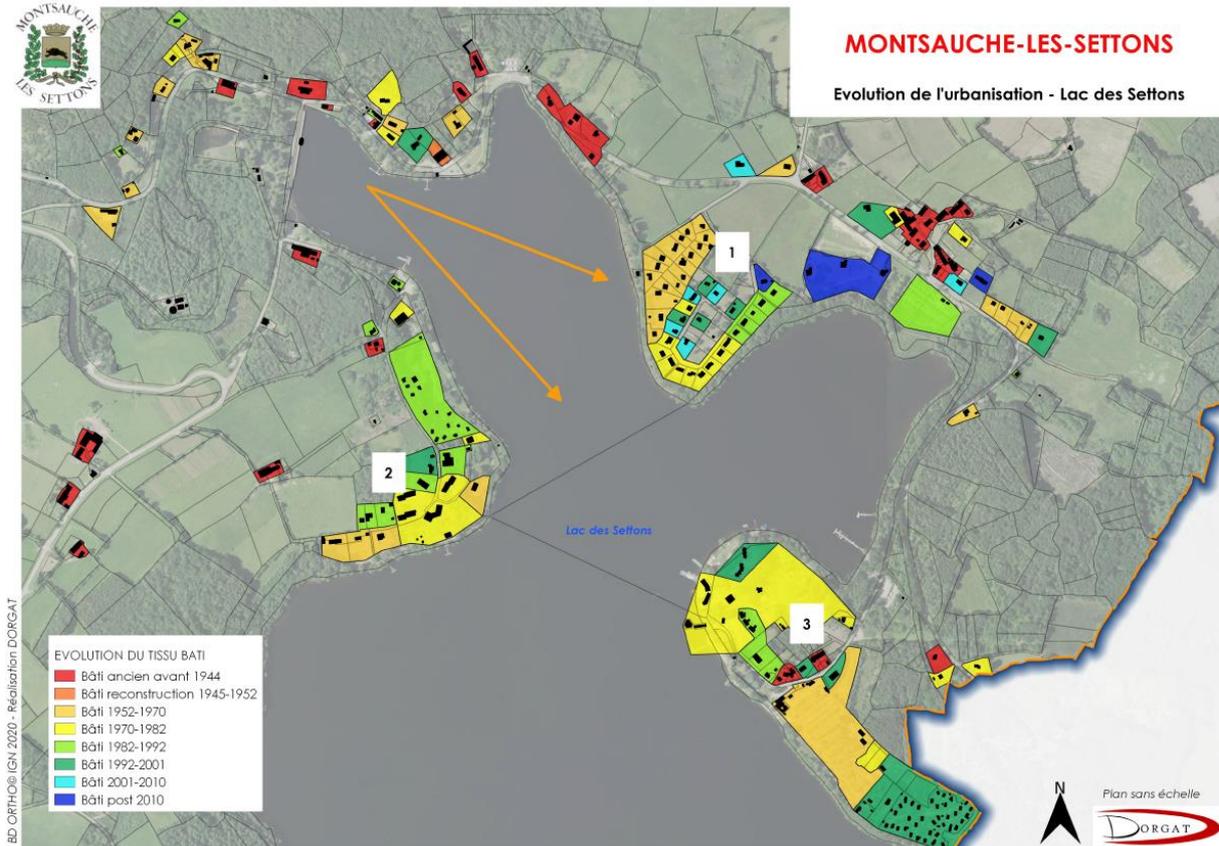
Le lac des Settons est une construction anthropique, résultat de l'ingénierie du XIX^{ème} siècle. Depuis la construction du barrage sur la Cure, l'urbanisation s'est développée de manière continue mais selon un rythme et des préoccupations différentes, inhérentes à l'activité économique dominante induite par le lac : dans un premier temps le flottage du bois du Morvan au XIX^{ème} siècle, jusqu'à l'activité touristique et de loisirs actuelle.



Vues aériennes comparées de 1953 et 2020 – Source : IGN Géoportail

Avant la première moitié du XX^{ème} siècle, les abords du lac sont déjà concernés par la présence de constructions : le hameau de La Faye situé au Nord-Est, quelques constructions au Sud-Est au lieu-dit « les branlasses », de même qu'à l'Ouest du lac. Les abords du barrage sur la Cure sont également en partie occupés par des constructions en lien avec l'édifice. En effet, le lac est devenu à partir du XIX^{ème} siècle une nouvelle polarité du territoire communal et son influence s'est renforcée à mesure des années. Certains des bâtiments les plus patrimoniaux du village sont ainsi sis dans ce secteur comme la maison du garde du barrage. Un hôtel implanté dans une bâtisse ancienne souligne la vocation touristique que le Morvan et notamment Montsauche et son lac des Settons ont obtenu dès le XIX^{ème} siècle.

L'évolution de l'urbanisation aux abords du lac a été en grande partie tirée par le développement du tourisme et de l'attractivité du lac des Settons. Alors que les touristes étaient initialement accueillis dans des établissements situés à proximité du barrage au Nord-Ouest du lac, de nouvelles constructions sont apparues plus à l'Est et plus au Sud. De la sorte, 3 secteurs se sont ainsi développés selon une dynamique analogue sur les 3 presqu'îles situées au centre du lac : Grand Pré de la Faye, les Branlasses et Outre Cure. Cette dernière a consisté en une première phase de développement urbain à vocation touristique à partir des années 1950-1960, suivie de phases successives de constructions (et/ou d'aménagements lorsqu'il s'agit uniquement de terrains de camping) selon une logique extensive.



Ces 3 secteurs se sont chacun spécialisés dans une orientation touristique particulière :

1. L'**hébergement touristique en dur** ;
2. L'hébergement de type **village vacances** ;
3. Un **pôle loisirs nautiques et sportifs / hébergements** concentrant les équipements.

Le premier développement urbain significatif d'après-guerre sur cette polarité, s'est mis en œuvre durant les années 1950-1960, soit la période des Trente glorieuses qui voit l'émergence d'une société de consommation et de profonds bouleversements économiques et sociaux dans le pays. Le Morvan qui était déjà une destination touristique à l'origine bourgeoise n'échappe alors pas à la généralisation et à la massification des congés et des loisirs, ce qui se traduit en termes de constructions et aménagements : terrains de camping, logements de location, hébergements...

Durant les années 1970, l'orientation touristique de Montsauche se renforce considérablement, ce qui se traduit par une poursuite de la dynamique d'urbanisation identifiée précédemment sur le pourtour du lac mais également par son intensification et une certaine diversification. En effet, davantage d'hébergements voient le jour, notamment un « village vacances » sur le flanc Ouest du lac. De même, la base de loisirs sportifs et nautique ACTIVITAL est érigée à proximité du camping, ce qui participe au développement de l'offre touristique et diversifie les usages et éléments d'attractivité du lac. La création de la base nautique est d'importance en ce qu'avec elle naît une nouvelle polarité au sein du village. Dans un contexte de spécialisation de Montsauche vers la villégiature, le tourisme et les loisirs, elle constitue une forme de nouvelle centralité.

Depuis les années 1980, la tendance mise en évidence durant les décennies 1950-1960-1970 s'est maintenue et tend à engendrer jusqu'à nos jours un développement de plus en plus significatif du tissu bâti à proximité du lac, lequel concerne en majorité des hébergements de tourisme et des équipements et commerces en lien avec cette activité économique. En effet, peu de résidences principales ont été érigées dans ce secteur alors même que la tâche urbaine s'y est considérablement développée.



COMPOSANTES ET MORPHOLOGIE URBAINE

C1- L'ORGANISATION DE L'URBANISATION A MONTSAUCHE-LES-SETTONS

La morphologie urbaine de Montsauche-les-Settons est très caractéristique de celle des villages du Morvan, comme l'atteste la charte du Parc Naturel Régional du Morvan. Il s'agit en effet d'un village traditionnel intégré dans un environnement très rural et composé d'un bourg-centre et d'une multitude de hameaux séparés par les espaces boisés et agricoles de bocage, lesquels sont l'organisation territoriale caractéristique du Morvan. De manière générale, l'organisation de l'urbanisation dans le village se révèle stratifiée selon les 3 types de localisation : le bourg-centre, le lac des Settons et les hameaux ou écarts de constructions.

- Le **bourg-centre** accueille une urbanisation mixte en ce qu'il concentre la plupart des services, commerces, équipements et logements. Il forme ainsi une centralité dans un contexte géographique caractérisé par un certain éloignement.



Place Marcel Mariller au cœur du bourg – Source : DORGAT

- Les **hameaux ou écarts de constructions** sont orientés vers une vocation d'habitat, quelle se matérialise sous la forme de logements ou d'hébergements. Les hameaux sont en effet des localisations privilégiées pour la vocation touristique du village. De plus, l'activité agricole tend à se concentrer au sein des hameaux, comme c'est notamment le cas pour les hameaux de Nataloup et de la Verrerie par exemple.



Vue sur le hameau de Champgazon et le caractère dispersé du bâti – Source : DORGAT

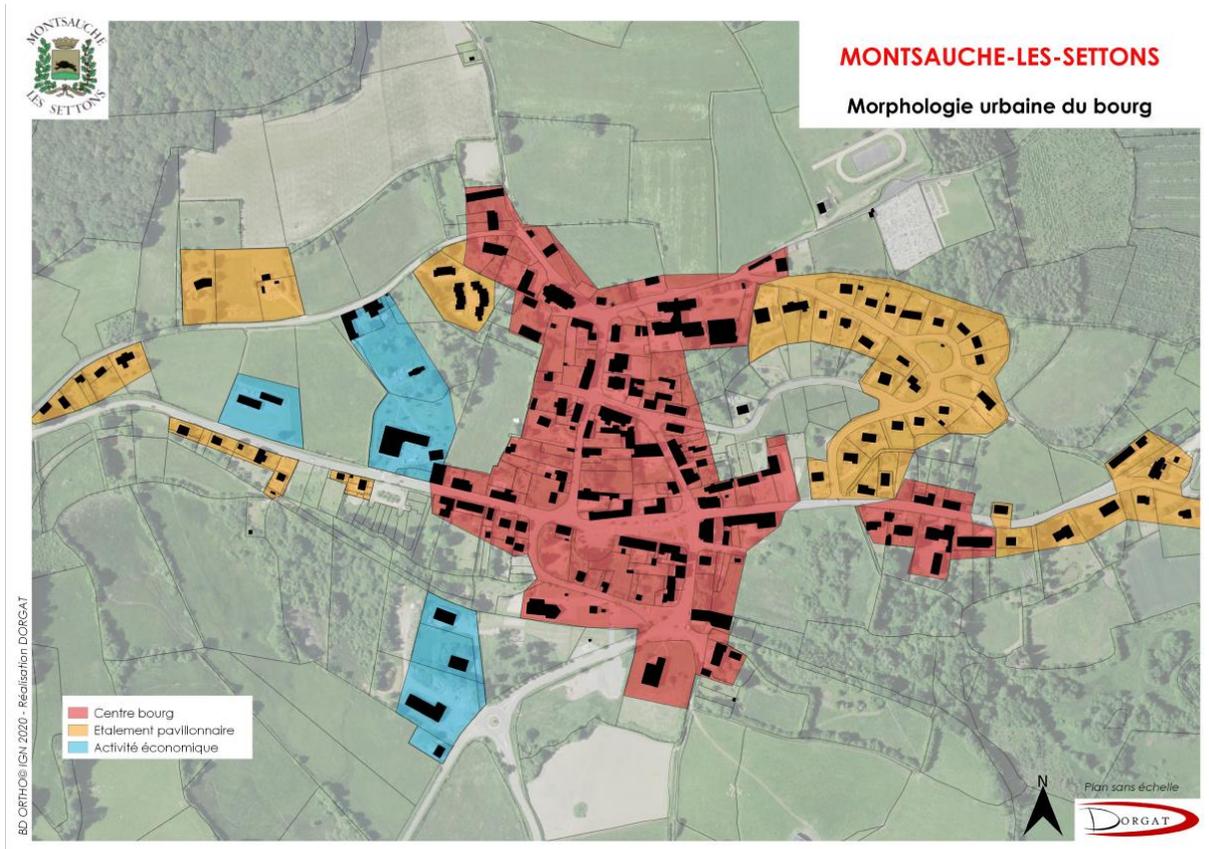
- Le **lac des Settons** est un secteur particulier du territoire communal en ce qu'il constitue une seconde polarité où se concentrent équipements, services et activités économiques, majoritairement en lien avec la vocation touristique de la commune.



Base nautique du lac des Settons – Source : DORGAT

Montsauche-les-Settons se distingue toutefois des autres villages du Morvan par une concentration du bâti historique traditionnel dans les hameaux tandis que le bourg-centre a été rebâti après la Seconde Guerre Mondiale suite aux exactions et destructions considérables conduites par les forces d'occupation nazies, et présente donc une physionomie qui incarne le milieu du XX^{ème} siècle.

Le centre-bourg :



Le centre-bourg se révèle moins dense et concentré qu'un bourg classique. Il comporte plusieurs secteurs d'étalement pavillonnaire plutôt aérés, lesquels démontrent une organisation urbaine en rupture avec celle traditionnellement observée. L'urbanisation est relativement dispersée, avec l'existence de « délaissés » et l'impression d'urbanité est ainsi diluée.

Il faut néanmoins noter que la position de Montsauche dans le massif du Morvan implique l'existence d'une topographie qui rend l'urbanisation difficile voire impossible en certains points. Dès lors le cumul de la topographie et des risques de ruissellement est susceptible d'expliquer la présence d'espaces libres dans la trame urbaine ainsi qu'une tendance à un étalement linéaire. De même, des pratiques agricoles et modes de vie traditionnels ruraux tendent à justifier l'existence d'espaces extérieurs privatifs importants.



Étalement pavillonnaire du bourg rue du 8 Mai 1945 – Source : DORGAT

Les hameaux et écarts de constructions :

Les hameaux ou écarts de constructions sont généralement bâtis selon l'une de ces formes urbaines :

- **De type « village-rue »** : les constructions sont implantées de part et d'autre d'une voie centrale selon une forme d'étalement linéaire.

Exemples : hameau de Roche, de Montelesme...

- **De type « carrefour »** : les constructions sont implantées de part et d'autre de voies formant une intersection.

Exemple : hameau d'Argoulais...

- **De type « groupé à tendance concentrique »** : les constructions sont regroupées, bien que relativement en raison du caractère rural, et tendent à observer une organisation concentrique caractérisée par l'existence d'un « îlot » central autour duquel sont implantées les constructions

Exemple : hameau de Nataloup, de Montgirault, de Champgazon, de Palmaroux...

Ces grandes typologies de formes urbaines appliquées aux hameaux et écarts de constructions demeurent indicatives et relatives en ce que chaque hameau présente ses caractéristiques propres, généralement héritées de son histoire et de sa vocation passée (notamment agricole). Elle est également contrainte dès son origine par la topographie et l'environnement immédiat, notamment les contraintes de ruissellement et à la présence de l'eau.

Au sein des hameaux, les fonctions résidentielles et agricoles cohabitent souvent, bien que l'activité agricole se soit peu à peu éloignée du tissu bâti à mesure de son développement. Cette proximité influence l'urbanisation, en particulier en cas de périmètre sanitaire agricole.

Le lac des Settons :

Le lac des Settons et ses abords répondent à une organisation particulière de l'urbanisation au regard de la destination principale des constructions et aménagements. En effet, la vocation touristique de ce secteur se traduit par l'existence d'une urbanisation segmentée selon les diverses fonctionnalités : commerces, services, équipements publics, activités sportives et nautiques, hébergements locatifs, hôtels ou encore terrains de camping... L'urbanisation est diffuse, tant en raison de l'histoire locale tenant à l'existence de nombreux hameaux qu'en raison des nécessités et possibilités d'exploitation du lac. Le tissu demeure néanmoins largement concentré aux abords des berges du lac.

Les quelques habitations recensées dans ce secteur relèvent globalement d'une forme pavillonnaire (à l'exception de celles du hameau de la Faye) ; il s'agit de maisons individuelles bénéficiant généralement d'espaces extérieurs privatifs généreux, valorisés par l'accès et/ou une vue sur les espaces naturels alentours, et notamment sur le lac. L'intégration des constructions participe de la mise en valeur du paysage rural pittoresque et bucolique en ce qu'elles tendent à être intégrées dans des ensembles arborés et végétalisés.

Si le secteur du lac des Settons constitue une seconde polarité à l'échelle du village, il faut néanmoins constater qu'il y existe plusieurs pôles, dont les deux principaux sont la « base sport et nature ACTIVITAL » au Sud-Est et les abords du barrage au Nord-Ouest. Chacun concentre un nombre conséquent d'équipements, activités, commerces et services, tous orientés en direction du lac qui fait figure de centralité.

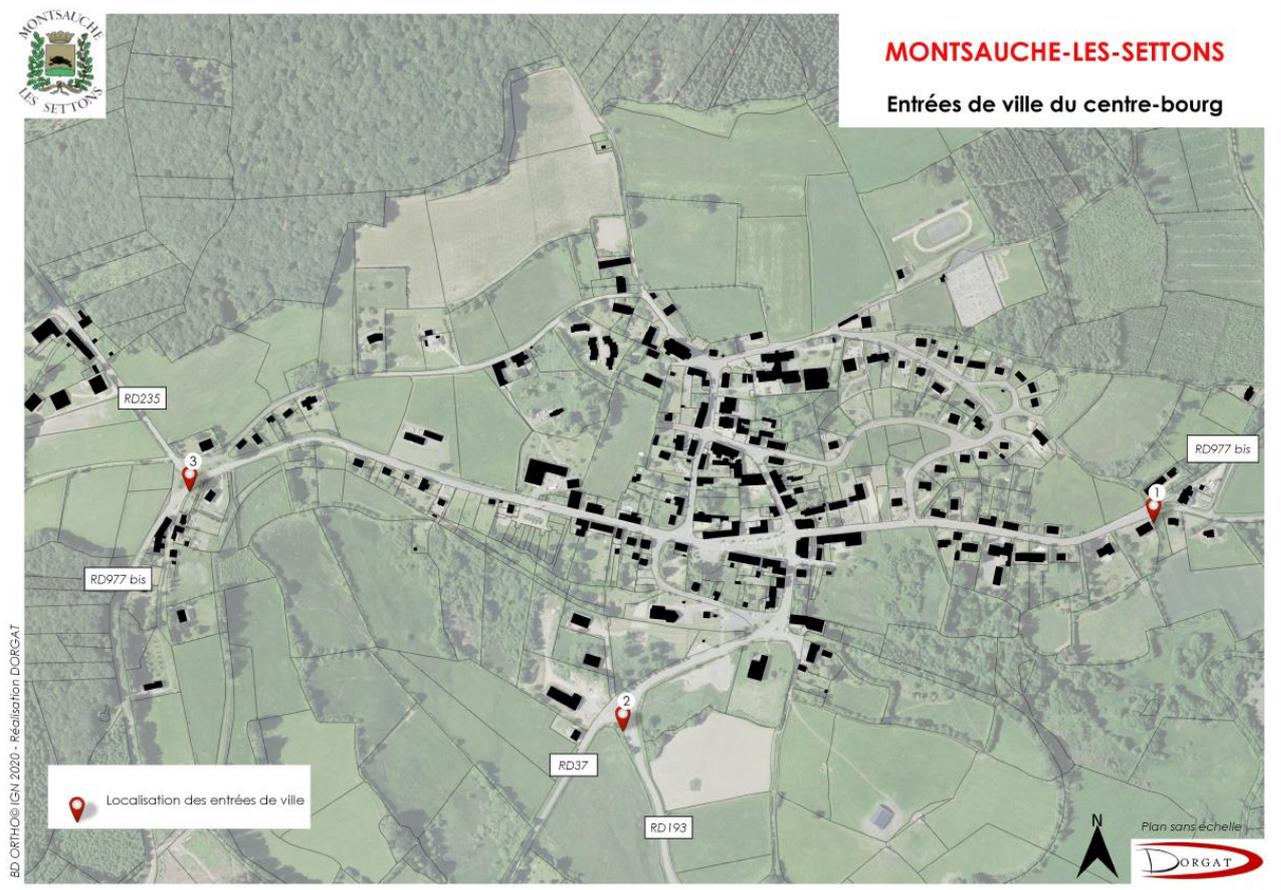
C2- LES ENTREES DE VILLE

En raison de son histoire et de son organisation, la commune de Montsauche-les-Settons dispose de plusieurs entrées de ville, en cohérence avec la présence de nombreux hameaux et de l'urbanisation du pourtour du lac des Settons.

L'environnement et la topographie du village expliquent également l'organisation des différentes entrées de ville. D'une manière générale, on compte cinq voies d'accès principales au bourg de Montsauche mais toutes ne sont pas du même type et toutes ne constituent pas de réelles entrées de villes.

D'une manière générale, il est possible d'affirmer que l'entrée sur le territoire de Montsauche-les-Settons est caractérisée par les faibles ouvertures paysagères engendrées par la présence de massifs boisés à toutes les entrées du territoire. La perception se veut donc très rurale et champêtre, ce qui participe du caractère bucolique de la commune et de son attractivité. Cette composition et cette perception caractéristiques du « Haut Morvan », contribuent toutefois à rendre floues les limites communales, tant et si bien que le passage des communes limitrophes à Montsauche n'est pas forcément perceptible et ne devient concret que longtemps après avoir traversée ladite limite, à l'approche du bourg-centre.

Les entrées de ville présentées ci-après concernent les abords du centre-bourg uniquement puisque dans le cas contraire, auraient pu être identifiées autant d'entrées de ville que de hameaux.



ENTREE DE VILLE N°1 : ACCES EST (D977 BIS) SUR L'AVENUE DU DOCTEUR CHARLES MONOT DEPUIS GOULOUX

L'un des accès principaux à Montsauche-les-Settons se fait par cette entrée de ville dans la partie Centre-Est du territoire. Elle permet d'accéder au bourg de Montsauche ; depuis le village voisin de Gouloux. Cet accès se réalise en empruntant depuis l'Est la RD977 bis qui traverse le territoire communal sur un axe Est-Ouest et relie Montsauche-les-Settons à la Côte d'Or et à l'Ouest Nivernais.

Avant d'accéder à l'entrée de ville n°1, le passage du territoire de Gouloux à celui de Montsauche n'est pas perceptible dans la mesure où le contexte paysager est très peu anthropisé, caractérisé par une alternance de paysages de bocages, de boisements de feuillus ou de cultures de résineux ; ce que engendre l'apparition d'une succession de milieux fermés et de milieux plus ou moins ouverts. Alors même que le pont sur la Cure et cascade du Saut du Gouloux marquent une frontière relativement nette entre les deux territoires, une véritable impression de continuité se maintient.



Entrée d'agglomération de Montsauche les Settons sur la RD977 bis depuis Gouloux – Source : Google Street View

L'entrée de ville n°1 se caractérise par un certain étalement linéaire et est précédée par le panneau d'entrée d'agglomération situé sur la RD977 bis, lequel est le premier élément indiquant être sur le territoire communal de Montsauche. Situé avant un virage, ce panneau marque le passage véritable vers un milieu urbanisé. L'entrée de ville n°1 qui s'offre alors à la vue est déséquilibrée, en partie en raison de la topographie, la voie étant située au milieu du versant sud d'une colline du Haut Morvan puisque quelques constructions à vocation d'habitat sont implantées au nord de la voie tandis que le versant sud est un espace agricole et naturel. De même, à mesure que l'on se rapproche du bourg de Montsauche, l'urbanisation se fait de plus en plus présente, mais demeure déséquilibrée avec un alternance de constructions sur les côtés nord ou sud de la voie. Le défaut d'urbanisation de part et d'autre de la RD977 bis a pour conséquence de réduire l'impression d'urbanité, laquelle est par ailleurs nécessaire pour favoriser la sécurité routière en induisant une réduction de la vitesse pour les automobilistes.



Entrée de ville n°1 depuis le bourg – Source : DORGAT

Les trottoirs débutent au croisement de l'avenue du Docteur Charles Monot et de la rue du Champs des Ronces, associés avec l'éclairage public. Ils sont inégalement revêtus. Les premières constructions ne sont pas homogènes puisque sont visibles en entrée de ville à la fois des bâtisses traditionnelles et des pavillons d'époques variées, ce qui indique un étalement linéaire de l'urbanisation le long des axes de communication.

L'urbanisation devient équilibrée à partir du n°32 de l'avenue du Docteur Charles Monot, non loin de la Gendarmerie Nationale, ce qui renforce l'impression d'entrer dans un véritable village. Si l'architecture demeure hétérogène, certains éléments contribuent à valoriser cette entrée de ville : la présence de murets et de murs de soutènement en pierre du pays, le caractère végétalisé des espaces privatifs bordant la voie ou encore le dimensionnement de la route ainsi que son tracé rectiligne qui laissent apercevoir certains bâtiments du centre-bourg.

Un second espace ouvert et déséquilibré apparaît à partir du croisement avec la rue du 11 Novembre 1918. Les constructions sont également implantées en retrait de la voie, ce qui une nouvelle fois dissout l'impression d'urbanité. Toutefois, la topographie l'explique une fois encore, au moins en partie.

In fine, la véritable entrée dans un tissu urbain dense ne se concrétise qu'au croisement de l'avenue du Docteur Charles Monot et de la rue Henri Bachelin au regard de la composition, l'implantation et la densité du tissu bâti ainsi que de la présence de places, équipements et aménagements publics.

L'impression générale qui se dégage de cette entrée de ville est une entrée sobre dans un contexte rural avec de larges ouvertures sur des plaines naturelles et agricoles et des collines boisées, conférant une atmosphère pittoresque et bucolique. Néanmoins, le déséquilibre de l'urbanisation constitue une faiblesse, de même que l'entrée de ville pourrait être valorisée, en matérialisant davantage cette dernière, éventuellement au moyen d'éléments végétaux, afin de répondre à l'ambiance agricole et naturelle du lieu.

ENTREE DE VILLE N°2 : ACCES DEPUIS LE SUD A L'INTERSECTION DES RD37 ET 193

L'entrée de ville n°2 donne un accès au centre-bourg de Montsauche-les-Settons par le Sud du territoire, via la RD37, soit depuis la commune de Planchez et via la RD193, soit depuis la commune de Moux-en-Morvan et notamment les abords du lac des Settons. Cette entrée secondaire s'inscrit, à la différence des entrées 1 et 3, dans une logique Sud-Nord et est matérialisée par un rond point.



Entrée de ville n°2 depuis la RD193 – Source : Google Street View

Cette entrée sud est située en contrebas du centre-bourg, lequel est implanté sur le flanc d'une colline et est relativement peu visible depuis ce point en raison d'une bonne intégration paysagère. Un linéaire d'arbres participe de cette bonne intégration.

Le contexte paysager de cette entrée de ville consiste en un espace de bocage, ce qui lui confère une ambiance agricole pittoresque. Néanmoins, le secteur est urbanisé sur un côté Ouest de la voie. En effet un pavillon est situé en amont du rond-point, puis est succédé par 3 bâtiments économiques de type hangar dont seul le premier est réellement visible. L'urbanisation est donc déséquilibrée dans cette entrée de ville et son intégration paysagère pourrait être davantage soignée dans la mesure où le bâti économique tranche fortement avec le paysage agricole et naturel.



Entrée de ville n°2 depuis la RD37 – Source : Google Street View

ENTREE DE VILLE N°3 : ACCES DEPUIS L'OUEST A L'INTERSECTION DES RD235 ET RD977 BIS

L'entrée de ville n°3 donne un accès au centre-bourg de Montsauche-les-Settons par l'Ouest du territoire, via la RD977 bis, soit depuis la commune d'Ouroux-en-Morvan et via la RD235, soit depuis la commune de Brassy. Cette entrée reprend une typologie similaire à celle de l'entrée n°1 au regard du contexte paysager qui la précède et des écarts de constructions visibles. De plus, cette entrée de ville se révèle être caractérisée par un fort étalement linéaire dans la mesure où la commune a connu un phénomène d'étalement urbain le long de la RD977 bis (l'avenue du Docteur Charles Monot). Ainsi, une succession de constructions et d'espaces ouverts naturels ou agricoles est visible entre l'intersection en question et le bourg-centre de Montsauche.



Entrée de ville n°3 depuis la RD235 – Source : Google Street View

L'entrée de ville n°3 est marquée par la présence d'un calvaire en pierre, localisé à l'intersection des RD977 bis et RD235. Cet élément du patrimoine est mis en valeur par la composition végétale sur lequel il s'adosse et participe de la valorisation de l'entrée de ville qui peut être qualifiée comme sobre mais qualitative et respectueuse du milieu rural ainsi que de l'ambiance champêtre. De plus, une table de pique-nique complète cet espace. Un autre équipement public : un banc, est placé plus à l'Est.



Entrée de ville n°3 depuis l'Est de la RD977 bis – Source : Google Street View

De la même manière que dans les autres espaces du territoire, l'urbanisation se révèle diffuse et non homogène. L'intégration paysagère est toutefois relativement bien assurée par des arbres et des linéaires de haie qui reprennent le tracé du bocage traditionnel.

L'impression d'urbanité est peu présente et ne se concrétise qu'à partir de l'ESAT situé au n°4 de l'avenue Charles Monot avec le commencement des trottoirs et une plus forte densité des constructions. Le défaut d'urbanité peut engendrer des problématiques de sécurité routière en ce que le caractère diffus de l'urbanisation tend à ne pas inciter les automobilistes à ralentir, ce qui présente un risque, en particulier au regard de la fréquentation des routes du territoire communal par des cyclistes.

Une délimitation plus nettes des entrées de ville est donc à favoriser aux abords du bourg de Montsauche, bien que celle-ci ne doit pas avoir pour conséquence d'aggraver l'étalement linéaire de l'urbanisation.



COMPOSITION ET ELEMENTS IDENTITAIRES DE LA TRAME URBAINE

D1- LES CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES DU BATI

Le bâti ancien traditionnel

Le bâti traditionnel rural que l'on retrouve à Montsauche-les-Settons fait écho à la position du village au cœur du massif du Morvan. Comme exposé ci-avant, la majorité de ce bâti ancien est localisé au sein des nombreux hameaux et écarts de constructions qui parsèment le territoire communal. Ce bâti traditionnel est globalement daté du XIXème siècle, période de développement important du Morvan.

Les constructions anciennes sont essentiellement des constructions rurales, aux formes et aux volumes simples ; bâties en pierre du pays et dont les encadrements d'ouvertures et les pierres d'angles sont en granit. Certains pignons sont parfois revêtus d'un bardage, les plus traditionnels étant en bois de châtaignier. Le bâti traditionnel rural du Morvan se veut donc simple mais de grande qualité, ce qui participe de la valorisation paysagère du territoire, de son caractère pittoresque et de son attractivité.

Les toitures sont généralement à deux pentes, avec un degré en adéquation avec les précipitations enregistrées dans la région. Le matériau de couverture traditionnel paysan était le chaume mais a été progressivement remplacé par l'ardoise.

De nos jours, des évolutions structurelles ou matérielles ont pu être apportées au bâti originel : revêtements plus modernes (fibrociment, ciment, tuiles mécaniques...), extensions et annexes... lesquelles sont susceptibles de porter atteinte à la qualité architecturale, bien que certaines soient caractérisées par une bonne intégration paysagère et architecturale. Les constructions ayant conservés leurs composantes originelles participent de l'identité du territoire et de sa valorisation.



Bâtisses à l'architecture traditionnelle du Morvan au sein des hameaux – Source : DORGAT

Un enjeu important de préservation du cachet et de la dimension patrimoniale du bâti se fait donc jour à Montsauche-les-Settons, en particulier au sein des hameaux. Cette préoccupation doit notamment permettre d'assurer et de maintenir l'intégration paysagère des constructions.

Le bâti traditionnel ayant presque disparu du bourg, il convient d'identifier et de recenser les éléments du patrimoine présentant le plus d'enjeux afin de prévoir les moyens de préservation les plus adaptés. Les élus ont en effet la possibilité d'encadrer le développement de certains bâtiments jugés identitaires pour en conserver leurs composantes principales.

La reconstruction du bourg de Montsauche

A la suite des destructions et de l'incendie liés aux événements de juin 1944, le bourg de Montsauche-les-Settons a dû être rebâti quasiment dans sa totalité. La reconstruction a lieu de façon plutôt rapide entre 1945 et 1952, faisant définitivement disparaître l'atmosphère et l'esthétique du centre-bourg historique. Si les bâtiments reprennent souvent le parcellaire ancien, des recoupages sont toutefois organisés, certaines propriétés (notamment s'agissant de certains commerces) déplacées et les nouveaux édifices incarnent un nouveau départ ainsi qu'un compromis entre le passé et l'avenir. La modernité des années 1940-1950 a remplacé l'authenticité du tissu bâti, ce qui explique que peu d'éléments identitaires subsistent.



Place Marcel Mariller – Source : DORGAT

Le bâti du centre-bourg est donc marqué par une architecture du milieu du XX^{ème} siècle, intégrant des techniques constructives, des matériaux propres à l'époque. Si les formes du bâti demeurent relativement traditionnelles, la composition et les percements des façades tendent à rompre l'esthétique et l'ordonnancement vernaculaires. Il faut cependant noter une relative unité du bâti, découlant de sa construction simultanée.

Le recours au revêtement de type crépis en béton pour les murs extérieurs est caractéristique du bourg de Montsauche. Toutefois, cette technique « moderne », confère aujourd'hui un aspect suranné, voire « triste » au tissu bâti, qui tranche véritablement avec l'architecture traditionnelle. En effet, les couleurs naturelles chaudes répondent davantage aux paysages et aux éléments architecturaux locaux. Le cumul de façades grises et de toits anthracites ne participe pas de la mise en valeur de ces derniers. Ce constat est une réalité, notamment confirmée par le Pays Nivernais Morvan dans son étude conduite dans le cadre de son dispositif « Villages du futur ». Par ailleurs, des initiatives démontrent sa prise en compte à l'échelle de la commune, comme par exemple la rénovation de la maison Baroin, devenue maison intergénérationnelle, dont les revêtements extérieurs mettent en œuvre des coloris alliant du clair et des teintes plus contrastées, selon une volonté visant à « égayer les façades de Montsauche ».



Unité architecturale du bourg de Montsauche – Source : DORGAT

Dès lors, un véritable enjeu de mise en valeur du tissu bâti du centre-bourg est mis en évidence afin de maintenir la population et soutenir l'attractivité touristique du village. L'atout qui semble actuellement trop peu mobilisé et mis en valeur réside dans l'unité architecturale du cœur de bourg. Le PLU pourrait favoriser un meilleur traitement des façades apportant plus de gaieté, ce qui participe de l'attractivité.



Bâtiments aux teintes plus claires et lumineuses qui égayent le village – Source : DORGAT

Le bâti pavillonnaire

Le développement résidentiel de Montsauche-les-Settons a vu l'introduction, en particulier à partir de la fin des Trente glorieuses (au cours des années 1970/1980) du modèle pavillonnaire, lequel se distingue foncièrement de la maison de ville. Si ce modèle implique une évolution de la morphologie urbaine de par l'implantation du bâti dans le village et sur les parcelles privées, il se caractérise également par des partis pris architecturaux.

D'une part, le modèle pavillonnaire est concomitant de la généralisation du véhicule individuel et s'articule donc de manière quasi systématique à partir du stationnement privatif (en extérieur ou par garage). Les constructions relevant de ce modèle à Montsauche-les-Settons s'inscrivent globalement dans les styles architecturaux en vogue entre le milieu des années 1970 et le début des années 2000. Ainsi, une relative diversité architecturale est perceptible, certaines s'intégrant mieux que d'autre dans le paysage. Toutefois, concernant les abords du bourg, le tissu pavillonnaire est plutôt homogène.

Les constructions pavillonnaires, bien qu'en rupture avec l'architecture locale traditionnelle, tendent à intégrer certains aspects de matériaux qui sont typiques du territoire. Dès lors, la plupart des toitures des pavillons localisés aux abords immédiats du bourg sont d'un aspect ardoise tandis que les façades sont globalement dans des tons clairs.

Un enjeu de maintien d'une certaine harmonie architecturale se fait donc jour afin que les divers styles architecturaux en vogue dans les années à venir ne viennent pas renforcer un manque d'unité préexistant. De plus, la sensibilité du paysage du Parc Naturel du Morvan engage à une préservation des composantes architecturales caractéristiques du territoire.

Le bâti lié à l'activité touristique

L'analyse du patrimoine urbain inclut les constructions ou occupations du sol dédiées à l'activité touristique de la commune. Si certains hébergements sont localisés dans des bâtisses anciennes, en particulier dans les hameaux, la plupart des constructions touristiques sont concentrées aux abords du lac des Settons qui constitue une forme de seconde centralité à l'échelle du village.



Pavillons rue du 8/05/1945 – Source : DORGAT

En raison des nécessités inhérentes à la nature de l'activité économique et des lieux, les constructions touristiques tendent à se distinguer fortement du bâti traditionnel du Morvan mais également des constructions plus récentes du bourg de Montsauche.

Témoignage du développement progressif des abords du lac depuis le XIX^{ème} siècle, une multitude de styles et d'époques de réalisation offrent la vision d'un tissu bâti très diversifié. Certaines sont des constructions anciennes à l'architecture remarquable telle que l'ancienne maison du gardien du barrage (actuelle office de tourisme), tandis que d'autres sont de conception plus rationnelle et ordinaire. La mixité des destinations est visible par la proximité de commerces/services et de logements (qu'il s'agisse d'habitation ou d'hébergement). L'état de conservation des constructions diffère également. Le traitement et l'aspect des façades, toitures, abords extérieurs dont les clôtures n'est pas homogène.



Les hébergements touristiques (qu'il s'agisse de réelles constructions ou d'une simple occupation du sol) sont multiples et mobilisent des formes architecturales uniques : chalets, pavillons, camping, tipis...



Hébergements et constructions touristiques diverses – Source : DORGAT

De plus, l'architecture contemporaine innovante s'illustre aux abords du lac, en rupture avec ce qui peut être observé ailleurs sur le territoire communal. La pagode, bâtiment sur pilotis



La pagode sur le lac / base Activital – Source : DORGAT

Le constat dressé est celui d'un secteur au sein duquel la diversité est significative, notamment au regard des caractéristiques architecturales. Toutefois, l'intégration paysagère favorisée par l'union entre le couvert boisé/bocager et le lac tend à rendre l'ensemble harmonieux. Un enjeu lié à la bonne intégration du bâti dans le paysage se matérialise donc autour du lac des Settons.

D2 - LE PATRIMOINE LOCAL

Si le patrimoine paysager du bocage du massif du Morvan constitue le premier élément du patrimoine à Montsauche-les-Settons, la commune est également dotée d'éléments identitaires au sein de son patrimoine bâti. Ces éléments présentent un enjeu de préservation, envisageable au titre du PLU.

Tout d'abord, le barrage est un des éléments les plus marquants du patrimoine local, la commune lui devant le lac artificiel qui tire désormais son attractivité. Le barrage du lac appartient à la classe de barrages B (barrages classés A, B ou C en France), soit d'une hauteur supérieure ou égale à 10 mètres et d'un rapport de la hauteur sur le volume du réservoir, supérieur ou égal à 200. La masse de cet ouvrage d'art constitué de blocs de granit, sur une longueur de 267 mètres pour une hauteur de 20 mètres et une largeur de 20 mètres à sa base ; suffit à contenir la pression de la retenue d'eau, ce qui en fait un « barrage poids » ou « barrage force », par opposition aux « barrages voutes » par exemple. S'il s'agit en premier lieu d'un ouvrage technique, il constitue un véritable patrimoine remarquable du milieu du XIX^{ème} siècle.



Le barrage sur la Cure vu depuis l'office de tourisme – Source : DORGAT

En lien avec le barrage et le lac, le patrimoine local est mis en évidence par la présence de la Maison du lac (actuel office du tourisme) et l'école des Settons (actuel musée de l'école). Ces deux édifices sont liés au développement de ce secteur du village. Le premier situé en surplomb du barrage était la maison du gardien tandis que le second était une école permettant l'instruction des enfants des habitants des Settons, notamment des travailleurs. Leur architecture est caractéristique du XIX^{ème} siècle, bien que leur appareil diverge, ce qui est par ailleurs un autre témoignage des rapports sociaux du XIX^{ème} siècle.



Maison des Grands Lacs et « Ma P'tite Ecole » en surplomb du lac – Source : DORGAT

Territoire rural, Montsauche-les-Settons présente des éléments de « petit » patrimoine, notamment des calvaires et autres croix disposées au croisement de certains chemins et présents dans plusieurs hameaux. Le Monument aux Morts situé sur la place du marché est un ouvrage imposant mis en valeur sur la place du marché, au sud du bourg-centre de Montsauche. Ce type de patrimoine répond au contexte paysager du bocage et confère son ambiance pittoresque, qui participe justement de son attractivité.



Croix, Monument aux Morts et autres calvaires à Montsauche – Source : Dorgat

Concernant le patrimoine religieux, l'église de Montsauche n'a que partiellement été détruite lors des événements de 1944, sa préservation représente donc un enjeu d'autant plus significatif. Si son état est visiblement dégradé, il convient d'assurer la pérennité de l'édifice, lequel est par ailleurs localisé en surplomb du bourg, ce qui le rend fortement visible.

Extérieur et intérieur de l'église de Montsauche – Source : DORGAT



Certaines constructions se démarquent par leur architecture. La maison située après la gendarmerie en direction du centre sur l'avenue du Docteur Monot semble dater du début du XX^{ème} siècle ce qui signifie qu'elle est l'une des seules bâtisses historiques du bourg originel d'avant l'incendie de 1944. Son architecture, la composition et le décor de ses façades ainsi que le traitement de ses annexes et clôtures sont qualitatifs. La mairie construite en 1884 a été fortement endommagée en 1944 mais préservée.



Le Manoir de Nataloup, situé au lieu-dit éponyme, est une construction patrimoniale du XVI^{ème} siècle remaniée au XIX^{ème} siècle et identifiable à sa tour ronde.

D3 - LE TRAITEMENT DE L'ESPACE PUBLIC DONT LES ABORDS DES EQUIPEMENTS PUBLICS

La perception de l'espace public est très fortement liée à la morphologie urbaine, caractérisée par le l'urbanisation diffuse. Un effort de mise en valeur est visible même si la qualité de l'environnement favorise une ambiance champêtre, constat d'autant plus renforcé dans les hameaux ou aux abords du lac.

La commune s'est engagée dans la réfection et l'embellissement de ses équipements et bâtiments telle que l'ancienne gare située à proximité de la salle de fêtes. Elle est par ailleurs engagée dans la démarche « village du futur » portée par le Pays Nivernais Morvan qui permet la rénovation urbaine. La réhabilitation de la maison Baroin et de ses abords en est un parfait exemple en ce qu'au-delà de l'impact de cette réalisation sur le parc de logements, elle a été l'occasion de créer un nouvel espace public de loisirs, un nouveau lieu de sociabilité doté en équipements adaptés à toutes les générations (jeux pour enfants et équipements sportifs et de fitness pour les plus âgés) ainsi que d'un potager. L'espace public ainsi créé est qualitatif et l'ambiance globale à l'échelle du village s'en trouve améliorée.



Nouvel espace public en lien avec l'ancienne « Maison Baroin » rue Henri Bachelin – Source : DORGAT

Le domaine public comprend plusieurs places publiques et l'impression d'espace tend à être amplifiée par le caractère diffus de l'urbanisation et la limite parfois ténue entre espaces privés et publics.



Espaces publics à proximité de l'avenue du Docteur Monot – Source : DORGAT

Les abords des équipements publics sont mis en valeur d'une façon simple et sobre, ce qui met en exergue l'équilibre en présence entre l'urbanité du centre-bourg et le caractère rural du village. La perception du domaine public se fait tantôt assez aérée tantôt plutôt restrictive et alterne entre une ambiance artificielle (sols en asphalté ou en stabilisé notamment) et plus végétalisée dans les espaces plus récents. Certains aménagements et éléments de décor situés sur l'espace public visent à le mettre en valeur et à assurer un cadre de vie agréable. Toutefois, certains espaces ne sont peu voire pas mobilisés autrement que par du stationnement véhicules, en particulier à proximité des commerces ayant cessé leur activité, ce qui ne permet pas de donner une impression de centre-bourg dynamique.

Globalement les abords des équipements publics sont sobres et marquent le caractère rural du village même si des améliorations sont à prévoir, en particulier dans le bourg-centre au sein duquel un enjeu d'affirmation de l'urbanité est mis en évidence et s'inscrit dans la dynamique de renouvellement urbain conduite par la municipalité.



LA MOBILITE AU SEIN DE LA TRAME URBAINE

Montsauche-les-Settons est un territoire rural avec les caractéristiques propres à ce type de territoire. C'est-à-dire qu'une partie du réseau viaire n'est pas constituée de trottoirs et s'effectue en voie partagée. De plus, la commune est concernée par un caractère fortement diffus de l'urbanisation, incarné par l'existence d'une multitude de hameaux et écarts de constructions. Ce dernier engendre des difficultés en matière de mobilité, notamment piétonne.

E1 - LA MOBILITE PIETONNE

La plus grande partie du centre-bourg de Montsauche est équipée en trottoirs, tandis que la majorité du reste du territoire est pourvu de bas-côtés, la plupart du temps enherbés. C'est notamment le cas des hameaux, tels que celui de Champgazon qui impliquent une mobilité en voie partagée. Cette caractéristique d'un village rural participe d'un environnement champêtre mais tend à compliquer et renforcer l'insécurité routière en matière de mobilités douces.

Au sein du centre-bourg, le caractère urbain se matérialise par la présence de trottoirs dissociés de la chaussée circulée, ce qui assure la sécurité routière et des déplacements apaisés pour les piétons. Les trottoirs sont globalement assortis de dispositifs permettant le recueil des eaux pluviales et de ruissellement. Dans les rues les plus commerçantes, les trottoirs sont généralement enrobés mais le traitement de ceux-ci est variable et de moins en moins « urbain » à mesure que l'on s'éloigne du centre.



La diversité de traitement des axes de mobilité piétonne du bourg - Source : DORGAT

En définitive, la mobilité piétonne au sein du bourg-centre ne pose pas de problématique majeure en ce qu'il est relativement bien doté en la matière. De plus, le traitement des axes de mobilités est cohérent avec le statut d'une commune rurale.

La commune de Montsauche-les-Settons est toutefois à plusieurs titres un secteur sur lequel les mobilités douces sont rendues complexes au regard de :

- La topographie et les contraintes naturelles du territoire : implanté au sein du massif du Morvan, l'accessibilité sans véhicule motorisé est particulièrement contrainte, notamment pour les déplacements du quotidien ne répondant pas à la notion de loisirs. De par sa position géographique et topographique, le village est sujet à un certain « éloignement » qui rend son accès plus ardu. De plus, au sein même de la commune, chaque secteur urbanisé est implanté dans une vallée entourée de collines et de combes qui constituent autant d'obstacles à la mise en œuvre d'une mobilité douce.
- L'éclatement du tissu bâti : conséquence des contraintes naturelles et de l'histoire de la commune, implantée dans un contexte particulier qui est celui du Morvan ; le tissu bâti est morcelé et dispersé entre divers secteurs du territoire communal, notamment en divers hameaux. Cet éloignement des ensembles bâtis rend difficile voire impossible leur liaison par une mobilité douce qui ne soit pas de l'ordre du loisir.

E2 – LES CHEMINEMENTS PIETONNIERS SPECIFIQUES

La Commune ne dispose pas ou peu de liaisons douces. Les liaisons douces plus ou moins formelles qui existent sont davantage employées à des fins de loisirs ou d'agrément, il s'agit essentiellement des parcours de randonnée qui ne concernent pas strictement la trame urbaine. De plus, certains chemins peuvent ne pas être suffisamment indiqués, visibles ou distingués comme tels. Ainsi la délimitation entre chemins relevant du domaine public ou du domaine privé de particuliers n'est pas toujours évidente. Le caractère rural du territoire et le manque de limite franche entre l'urbanisation et les espaces naturels et agricoles périphériques (découlant de l'urbanisation diffuse) rendent plus « flous » les potentiels cheminements piétonniers qui ne sont ainsi pas clairement identifiés.

La prise en compte des mobilités douces intra-bourg s'est toutefois renforcée à Montsauche-les-Settons en ce que la municipalité a, dans le cadre de la réhabilitation de la maison Baroin et de la transformation du quartier associé, aménagé des liaisons piétonnes qui traversent un nouvel espace public de loisirs. Ceci assure une liaison sécurisée en site propre d'une partie du bourg, reliant des services, équipements publics et commerces.



Cheminement doux suite au réaménagement du parc de l'ancienne maison Baroin – Source : DORGAT

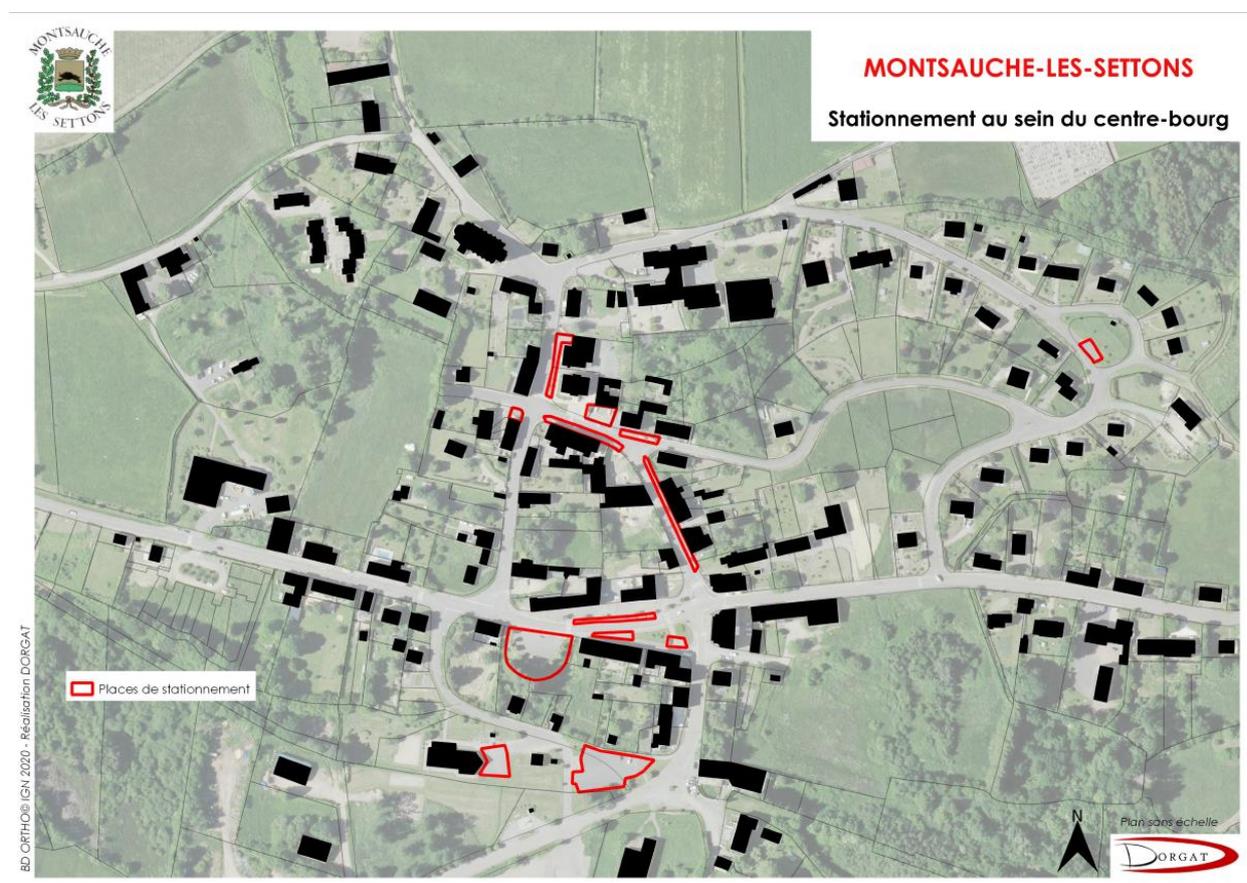
Le secteur du lac des Settons est concerné par de nombreux cheminements piétonniers, la plupart longeant les berges du lac et s'inscrivant dans un contexte arboré, mais ces derniers sont davantage liés à une vocation touristique et non pas un usage de mobilité quotidienne par les habitants de Montsauche.

E3 – L'OFFRE EN STATIONNEMENT PUBLIC

À titre liminaire, il est rappelé qu'en 2019 selon l'INSEE, 82% des habitants possèdent au moins une voiture individuelle et que 72.4% de la population possède au moins un emplacement pour stationner. L'évolution du taux de motorisation des ménages engendre un accroissement du potentiel de stationnement sur le domaine public, lequel occasionne parfois de la gêne et/ou des problématiques de sécurité pour les piétons.

Aussi, la question de la mobilité ne s'aborde pas qu'à travers une offre en mobilité douce, elle intègre également les enjeux liés au stationnement des véhicules (surtout dans un contexte d'urbanisation diffuse et de faiblesse des mobilités douces comme évoqué précédemment).

L'analyse du bourg a ainsi permis de recenser et comptabiliser les capacités de stationnement de véhicules motorisés, hybrides, électriques et de vélos disponibles sur le domaine public au sein du territoire de Montsauche-les-Settons, ainsi que de mettre en avant les problématiques particulières.



Au sein du bourg de **Montsauche**, le stationnement est relativement aisé au regard du nombre de places disponibles. Les rues principales, notamment celles qui concentrent les commerces, services, équipements et services publics, sont les mieux dotées en la matière, ce qui assure une bonne accessibilité. Le stationnement linéaire est largement présent au sein du bourg et est complété par plusieurs places, notamment : la place du 25 juin 1944, la place du marché, la place de l'ancienne gare, la place Marcel Mariller ou encore les abords de la salle des fêtes.

Cette offre conséquente en matière de stationnement public tient en partie à la reconstruction du bourg opérée au tournant des années 1950, époque à partir de laquelle la voiture s'est érigée comme le moyen de mobilité absolu, outil du développement. Dès lors, l'urbanisme s'est adapté à l'automobile et le stationnement est devenu un enjeu important des mobilités. En l'espèce, Montsauche a pu intégrer ces nouveaux besoins lors de sa reconstruction.



Borne de recharge place du marché – Source : DORGAT

Le parc de stationnement est conséquent mais tous les emplacements ne sont pas nécessairement matérialisés par des marquages au sol, en cohérence avec le caractère rural du village. Il faut noter qu'une borne de recharge pour véhicule électrique est installée sur la place du marché, au sein du bourg. Au total, rien qu'au sein du bourg, c'est environ **une centaine de places de stationnement** qui sont mises à disposition des habitants et usagers du territoire.

Toutefois, le stationnement « informel » est une réalité, avec des véhicules stationnés sur le bas-côté voire le trottoir le long de certains axes routiers, en particulier la RD977 bis. Dès lors, les capacités effectives seraient supérieures, bien que contraire au Code de la Route.

En lien avec le sujet relatif au traitement de l'espace public, il apparaît que le stationnement peut parfois être réalisé au détriment d'espaces ayant vocation à accueillir la population, bien que cette problématique soit généralement ponctuelle et concerne des espaces polyvalents dans leur usage.

Les besoins de stationnement liés au tourisme doivent également être évalués, d'autant que la Commune constitue un lieu touristique et de villégiature conséquent à l'échelle du Parc Naturel Régional. Si le parc de stationnement est susceptible d'être suffisant pour répondre aux besoins de la population municipale, il peut se révéler trop exigü durant la période estivale au regard de la forte fréquentation touristique. Néanmoins, il faut noter que les touristes et vacanciers tendent à stationner aux abords du lac ou au sein des hébergements et à avoir recours à des moyens de mobilité douce pour leurs déplacements durant leur séjour, en particulier le vélo, en adéquation avec l'orientation éco-tourisme du territoire.



Parc de stationnement (dos à la photo) face au lac des Settons – Source : DORGAT

Dans le secteur du lac des Settons, les surfaces de stationnements sont importantes mais peu sont clairement matérialisées à l'exception de quelques parkings. De nombreuses places de stationnement sont disponibles aux abords immédiats du lac mais des phénomènes d'engorgement peuvent être observés durant les périodes de forte fréquentation de la saison touristique estivale. Néanmoins, il convient de noter l'existence de plusieurs espaces de stationnement privatifs en lien avec les établissements touristiques tels que les restaurants, snacks, hôtels et autres commerces et services...

FICHE SYNTHÈSE : ANALYSE TERRITORIALE

Les éléments clés et les enjeux en présence :

- Un village caractérisé par 3 composantes urbaines principales : le bourg-centre, les hameaux/écarts de constructions, le pourtour du lac. Un paysage qualitatif marqué par le bocage, les boisements et l'eau qu'il convient de préserver.
- Une tâche urbaine caractérisée par une évolution diffuse qui pose aujourd'hui des enjeux de limitations de l'étalement urbain et de comblement de certains espaces « libres », dans la limite toutefois de certaines contraintes topographiques notamment.
- Une organisation de l'urbanisation polarisée selon les 3 typologies (bourg, hameaux, lac) qui met en évidence des enjeux différenciés. Enjeux significatifs sur le bourg centre et le lac.
- Des entrées de villes nombreuses dont 3 principales. Un enjeu de fixation de la frange urbaine et de renforcement de l'urbanité ainsi que d'une plus grande mise en valeur des entrées de ville.
- Un patrimoine architectural à préserver dans les hameaux et dans une moindre mesure dans les quelques constructions traditionnelles du bourg et du lac. Un enjeu d'harmonie des constructions et de réhabilitation dans le bourg (rendre le centre moins « terne »).
- Un patrimoine local non protégé : petit patrimoine, constructions et ouvrages à préserver et mettre en valeur afin de contribuer à l'attractivité du village.
- Améliorer le traitement des espaces publics en poursuivant les efforts déjà engagés.
- Une problématique de mobilité : nécessité du recours au véhicule individuel et mobilités douces contraintes à l'échelle de la commune (mais acceptables dans le centre-bourg).
- Un enjeu lié au stationnement, mis sous tension lors des périodes d'afflux touristiques.

Exemples de prise en compte dans le PLU : *Intégrer la mobilité dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation, prévoir un règlement textuel plus prescriptif en matière d'aspect extérieur des constructions dans le secteur du bourg-centre afin de renouveler progressivement les façades...*

E SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS SUPRA-COMMUNALES APPLICABLES SUR LE TERRITOIRE

À défaut de SCOT opposable, le Plan Local d'Urbanisme se doit d'être directement compatible avec certaines normes supra communales. La notion de compatibilité s'exprime dans le fait que le futur PLU doit respecter l'esprit de la règle, avec possibilité toutefois de pouvoir s'en écarter un minimum. En d'autres termes il faut que les dispositions du futur PLU ne fassent pas obstacle à l'application des dispositions des documents de normes supra-communale tels que listés par le Code de l'Urbanisme.

	Document approuvé sur le territoire ?	Nécessité de Compatibilité (C) ou Prise en compte (P)
SCOT	NON	C
Schéma de mise en valeur de la Mer	NON	C
Plan de mobilité	NON	C
Programme local de l'habitat	NON	C
Dispositions particulières aux zones de bruit des aéroports	NON	C
Plan climat air énergie territorial	NON	P
Schéma départemental d'accès à la ressource forestière	NON	P
Dispositions particulières au littoral et aux zones de montagne	NON	P
Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires	OUI, mais document annulé en janvier 2023	C
Schéma directeur de la région d'Ile-de-France	NON	C
Schéma d'aménagement régional de la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte et La Réunion	NON	C
Plan d'aménagement et de développement durable de Corse	NON	C
Charte des parcs naturels régionaux	OUI Charte 2020-2035 approuvée en 2020	C
Charte des parcs nationaux	NON	C
Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux	OUI SDAGE SEINE NORMANDIE adopté le 23/03/2022	C
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux	NON	C
Plan de gestion des risques d'inondation	NON	C
Directives de protection et de mise en valeur des paysages	NON	C
Schéma régional de cohérence écologique	OUI (adopté le 06/05/2015)	P
Schéma régional de développement de l'aquaculture marine	NON	P
Programmes d'équipement de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements et services publics	NON	P
Schéma régional des carrières	OUI (pas de carrière sur le territoire)	P

La commune est intégrée dans le Territoire « Zéro Déchets Zéro Gaspillage » (ZDZG). Elle est également labellisée station verte et dispose d'un pavillon bleu pour sa plage du lac des Settons.

POINT SUR LES ORIENTATIONS DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU MORVAN

Montsauche-les-Settons appartient au périmètre du **Parc Naturel Régional (PNR) du Morvan**. Ce dernier a été instauré par décret du 16 octobre 1970 et réuni 133 communes pour une superficie de 3220 km² et quelques 67 900 habitants. Comme l'ensemble des PNR, le Parc est doté d'une Charte, laquelle constitue un contrat révisé tous les 15 ans et visant à concrétiser un projet de protection et de développement durable du territoire. La charte 2020-2035 fixe des objectifs de qualité paysagère qui sont détaillés dans un « Cahier des Paysages ».

Le PLU de Montsauche-les-Settons devra être compatible avec les orientations et les prescriptions de la Charte ainsi qu'avec le plan du parc. Certaines des orientations les plus impactantes tendent notamment à éviter le mitage ou les constructions nouvelles en entrée de village ou de hameau. La Charte privilégie ainsi, en accord avec la tendance législative et réglementaire nationale, la densification du tissu bâti existant. Elle prévoit également le maintien du tissu existant et traditionnel dans les hameaux.

Axe 1 : Consolider un contrat social autour d'un bien commun, le Morvan

Orientation 1 : S'approprier et partager les atouts et les enjeux du Morvan

Mesure 1 : Observer et partager les évolutions du Morvan et l'action du Parc

Mesure 2 : Eduquer, sensibiliser, former

Mesure 3 : Faire de la Maison du Parc un lieu emblématique et un site touristique reconnu en Bourgogne-Franche-Comté

Mesure 4 : Communiquer, promouvoir l'image du Morvan

Orientation 2 : S'engager et coconstruire un territoire vivant, ouvert et solidaire

Mesure 5 : Favoriser une montée en démocratie d'initiative locale

Mesure 6 : Initier et renforcer les fonctionnements en réseaux et ancrer le Morvan dans le monde

Mesure 7 : Être exemplaires et innovants

Mesure 8 : Accueillir et vivre ensemble

Axe 2 : Conforter le Morvan, territoire à haute valeur patrimoniale, entre Nature et Culture

Orientation 3 : Préserver les ressources naturelles et reconquérir la biodiversité

Mesure 9 : Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des écosystèmes : C

Mesure 10 : Renforcer la protection et la gestion des sites à haute valeur écologique : C

Mesure 11 : Maintenir l'excellence du Morvan, tête de bassins versants, dans la gestion des ressources en eau : C (mais indirectement)

Mesure 12 : Faire des prairies, du bocage et de la forêt des valeurs d'avenir du Morvan : C

Orientation 4 : Conjuguer passé, présent et futur, les cultures du Morvan en mouvement

Mesure 13 : Agir pour des paysages vivants et de qualité : C

Mesure 14 : Sauvegarder et transmettre le patrimoine rural, matériel et immatériel : C

Mesure 15 : Favoriser l'expression artistique et culturelle

Mesure 16 : Améliorer la compréhension de l'histoire humaine du Morvan

Les orientations qui impactent l'urbanisme et qui impliqueront une notion de compatibilité sont annotées de la mention : C.

Le Parc Naturel Régional du Morvan a également édité un « Guide de recommandations architecturales et paysagères » intitulé « Habiter en Morvan », lequel ne constitue pas un document ayant une valeur réglementaire.